

Les éditions de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise  
sous la direction d'Alain DE MEYÈRE

**2009,  
l'aménagement  
durable des territoires  
de l'Oise**



Illustration de couverture : France Poulain et Jean-Marc Vayer, 2008  
Crédits photographiques et illustrations : France Poulain et Jean-Marc Vayer

Les éditions de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise  
sous la direction d'Alain DE MEYÈRE

**2009,  
l'aménagement  
durable des territoires  
de l'Oise**

Pour toute information sur notre fonds et les nouveautés dans votre domaine de spécialisation, consultez notre site web : [www.oise.equipement.gouv.fr](http://www.oise.equipement.gouv.fr) jusqu'au 30 mars 2009 et à partir du 1er avril 2009 : [www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr)

Copyright Les éditions de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise, boulevard Amyot d'Inville, 60021 Beauvais cedex, France, 2009, 1<sup>ère</sup> édition.  
Tous droits réservés, sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement le présent ouvrage.  
Imprimé en France, cet ouvrage a été tiré à 1300 exemplaires sur du papier recyclé.

Dépôt légal : janvier 2009  
Bibliothèque Nationale de France, Paris : janvier 2009  
ISBN 978-2-11-097477-8

*« Je vous souhaite une très agréable lecture  
et j'espère que ces quelques pages participeront à mieux faire connaître  
le territoire de l'Oise ».*

Alain DE MEYÈRE



# Préambule

---

par Alain De Meyère<sup>1</sup>

En ce début d'année 2009, le paysage institutionnel départemental voit la naissance d'un nouveau service déconcentré de l'État issu de la fusion de la direction départementale de l'Équipement et de la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt et qui prend le nom de **direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise**.

Cette administration occupe les champs anciennement tenus par ses deux parents et a pour objectif à la fois de préserver l'héritage légué et à la fois de le faire fructifier en recherchant les synergies -nombreuses- qui émergent du rapprochement entre certaines politiques publiques.

Activités régaliennes liées à la police des sols ou de l'environnement, missions redistributives dans le champ du logement, de la politique de la ville ou de la politique agricole commune, prestations de services dans le domaine de l'aménagement du territoire, la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise couvre le spectre de grandes responsabilités affirmées par un État moderne.

L'unité de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture doit être perçue au-delà que dans l'accumulation des politiques publiques qu'elle traite. En effet, le territoire sur lequel nous vivons ne nous est pas donné, il se construit, et dans cette construction, l'État intervient cherchant constamment à promouvoir le développement des territoires et à réduire l'écart qui existe entre le territoire tel qu'il est et tel qu'il pourrait ou devrait être. C'est là tout le sens des grandes politiques publiques de l'État :

- assurer l'alimentation des populations en produisant plus et mieux ;
- répondre, sans discrimination aux besoins présents et futurs en matière d'emplois, de logements, de transports, d'équipements, de services ;
- offrir aux habitants un cadre de vie de qualité, sûr et respectueux de l'environnement.

Pour ce faire, l'État doit s'appuyer sur des organisations techniques, professionnelles et innovantes.

Professionnelles, ces organisations doivent l'être afin de pouvoir répondre à la technicité des problèmes soulevés par l'intervention de l'État dans des domaines qui mobilisent des connaissances en sciences de la vie comme en sciences sociales,

---

<sup>1</sup> Alain DE MEYÈRE est ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Actuellement directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, il a auparavant exercé diverses fonctions managériales dont celle, depuis mars 2004, de directeur départemental de l'Équipement de l'Oise mais aussi de direction opérationnelle au sein et en dehors du ministère de l'Équipement, participant en particulier à de grandes opérations d'aménagement et d'infrastructures (Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine, Port 2000 au Havre, pont Flaubert à Rouen, autoroute A 28, plan routier transmanche...).

le savoir-faire de techniciens combiné à la pratique de juristes, l'expérience d'administrations rompues aux méthodes de l'action bureaucratique mais capables aussi, sur des enjeux touchant à la vie de chacun, de permettre d'instaurer des lieux d'explications et de réflexions.

Innovantes, ces organisations doivent l'être encore pour imaginer sur les problématiques nouvelles qui sont celles du développement durable -changement climatique, protection de la biodiversité, émergence d'une démocratie écologique- des solutions locales, concertées, effectives, efficaces et efficientes.

**Concrètement, l'ambition de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise est d'être un service déconcentré de l'État placé sous l'autorité du préfet et composé de professionnels qualifiés dans le développement durable des territoires ayant pour objectif de favoriser localement la prise en compte des politiques publiques pertinentes.**

A ce titre, ses responsabilités vis-à-vis de la société sont importantes.

Fondamentalement, il revient à la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise de ne pas laisser le territoire dont elle a la charge à ses crises, celles déjà présentes et plus encore celles qui peuvent être raisonnablement anticipées.

Bien sûr, les menaces qui pèsent sur le devenir de nos territoires largement urbanisés sont aujourd'hui connues et admises depuis le réchauffement climatique, en passant par la diminution accélérée de la biodiversité, la fréquence et la brutalité accrues des risques naturels, technologiques ou sanitaires.

Par ailleurs, les enjeux économiques et sociaux d'une crise du modèle urbain fondé sur l'usage généralisé de la voiture sont perçus de tous : spéculation foncière renchérissant au delà du raisonnable les coûts de construction en même temps qu'elle menace le devenir de nombreuses exploitations agricoles ; poids du budget « énergie » sur l'équilibre du budget de ménages contraints par leur éloignement dans le périurbain à recourir toujours plus à l'automobile.

Dans ce contexte, de nombreux acteurs, publics ou privés, professionnels ou associatifs, sont mobilisés et parmi ceux-ci, la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture. Au sein de ce système d'acteurs ayant en charge le façonnement du territoire, la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, en tant qu'organisation de l'État, se doit de jouer un rôle spécifique qui contribue à la définir, celui d'ensemblier, d'animateur et de régulateur.



# Introduction

---

Afin de préparer la mise en oeuvre de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, de multiples groupes de travail se sont réunis en interne pour que les agents des deux structures exposent leurs missions spécifiques, apprennent à se connaître et entament la construction d'une identité commune.

Pour le domaine de l'aménagement durable des territoires, il est apparu en milieu d'année 2008 que les travaux étaient très nombreux et qu'il apparaissait de plus en plus important de les partager avec les autres acteurs de l'aménagement du territoire. Car, dans ce domaine comme dans d'autres, la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture n'est pas un acteur isolé.

L'idée a donc été de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années maintenant au niveau de la direction départementale de l'Équipement et de chercher les moyens de conjuguer une approche plutôt scientifique de l'analyse territoriale à une approche partenariale en organisant des moments de réflexion partagée et collective.

Il a donc été décidé d'organiser un *Atelier de l'Oise*<sup>2</sup> un peu spécial puisque intitulé « *Semaine de l'Aménagement Durable des Territoires* ». Cinq journées au lieu d'une ont permis de croiser nos analyses et nos réflexions avec celles tant des professionnels de chaque secteur que des principaux acteurs oeuvrant sur le territoire.

Cette semaine a été l'occasion de débats riches dont les actes ont été synthétisés et intégrés au présent ouvrage dans la partie des pages jaunes. Les réflexions finales ont également constitué le fil conducteur pour les thèmes qui trouvent leur concrétisation en photographies, plans ou oeuvres diverses.

Les travaux menés durant l'année 2008 l'auront été sous l'angle du tryptique « *L'Oise, hier, aujourd'hui, demain* ». Ce schéma a été notamment repris pour l'organisation de la Semaine et aussi pour la structuration du présent ouvrage, pour lequel trois textes ont d'ailleurs été écrits spécifiquement.

Le premier vise à retracer l'histoire du département. Car, comme de nombreux sujets, « on dit » que l'Oise a été le terrain de nombreuses batailles, qu'il a connu un développement florissant... oui, mais à quelle date précisément ? à quel

---

2 Le service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie assure le portage des « Ateliers de l'Oise », manifestation mensuelle, favorisant la diffusion de la connaissance des territoires et répondant ainsi à sa mission de formation permanente et continue auprès des agents de l'Équipement et de l'Agriculture et de mixage avec les partenaires extérieurs. Les Ateliers portent pour 1/3 sur des activités de terrain permettant de mettre en cohérence ce qui est en oeuvre sur le territoire avec le nécessaire traitement des dossiers au quotidien, pour 1/3 sur des thématiques de recherche avec l'apport et la contribution de nombreux spécialistes et chercheurs de la France entière et pour 1/3 d'apports méthodologiques permettant d'améliorer les compétences collectives. Pour l'année 2009, les Ateliers de l'Oise seront consacrés aux Schémas de Cohérence Territoriale.

endroit ? Il est souvent bien difficile de trouver ces informations lorsque l'on arrive dans ce département. Or, il est fondamental de savoir ce qui s'est déroulé sur un territoire pour mieux pouvoir en distinguer les traces.

Le deuxième texte a pour objectif de raconter l'Oise aujourd'hui à partir de l'explicitation du nouveau positionnement de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise en matière d'aménagement du territoire. En effet, plutôt que de réaliser un diagnostic du territoire -qui peut d'ailleurs être retrouvé dans les études réalisées par ailleurs et citées dans les dernières pages de cet ouvrage dans la partie « Pour aller plus loin- il apparaît comme extrêmement important que le rôle de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture soit écrit, dit et publié.

Concrètement, et plus particulièrement, c'est tout le management (stratégie, objectifs, actions) du domaine de l'aménagement durable des territoires qui est exposé. L'affichage du positionnement d'une administration déconcentrée départementale conduit en miroir à livrer une analyse du territoire sur lequel elle agit ; car l'administration n'est jamais que le reflet de la société avec ses structurations pérennes et ses évolutions nettes comme celle apportée par exemple par le développement durable. Cette deuxième partie comprend également la synthèse de la Semaine de l'aménagement durable des territoires. Synthèse non exhaustive bien entendu d'une semaine extrêmement dense et active mais qui donne à voir ce qui est en jeu aujourd'hui dans le département de l'Oise.

Et le troisième texte porte le temps de la prospective. Quatre scénarios ont été identifiés à partir des travaux de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et du Conseil Général des Ponts et Chaussées (CGPC) et ont été analysés pour le département de l'Oise. L'un des quatre est-il idéal ? Comment oeuvrer pour que nous puissions participer au développement du territoire en toute conscience sans en être les spectateurs impuissants ? Les pages qui suivent fournissent quelques pistes de réflexions.

# Sommaire

---

Préambule	007
Introduction	009
Sommaire	011
<b>L'Oise et son histoire</b>	<b>013</b>
<i>et en illustration</i> : L'eau comme force motrice // Les grandes forêts royales // Un terre de flux et de passages // Les sucreries // L'industrialisation des vallées // Les droits d'eau des moulins // Les inondations // Les gares et le chemin de fer // Le lotissement du Lys // Les pavillons // Du gaspillage au mitage // La perte des zones humides	
<b>L'Oise et son présent</b>	<b>059</b>
<b>Les actes de la Semaine de l'aménagement durable des territoires</b>	
<i>et en illustration</i> : La reconnaissance du patrimoine // La lutte contre l'étalement urbain // Les mouvements pendulaires // La logistique // Les conséquences de l'augmentation du prix du pétrole // Le foncier aménagé est rare et cher // Plus de 20.000 logements manquants // Produire plus et mieux par le paysan moderne // Les peupleraies // La préservation des biocorridors // L'arrêt de la dégradation de la qualité de la ressource en eau // La connaissance multirisques	
<b>L'Oise et ses futurs</b>	<b>135</b>
<i>et en illustration</i> : La plaquette forestière // La protection de l'environnement // L'amélioration de la ressource en eau // La trame verte et bleue // Les grandes infrastructures // Le plan climat // La mémoire et le culture du risque // Les atouts et les leviers du développement isarien // La valorisation des friches // L'habitat vivable // L'écoville // L'arbitrage des conflits d'usage du sol.	
Conclusion	173
Sources	175
Pour aller plus loin	177





# **L'Oise et son histoire**



# L'Oise et son histoire

par Hélène Génaux<sup>3</sup>

L'Oise, département de Picardie, se situe à la jonction de plusieurs régions aux identités fortes : l'Île-de-France, le Nord-Pas-de Calais et la Normandie. Par comparaison, la Picardie ressemble à un amalgame de divers « espaces d'entre-deux » sans particularités propres. Cette situation a d'ailleurs fait dire à certains géographes que la Picardie n'avait de réelle existence qu'administrative. En effet, la Picardie se compose de trois départements aux caractéristiques très différentes ; et l'Oise d'apparaître comme un espace divisé : le Sud de l'Oise est sous l'influence de Paris et seule la moitié Nord du département semble avoir une existence propre, avec une appréhension de l'espace plus rurale et agricole. Pourtant, au fil des époques, cette situation fractionnée n'est pas toujours apparue aussi clairement.



Le département de l'Oise couvre une superficie d'environ 5 960 km<sup>2</sup>. La terre isarienne se compose de diverses couches géologiques. Ces couches de matériaux, faites d'argiles et de craies essentiellement, mises à jour grâce aux carrières puis aux fouilles archéologiques ont servi traditionnellement à la fabrication de briques, de tuiles, de céramiques, de poteries... Ces productions ont marqué toutes les époques historiques. Pour certaines, on continue à les réaliser de nos jours.

Le territoire combine plusieurs éléments géographiques prépondérants : les plateaux, les plaines calcaires, les buttes et les vallées alluviales, dont les principales sont la vallée de l'Oise et celle du Thérain. À côté de ces deux rivières, il existe de nombreux cours d'eau secondaires qui irriguent le département. Les massifs forestiers occupent également une part importante du département, estimée à environ 22%.

L'assemblage de ces diverses entités géologiques, morphologiques, hydrographiques et paysagères, combinées à un climat océanique de type francilien, crée des terroirs spécifiques avec des destinations agricoles, industrielles et humaines particulières. Cette diversité constitue la source de richesse du département.

L'Oise est également une zone de passage. En effet, les conditions physiques présentes ont toujours favorisé la circulation et le transit au sein de ce territoire. À travers son histoire, l'Oise a connu une succession d'invasions, de guerres et de

---

3 Hélène GÉNAUX travaille comme adjointe au Bureau de la Prospective Isarienne au Service Aménagement Urbanisme et Énergie à la DDEA de l'Oise après avoir occupé un poste d'instructrice de l'Application du Droit des Sols. Elle a fait des études d'histoire-géographie et est titulaire d'une maîtrise en Égyptologie. Elle s'intéresse aux problématiques concernant la consommation foncière et aux mutations de l'aménagement du territoire.

périodes d'installations fastes et prospères. Ces différents flux et traversées ont contribué à créer le territoire de l'Oise tel que nous le connaissons aujourd'hui avec ses particularités et ses spécificités.

L'Oise a un passé très riche en événements. Sa position géographique en a fait un centre névralgique et incontournable de l'histoire de la France. En effet, ce territoire fut le théâtre d'événements significatifs liés à l'histoire nationale. L'Oise est d'ailleurs toujours apparu comme le dernier bastion à conquérir avant Paris ou, au contraire, comme sa base arrière en cas de menaces et de dangers. Au fil du temps, l'occupation et les activités humaines s'y sont développées et organisées. C'est cette évolution de plusieurs siècles que nous allons survoler maintenant en quelques grandes lignes.



Dans le secteur isarien, des découvertes archéologiques d'outils en silex confirment que les premières traces de présence humaine remontent à 100 000 ans av. J.C. À l'époque de la préhistoire, l'Oise est un département boisé, humide et marécageux. Ce milieu hostile à l'installation humaine sert néanmoins comme lieu de refuge pour les premiers hommes qui vivent de la chasse des troupeaux de rennes. Les rennes sont utilisés pour des usages multiples. Leur chair sert de denrée alimentaire, leur peau pour confectionner des vêtements et des couvertures, leurs os comme outils. Plusieurs découvertes archéologiques témoignent de cette époque lointaine, notamment à Verberie. Entre 8 000 et 5 000 av. J.C., une agriculture primitive, faite principalement de cueillette, existe aussi.



Au II<sup>ème</sup> siècle av. J.C., des tribus belges s'installent sur le territoire après l'occupation celtique. Ces tribus gauloises luttent contre la conquête romaine : les Bellovaques dans ce qui deviendra le Beauvaisis, les Silvanectes sur le futur secteur du Valois, les Veromanduens autour de Noyon, les Suessiones dans le Compiègnais et le Soissonnais et les Veliocasses dans le Vexin. En 51 av. J.C., Jules César vient en personne mater la révolte de Corréus, le chef des Bellovaques, à proximité de Clermont. Corréus devient dès lors le premier personnage historique de l'Oise après ses faits d'armes lors des batailles de Gergovie et d'Alésia.

Sous la domination de l'Empire Romain, l'Oise est rattachée à la Gaule belge (*Gallia Belgica*). Elle profite pleinement des connaissances et du mode de vie des Romains. Des cités gallo-romaines voient le jour : Caesaromanus (Beauvais), Augustomagus (Senlis), Noviomagus (Noyon)...

Ces cités sont organisées selon le plan orthogonal des camps romains, autour d'un *cardo* et d'un *decumanus*. Les travaux d'urbanisme nécessitent des aménagements considérables, notamment à Caesaromanus (Beauvais) où la



présence de marais nécessite l'apport de nombreux remblais afin d'assainir le site. Les voies de communication sont peu à peu élargies et pavées pour permettre la circulation des marchandises et des légions. Le département devient, de par ses travaux et sa position géographique, un carrefour essentiel de communication.

Les habitants des cités gallo-romaines construisent durant cette période des monuments typiquement romains (thermes à Hermes, théâtre à Songeons, amphithéâtre à Senlis, thermes, théâtre, forum et temple à Orrouy, théâtre à Vendeuil-Caply,...). À côté de ces constructions monumentales, un habitat typique de l'époque antique existe, composé d'*insulae*, de *villae*, d'échoppes et de boutiques. Au niveau économique, l'agriculture gagne du terrain sur les espaces non cultivés en défrichant et en éclaircissant les forêts et occupe jusqu'aux deux tiers du département.

L'agriculture se compose principalement de cultures céréalières et maraîchères et de l'élevage de quelques troupeaux. Les productions absentes dans le département, comme l'huile ou le vin, sont échangées sur les marchés locaux. Au niveau pré-industriel, les premières carrières sont exploitées dès l'antiquité. L'artisanat se compose d'activités liées à la céramique et à la poterie. Néanmoins, dès le début du III<sup>ème</sup> siècle ap. J.C., les premiers signes du déclin de l'Empire Romain se font sentir.

Au III<sup>ème</sup> siècle, la fin de la Pax Romana est marquée par la percée du christianisme et les invasions barbares. L'Oise est touchée par le processus de christianisation. Elle connaît la présence de saints et de martyrs, dont les plus célèbres sont Saint Lucien et ses disciples : Saint Maxien et Saint Julien. Le christianisme s'installe très difficilement à cause des nombreuses persécutions dont les chrétiens sont les victimes durant les trois premiers siècles de notre ère.

Le territoire est également traversé par une série d'invasions barbares (Huns, Alamans, Francs,...). Ces raids barbares fragilisent les villes gallo-romaines et la population se replie peu à peu sur les campagnes.

En 486, Clovis, roi catholique des Francs, s'empare du Beauvaisis et du Soissonnais où se déroule le célèbre épisode du Vase de Soissons. Peu après, les Huns d'Attila déferlent sur le territoire et s'emparent du le Beauvaisis et de la Vallée de l'Oise.



Sous le Haut Moyen-Âge, les Mérovingiens, les Pippinides, puis les Carolingiens laissent, tour à tour, leur empreinte sur le département. Dès l'époque mérovingienne, cet espace est intégré au domaine royal.

La reine Brunehaut fait réparer une des quatre voies romaines principales. Celle-ci est encore aujourd'hui connue sous le nom de Chaussée Brunehaut.

Pépin le Bref est couronné roi d'Austrasie, à Noyon. En 768, Charles le Grand -le futur Charlemagne- est sacré roi de Neustrie, à Noyon. Dix ans plus tard, il fait de Compiègne son quartier d'hiver. Quelques décennies plus tard, Charles le Chauve proclame Compiègne capitale royale. C'est sous son règne que les prémices de la

féodalité se mettent en place, avant que celle-ci n'atteigne son complet développement au X<sup>ème</sup> siècle.

La société féodale s'organise alors autour des liens féodo-vassaliques. Ceux-ci apparaissent comme des liens personnels unissant deux hommes libres, un *vassal* et son *suzerain*, autour de la cérémonie de l'*hommage*. Le *vassal* prête serment de fidélité à son seigneur et lui promet aide militaire et financière, ainsi que le service de cour et de *plaid* (justice). En retour, le *suzerain* lui assure protection et entretien en lui remettant des terres, qu'on appelle un *fief*. Au fil de la période féodale, le *fief* devient héréditaire. Les terres sont cultivées par des *colons*.

À côté des cultures agricoles, des activités artisanales coexistent marginalement. L'industrie drapière occupe une partie de la population de Beauvais. Cette activité permet d'ailleurs le développement du commerce et l'enrichissement des bourgeois. La vie économique se développe aussi grâce à un commerce florissant avec Amiens et le port de Quentovic, situé à l'embouchure de la Canche.

Au niveau culturel, les forêts d'Halatte, de Chantilly, d'Ermenonville, de Hez-Froidmont, de Laigue et de Compiègne occupent une place importante pour les classes sociales les plus élevées. Ces forêts appartiennent à la famille royale et sont réservées à son usage personnel et à celui de l'aristocratie. Elles apparaissent comme des lieux de chasse et tous les *vilains* s'aventurant sur ces espaces pour chasser sont condamnés comme braconniers, s'ils se font arrêter par un garde-chasse.

Afin de maintenir les taillis et les futaies en bon état pour la chasse, les rois carolingiens développent la « maîtrise des eaux et forêts » dans la forêt de Compiègne. Malgré tout, les forêts continuent à être défrichées par les propriétaires laïques et leurs *colons*, et surtout par les ecclésiastiques. Ces derniers sont d'importants défricheurs, car pour eux, abattre des arbres correspond à accroître la civilisation et propager la foi en Dieu face à une forêt sombre et inquiétante, repère de personnalités à la mauvaise réputation.

Les défrichements permettent aussi d'accroître les terres agricoles. Celles-ci restent le fondement du pouvoir et de la richesse. La *seigneurie* est alors le cadre de vie des hommes. Le seigneur, laïc ou ecclésiastique, est le propriétaire du sol. Il exploite la *réserve*, mais l'essentiel des terres reste divisé en *tenures*, louées aux paysans contre des redevances en argent, le *cens*, ou en nature, le *champart*. Le seigneur exerce la justice, exige des corvées pour l'entretien du château, taxe les échanges aux péages et perçoit des impôts, les *banalités*, pour l'utilisation des moulins, des fours ou des pressoirs.

Au X<sup>ème</sup> siècle, entre 851 et 859, l'Oise est frappée par les invasions normandes qui impactent le territoire d'Est en Ouest, notamment les communes de Creil, Choisy-au-Bac et Morienvall. Ces raids entraînent un recul de la société rurale et ecclésiastique, notamment monastique, et un repli temporaire dans les zones urbaines, ceintes de remparts.

En 987, le dernier roi carolingien décède, non loin de Senlis. Il est remplacé par Hugues Capet, élu à Senlis et couronné à Noyon. Dès lors, de 987 à 1789, les Capétiens règnent sur la France et sur l'Oise.



Durant le Bas Moyen-Âge, l'Oise évolue sous l'influence et le pouvoir ecclésiastique qui supplante celui des rois. De nombreuses constructions religieuses voient le jour : abbayes, cathédrales, églises, palais épiscopaux... Les trois évêchés de Beauvais, Senlis et Noyon, exercent le pouvoir et les trois cathédrales portent l'art gothique à son pinacle. L'Église détient alors une puissance considérable.

Aux XI et XII<sup>ème</sup> siècles, le pouvoir royal reconquiert sa place, grâce au soutien de *vassaux* fidèles et de seigneurs laïcs ou ecclésiastiques. En 1248, un compromis est conclu entre Louis IX et Milon de Nanteuil, alors évêque de Beauvais, suite à un désaccord sur le partage du pouvoir entre les bourgeois et les clercs dans la commune, qui conforte la puissance royale.

Le monde rural connaît une mutation décisive. De nouvelles techniques permettent d'accroître les productions. Les moulins à eau et les charrues se diffusent. L'attelage se perfectionne. La mise en oeuvre de l'assolement triennal assure une meilleure utilisation des terres agricoles. Pour répondre à la poussée démographique de cette époque, d'importants défrichements augmentent les terres cultivables et créent de nouveaux villages qu'on appelle alors des *essarts*.

L'essor des campagnes profite aux villes, lieux d'échanges et de ventes des surplus agricoles. Les marchands se regroupent en *guildes* dynamiques. Le soutien des villes et villages aux rois se développe ensuite avec l'apparition des Chartes Communales ou Chartes de franchise (Noyon en 1108, Crépy en Valois en 1215). Celles-ci donnent naissance aux premiers Conseils Municipaux et accordent privilèges et libertés.

Les villes se transforment peu à peu. Les remparts sont reconstruits ou édifiés dans un but de protection. Les constructions urbaines se développent avec la prospérité économique. Des terres supplémentaires sont défrichées sur les forêts.

Au XIII<sup>ème</sup> siècle, les moines de l'abbaye de Chaalis font aménager des étangs dans la forêt d'Ermenonville. Cette pratique, commune au Moyen-Âge, permet de créer des réserves piscicoles pour compléter et varier l'alimentation, notamment en période de carême, moment où les chrétiens n'ont pas le droit de consommer de gibier. L'aménagement des étangs conduit à la perte de zones humides et de tourbières.

L'industrie textile à domicile occupe une partie de la population « à temps partiel » pendant les périodes où l'activité agricole est peu importante.

Les XIII et XIV<sup>ème</sup> siècles sont plus difficiles. De 1337 à 1453, la Guerre de Cent Ans engendre de multiples destructions et difficultés. Les troupes anglaises dévastent la région ce qui entraîne des famines et des épidémies.

En 1348, la peste noire fait des ravages. Dix ans plus tard, en 1358, une insurrection paysanne, connue sous le nom de « Jacquerie », se déchaîne dans le Beauvaisis. Elle a pour causes principales l'impopularité croissante de la noblesse et la misère provoquée par la Guerre de Cent Ans dans les campagnes, abandonnées

aux ravages de la soldatesque. Le mouvement connaît son paroxysme dans la région de Compiègne. Les « Jacques » sont vaincus près de Clermont-en-Beauvaisis. La « Jacquerie » est très vivement châtiée par les seigneurs locaux qui procèdent au massacre de milliers de paysans. Les manifestations de courage et de bravoure existent néanmoins. En 1358, le Grand Ferré (ou Grand Ferret) participe à la révolte paysanne, avant de lutter avec acharnement contre les Anglais.

En 1430, Jeanne d'Arc est capturée près de Compiègne par les troupes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et condamnée au bûcher par Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, fidèle du roi d'Angleterre.

En 1472, une autre Jeanne, Jeanne Hachette, devient célèbre lors du siège de Beauvais dans le conflit opposant Charles le Téméraire à Louis XI.



La Renaissance apparaît ensuite comme une époque de prospérité dans l'Oise, comme dans toute l'Europe d'ailleurs. La reprise démographique s'accompagne d'un essor économique. Les progrès techniques assurent une diffusion des savoirs et de cultures, notamment auprès des élites. Moultes édifices de renom sont construits : hôtels de ville de Compiègne et de Noyon, château de Chantilly, églises... La région du Vexin se révèle particulièrement propice à l'influence de la Renaissance dans l'architecture.

L'Oise reste un lieu de villégiature privilégié par les souverains. Les forêts royales, espace de loisirs, sont aménagées. Elles sont quadrillées de layons qui transforment ces massifs en damiers de parcelles où la chasse mais aussi la surveillance sont rendues plus faciles. Les principaux rois qui font aménager la forêt de Compiègne sont François I<sup>er</sup>, puis Louis XIV et Louis XV.

Pendant le XVI<sup>ème</sup> siècle et les guerres de religions, l'Oise n'est pas épargné. Elle apparaît comme le berceau du protestantisme face aux déviances de l'église catholique et la pratique de la vente des « indulgences ». Pendant les huit guerres de religion, le département est mis à feu et à sang. Odet de Châtillon, le Grand Condé et une multitude d'anonymes participent à la lutte religieuse, aux actes iconoclastes, aux pillages et aux meurtres.

C'est vers la même époque, en 1573, que la flèche de la cathédrale de Beauvais, haute de 153 mètres, s'effondre. Malgré ces troubles, la vie dans l'Oise suit son cours.

En terme de logement, les premières maisons individuelles traditionnelles à base de torchis et de colombages sont construites.



Après ces évènements, les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI apparaissent comme une période de répit et d'une certaine abondance pour l'Oise. La société se divise alors en trois ordres. Chaque ordre exerce une fonction précise.

Le clergé prie pour le salut des âmes, la noblesse protège les hommes avec ses armes et le tiers état nourrit le peuple grâce à ses bras.

Le monde rural regroupe l'essentiel de la population qui travaille la terre. Les villes possèdent le privilège de s'administrer librement et regroupent des habitants aux origines diverses.

Au niveau artisanal, la production textile à domicile reste florissante. Les communes de Crèvecœur-Le-Grand, Mouy ou Tricot fabriquent des étoffes réputées à partir de centaines de métiers à tisser. La vallée de la Brèche est aussi un lieu de confection de toiles fines de laine. Autour de Chantilly, on fabrique des dentelles vendues à Paris pour une clientèle aisée. En 1664, la manufacture royale de la tapisserie est créée, à Beauvais, à l'initiative de Colbert. Celle de la faïence le sera plus d'un siècle après, en 1796, à Creil.

Les grands noms de la littérature et du théâtre font vivre le château d'Ermenonville (La Bruyère, Molière, Racine, La Fontaine, Rousseau...). L'architecture classique est alors représentée par l'oeuvre de Mansart à Chantilly. L'époque de la monarchie absolue est également un temps de constructions urbaines et civiles. Par exemple, c'est en 1793 que le pont de pierres qui traverse l'Oise à Compiègne est inauguré.

Les multiples difficultés du XVIII<sup>ème</sup> siècle, comme la crise du monde paysan avec la chute des prix et l'augmentation de la fiscalité, les difficultés financières puis économiques touchant toute la société et les récoltes catastrophiques de 1787 et 1788, débouchent sur le déclin du régime absolutiste.

Cette crise aboutit à la Révolution Française de 1789. Des châteaux sont attaqués par des paysans. De nombreuses propriétés seigneuriales sont saccagées et confisquées. Les grandes propriétés changent de main, avec la vente des biens nationaux. Les terres sont redistribuées et les bâtiments confisqués pendant la Révolution mais les découpages parcellaires restent ceux des époques passées. Les grandes propriétés agricoles sont simplement divisées en deux ou trois propriétés de taille réduite. Les productions manufacturières connaissent aussi des difficultés du fait de la concurrence anglaise et des gênes occasionnées par le contexte et les bouleversements sociaux. Peu à peu, des bourgeois prennent en main les nouveaux cadres institutionnels qui se mettent en place. Le duc de Liancourt, François de la Rochefoucault, préside l'assemblée constituante.



C'est durant cette période troublée que, le 27 juin 1790, le département de l'Oise tel que nous le connaissons aujourd'hui est créé. Le département se compose alors de 739 communes, 76 cantons et 9 districts. En 1800, les districts laissent la place aux arrondissements et le nombre de cantons est réduit. Le Conseil Général siège en alternance à Compiègne et Beauvais, avant de s'établir définitivement dans cette dernière. Le 2 mars 1802, Jacques Cambry est nommé préfet de l'Oise par le Premier Consul.

Napoléon I<sup>er</sup>, comme ses prédécesseurs, apprécie la région à la fois proche de Paris et éloignée des tempêtes politiques et militaires. Le château de Compiègne accueille l'Empereur et son épouse. Il voit également la célébration, quelques années plus tard, du mariage de la fille de Louis Philippe avec le roi des Belges. Le château de Compiègne devient la résidence d'été de la famille impériale à partir de 1852 et Louis XVIII s'y établit définitivement après son exil en Angleterre.

Sous les différents régimes politiques qui se succèdent alors (Monarchie de Juillet en 1830, Deuxième République en 1848, Second Empire en 1852, Troisième République en 1870), les évolutions économiques et sociales métamorphosent le département.



Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'Oise se transforme en profondeur.

L'agriculture se mécanise, de nouvelles cultures comme la pomme de terre et la betterave à sucre apparaissent, faisant de l'Oise un département producteur d'aliments pour ses habitants, mais aussi exportateur de denrées alimentaires pour la capitale.

La culture de la betterave à sucre est introduite en 1811, sous l'impulsion de l'Empereur.

**DECRET IMPERIAL** Au Palais des Tuileries, le 23 mars 1812

**NAPOLEON**, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération de Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc. etc.

Sur le rapport de la commission nommée à l'effet d'examiner les moyens proposés pour naturaliser, sur le continent de notre Empire, le sucre, l'indigo, les cotons, et diverses autres productions des deux Indes

Sur la présentation qui nous a été faite d'une quantité considérable de sucre de betterave raffiné, cristallisé, et ayant toute les qualités et propriétés du sucre de canne ;

Sur la présentation qui nous a été également faite au conseil de commerce, d'une grande quantité d'indigo extrait de la plante du pastel, que produisent en abondance les départemens du midi de notre Empire, lequel indigo a toutes les propriétés de l'indigo des deux Indes ;

Ayant droit de compter qu'au moyen de ces deux précieuses découvertes, notre Empire ne tardera point à être affranchi d'une exportation de cent millions, nécessaire jusqu'à ce jour pour fournir à sa consommation en sucre et en indigo,

**NOUS AVONS DECRETE ET DECRETONS** ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup> Il sera mis dans notre Empire, jusqu'à la concurrence de trente-deux mille hectares en culture de betteraves propres à la fabrication du sucre.

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur fera la distribution de ces trente-deux mille hectares entre les départemens de notre Empire, en prenant en considération les départemens où la culture du tabac était établie, et dont les terres sont, par leur nature plus favorables à la culture de la betterave.

Art. 3. Nos préfets prendront des mesures pour que les quantités d'hectares affectés à leurs départements se trouvent en pleine culture cette année, et au plus tard l'année prochaine.

Art. 4. Il sera mis dans notre Empire, jusqu'à concurrence d'un nombre d'hectares déterminé ; en culture de pastel propre à la fabrication de l'indigo, et dans la proportion de la quantité nécessaire à nos manufactures.

(...)

Art. 7. La commission désignera, avant le 04 mai, les lieux les plus convenables pour l'établissement de six écoles expérimentales, où l'on enseignera la fabrication du sucre de betterave, conformément aux procédés des chimistes.

(...)

Art. 12. A compter du premier janvier 1813 et sur le rapport que nous en fera notre ministre de l'Intérieur, le sucre et l'indigo des deux Indes seront prohibés et considérés comme marchandises de fabrication anglaise ou provenant du commerce de l'Angleterre.

Art. 13. Notre ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Signé **NAPOLEON**.

Pour l'Empereur : Le Ministre Secrétaire d'état, signé H.B. **Duc DE BASSANO**

Pour expédition conforme : Le ministre de l'Intérieur, Comte de l'Empire, **MONTALIVET**.

Dans les premières années, la culture de la betterave à sucre reste marginale puisque l'Oise compte 30 hectares de terres cultivées. Les betteraves sont alors transformées à la sucrerie de Saint-Just-des-Marais, mais celle-ci est transférée, en 1813, en Ile-de-France. En 1812, une sucrerie ouvre à Senlis avant de fermer ses portes moins de douze mois plus tard. Ces débuts difficiles se caractérisent par l'éloignement des terres de production des sites de transformation et par le coût élevé du transport de la matière première.

Il faut attendre les années 1830 et 1840 pour que l'activité agro-alimentaire autour des sucreries se développe. En 1836, l'Oise compte huit sucreries. En 1852, ce chiffre s'élève à vingt-deux sucreries. Les betteraves à sucre sont alors cultivées sur 3 699 hectares. Peu à peu, l'extension des terres destinées à la production de betteraves à sucre et les progrès techniques permettent d'accroître les rendements. Dès les années 1870, des râperies sont combinées aux sucreries. Ces râperies sont le lieu des premières transformations de la betterave à sucre et permettent de diminuer les coûts totaux de production. À côté de cette culture organisée industriellement et durant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, presque toutes les exploitations agricoles du département qui cultivent la betterave à sucre possèdent leur propre petite sucrerie.

Malgré tout, la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle entame le déclin du monde paysan. Les campagnes se désenclavent et se modernisent, l'agriculture s'intègre au marché extérieur et l'ouvrier déqualifié astreint à des conditions de travail très dures remplace peu à peu l'ouvrier de métier et son savoir-faire. L'exode rural s'amplifie, favorisé par la demande de main d'oeuvre dans les usines, le chemin de fer et la

croissance urbaine.

Mais le XIX<sup>ème</sup> siècle est avant tout celui de la Révolution Industrielle qui rompt avec l'économie traditionnelle et ouvre l'ère du machinisme. La Révolution Industrielle arrive avec la création de la machine à vapeur et s'emballa avec le chemin de fer. Elle puise sa main-d'oeuvre dans les campagnes qui commencent à se vider. Au niveau des productions artisanales, le travail du textile à domicile décline, mais de nouvelles filières prospèrent comme les filatures de coton, le tissage, les forges, la métallurgie, la sidérurgie ou encore la verrerie.

Cette époque est marquée par l'industrialisation des vallées isariennes, et notamment celle des vallées du Thérain et de l'Oise. Il faut préciser qu'à partir de la Révolution Industrielle, les entreprises prennent l'habitude de s'installer près des villes afin d'être proches des fournisseurs, des clients, des sources de main d'oeuvre et des services dont elles ont besoin pour produire, ainsi que des moyens de transports comme les voies ferrées.

Les populations ouvrières se rapprochent des industries et entreprises génératrices d'emplois car la réduction des distances est une source d'économie et de facilités dans l'organisation de la vie quotidienne des familles où le travail occupe un nombre d'heures important.

L'industrialisation triomphe avec la révolution des transports qui ouvre de nouveaux marchés. Les chemins de fer et voies ferrées se développent au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle. En 1848, la ligne reliant Paris à Lille, en passant par Clermont, est inaugurée. Un an plus tard, la voie ferrée relie Creil à Compiègne. En 1846, Noyon et Compiègne sont connectées par une liaison ferrée. Le 8 juillet 1856, la gare de Creil, la plus importante du département, est inaugurée. Un an plus tard, la ville est reliée à la préfecture du département. Les premières gares servent alors de point d'ancrage à l'extension urbaine. Elles apparaissaient comme les noyaux des pôles urbains qui s'étalent peu à peu, sous une forme radioconcentrique.

À côté des voies ferrées, la circulation fluviale maintient sa place. La rivière de l'Oise est presque entièrement navigable et représente un axe en terme de transport important. Malgré tout, en 1833, devant les progrès techniques en matière maritime et fluviale, la construction du canal du Nord est décidée. La construction débute en 1908 pour s'achever en 1965. Le canal relie le Sud de Noyon au canal latéral à l'Oise. Avec ses 19 écluses, une vitesse faible et la présence du tunnel de la Pannterie près de Frétoy-le-Château, le canal du Nord n'accepte que la circulation de bateaux à faible gabarit.

Durant le XIX<sup>ème</sup> siècle, la croissance du nombre de logements dans les villes est spectaculaire par rapport aux époques passées. Ce phénomène est dû à divers facteurs comme la forte augmentation de la population urbaine à l'époque de la Révolution Industrielle, à l'entassement toujours plus important des populations dans les zones urbaines, aux débuts de l'industrialisation, à la nécessité de loger une main-d'oeuvre à proximité des usines ainsi qu'à l'exode rural.

En terme d'habitat, cette époque est aussi le moment de la naissance du logement patronal. Celui-ci se définit comme un logement octroyé gratuitement par l'employeur à ses salariés. Les constructions entreprises sont aussi bien collectives,



comme les *familistères*, qu'individuelles. Le modèle le plus abouti et le plus connu de logements patronaux est celui des cités-jardins. Cette forme d'habitat se caractérise par des constructions mitoyennes, sur un rez-de-chaussée et un étage au maximum, généralement faites de briques, avec de petits jardinets et un confort minimum. Les cabinets d'aisance et les divers apprentis se trouvent dans une cour reliant l'espace construit et le jardin.

Le logement marginal apparaît également dans ce contexte de densification démographique des villes. Certaines populations aux revenus modestes comme les boutiquiers, les artisans ou les retraités s'installent en périphérie des villes, dans des maisons individuelles. Le terrain y est moins cher que dans les pôles urbains et le développement des transports comme le chemin de fer permet de repousser toujours plus loin les nouvelles constructions.

Néanmoins, ces bâtiments se développent hors de toute réglementation. Les constructions ne bénéficient ni d'un réseau d'eau potable, ni d'un système d'évacuation des eaux usées. Le ramassage et le traitement des ordures ménagères sont alors inconnus. Cette situation crée les premiers scandales et contribue à diffuser une image négative des premiers lotissements.

Il faut noter que le premier lotissement de l'Oise est un aménagement atypique, implanté sur la commune de Lamorlaye. En 1925, le lotissement du Lys apparaît comme original de par sa taille démesurée, de plus de 1600 lots, et de par sa conception originelle d'une « Ville de Parcs - Ville d'Hiver - Ville de Sports » pour des propriétaires issus d'une classe sociale élevée.

Cependant, la construction pavillonnaire marginale, anarchique et isolée reste l'élément majeur de la construction. Le XIX<sup>ème</sup> siècle est également le siècle de l'essor de la maison individuelle de plaisance réservée à une classe sociale élevée. C'est principalement une maison secondaire qu'on trouve chez les élites de la société.

La jonction entre les XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles voit la naissance de réglementations diverses afin de mettre de l'ordre dans les constructions à usage d'habitation, jusque-là désordonnées et anarchiques. Les lois de 1908, 1919, 1924 et 1928 assurent un peu plus l'essor de l'habitation individuelle et le triomphe du pavillon jusqu'à la seconde Guerre Mondiale.

L'intervention de l'État participe à l'extension de la maison individuelle. Une population toujours plus importante s'intègre dans cette forme de construction. Néanmoins, les lois qui voient le jour dans ces années-là ne sont pas des lois d'aménagement du territoire et un « désordre pavillonnaire » continue de s'instaurer au fil des constructions. L'étalement urbain se propage par des auroles concentriques autour des pôles urbain ou industriel et de manière linéaire le long des axes de communication ou par mitage.

L'appréhension des forêts évolue aussi au XIX<sup>ème</sup> siècle. Cette époque voit d'importants reboisements dans les forêts royales, devenues forêts domaniales, notamment dans la forêt de Compiègne suite aux abus commis durant les périodes ultérieures. Les bois servaient alors comme matériaux de chauffage, dans les activités industrielles (forges, verreries, hauts fourneaux...) et comme matériaux de

construction.

La fin du XIX<sup>ème</sup> siècle voit l'évolution de l'usage de la forêt. Celle-ci devient un lieu de villégiature et de promenade pour la bourgeoisie parisienne. Elle apparaît déjà comme le « poumon vert » de l'Ile-de-France.

Le patrimoine culturel prend une importance accrue au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle. C'est en 1840 que les premiers bâtiments remarquables sont inscrits au titre des Monuments Historiques dans le département. En 1848, le château de Pierrefonds est inscrit sur la liste des Monuments Historiques du département et en 1857, Viollet le Duc entreprend une campagne de restauration de l'édifice. En 1897, le duc d'Aumale lègue le château et la forêt de Chantilly, ainsi que ses diverses collections, à l'Institut de France.



L'histoire du XX<sup>ème</sup> siècle marque à son tour fortement le territoire. Pendant les deux guerres mondiales, le département apparaît comme un territoire impacté par des opérations militaires majeures.

En 1901, la population du département compte 407 800 habitants.

Durant la première Guerre Mondiale, l'Oise va être occupée. La commune de Nanteuil-le-Haudoin est le point de départ de la contre-offensive menée par le Maréchal Joffre vers le département de la Marne. En 1917, la guerre des tranchées laisse des traces indélébiles dans le paysage du Noyonnais. Le 11 novembre 1918, l'armistice est signé par le maréchal Foch dans une clairière de la forêt de Compiègne, près de Rethondes.

Au recensement de 1921, la population du département n'est plus que de 387 760 habitants.

Dans les années 1930, elle compte 402 570 personnes.

Entre 1920 et 1940, les Isariens doivent faire face à deux décennies très difficiles, malgré un redressement national rapide. En effet, au niveau économique, l'après-guerre se caractérise par une situation laborieuse. De multiples réparations sont nécessaires dans de nombreux domaines : reconstruction de logements et d'équipements publics détruits ou bien encore nettoyage des terres destinées à l'agriculture pour les débarrasser des engins explosifs abandonnés après les combats.

La reconstruction et le versement des pensions de guerre accentuent l'endettement de l'État et la dévalorisation du franc. Très vite, le territoire isarien est confronté aux mêmes difficultés que le pays : crise économique, dévaluation de la monnaie, multiplication des grèves (cheminots à Creil, boutonniers à Méru...), explosions des revendications syndicales et déclin démographique. En 1926, la croissance s'arrête.

Dans les années 1920, le chômage touche le département. Durant ces années, le monde agricole connaît une crise qui se conjugue aux autres difficultés de l'époque. Le prix de vente des productions est divisé par deux. Pour lutter contre cette dégringolade des prix, les agriculteurs s'organisent en coopératives. Les années

1930 se caractérisent par une explosion de leur nombre.

Les industries se transforment également à cette époque. Certains secteurs industriels comme l'exploitation de la pierre de Saint-Maximin, la céramique et la tableterie autour de Méru voient leur activité fortement diminuer. Sur le Plateau Picard et dans la vallée de la Brèche, les milliers de métiers à tisser la laine qui permettaient jadis la fabrication d'étoffes réputées et de toiles fines disparaissent peu à peu. À la place, la broserie et les industries métallurgiques, mécaniques et chimiques s'implantent dans la Vallée de l'Oise et en particulier dans le bassin creillois.

La condition ouvrière connaît une amélioration grâce aux lois réglementant le travail, qui se sont développées depuis les années 1890. Les années 1930 voient également des bouleversements politiques avec la montée des autoritarismes, même si l'Oise essaye de trouver une voie modérée entre fascisme et socialisme. La société de l'entre-deux-guerres connaît aussi l'essor de la culture populaire, grâce au développement de l'instruction engagé depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et l'émergence de nouveaux moyens de communication comme la presse, la radio et le cinéma. De nouveaux loisirs apparaissent avec le sport et le camping.

En juin 1940, l'Oise est de nouveau envahi par les armées ennemies. La débâcle de 1940 touche le département et de nombreuses familles évacuent le territoire et fuient vers le Sud, avant de regagner leurs foyers très rapidement. Quelques villes et villages sont bombardés et incendiés. La ville de Beauvais est presque entièrement rasée par l'aviation allemande avant de servir de base aux lancement des raids allemands contre l'Angleterre. Le 22 juin 1940, l'armistice mettant fin au conflit armé entre la France de Vichy et l'Allemagne est signé à Rethondes.

Le département fait alors partie de la zone occupée. La vie sous l'occupation s'organise peu à peu. Les Allemands réquisitionnent de nombreux bâtiments publics (écoles, mairies...) et restreignent la circulation et les libertés publiques. Les Isariens doivent faire face aux restrictions et aux rationnements. Ils apprennent à produire, même en ville, des légumes et de la volaille.

En 1941, un camp de transit vers l'Allemagne ouvre à Royallieu, près de Compiègne. Il regroupe aussi bien des prisonniers, des Juifs, ou encore des travailleurs pour le Service du Travail Obligatoire (STO) mis en place à partir de mars 1942. Royallieu est le deuxième camp de transit français vers l'Allemagne, derrière celui de Drancy.

Durant toute cette période des « années noires », résistance, collaboration et répression se côtoient au quotidien. Au cours de l'année 1944, la pression des Alliés s'accroît pour libérer les territoires occupés. Afin de limiter et d'entraver les possibilités de déplacements des Allemands, les Américains bombardent l'aérodrome de Beauvais-Tillé et les voies ferrées du réseau creillois. Les sites de production de matières premières sont également détruits, comme les carrières de Saint-Maximin et de Saint-Leu-d'Esserent.

La libération du département commence, à partir du mois d'août 1944, avec son lot de joies et de répressions. Dans les premiers jours du mois d'août 1945, le Général de Gaulle entre dans Beauvais, avant de poursuivre sa route vers Paris.

Après la libération, les difficultés matérielles et les destructions de la guerre perdurent encore plusieurs années, rendant la vie des Isariens difficile.



La seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle voit une histoire en adéquation avec celle de la France. L'Oise traverse la reconstruction, la IV<sup>ème</sup> République, les débuts de la V<sup>ème</sup> République, les Trente Glorieuses, la création de l'Union Européenne, les chocs pétroliers, les conflits internationaux... C'est à partir de cette époque qu'elle entre plus profondément encore dans la mouvance francilienne.

Les années d'après-guerre sont marquées par la volonté d'aménager le territoire, afin de rééquilibrer le poids de la capitale par rapport à la province. La nécessité d'aménager l'espace est rapidement apparue comme une priorité.



La vie sociale et l'évolution démographique de l'Oise d'après-guerre correspondent à celle de la France.

Au niveau démographique, en 1946, l'Oise compte 396 725 habitants. À partir de cette date, la population connaît une croissance soutenue. Le baby-boom se conjugue avec l'arrivée de nombreux immigrés, attirés par l'offre d'emplois.

Durant les années 1960, le département bénéficie d'une conjoncture économique favorable et contribue à la croissance économique du pays. Les Trente Glorieuses modifient la vie de la population. Le plein emploi et la hausse générale du niveau de vie permettent à la population d'accéder à l'automobile et au confort ménager. De profondes mutations sociales et une nouvelle répartition de la population active accompagne les Trente Glorieuses. La modernisation agricole achève l'exode rural, tandis que les nouveaux actifs, issus des classes d'âge du baby-boom se dirigent vers les industries et viennent peu à peu gonfler les rangs du secteur tertiaire.

Dès la fin des années 1970, la situation économique bascule et se transforme avec les crises pétrolières, les premières difficultés des entreprises et l'augmentation du nombre de chômeurs. Le temps de la prospérité se trouve brutalement interrompu.

Malgré tout, l'évolution démographique de la population reste positive et en 1982, la population compte 700 000 habitants. En 1990, ce chiffre s'élève à 725 575 habitants.

A partir des années 1980, les principaux foyers de peuplement se concentrent dans le Sud du département et dans les vallées, notamment celle de l'Oise. De fait, même si globalement on constate une croissance démographique positive durant cette période, le Nord du département est touché par un phénomène de dépeuplement. La croissance démographique se poursuit néanmoins et en 1999, la population de l'Oise atteint 765 000 habitants.



Au niveau économique, les atouts de l'Oise restent diversifiés même si des handicaps existent.

L'agriculture tient une place prépondérante. Elle bénéficie d'atouts certains qui en font un secteur de production important. Elle jouit des conditions physiques très favorables de l'Oise. Sous la couche limoneuse fertile et sèche, la craie absorbe bien le surplus d'eau, mais reste suffisamment humide. Le climat océanique assure également des précipitations suffisantes et favorablement réparties sur toute l'année ainsi qu'une amplitude thermique annuellement faible.

Cette situation permet à l'activité primaire de poursuivre son développement durant la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. En effet, après la guerre, l'agriculture continue sa progression. La révolution technique modifie profondément les méthodes, les structures et les situations agricoles et se caractérise par des paysages d'openfield. L'intense effort de motorisation et de mécanisation, l'utilisation massive d'engrais, de pesticides et de nouvelles variétés issues de la recherche agronomique permettent d'accroître et de multiplier les rendements.

Toujours dans la même logique de production et de rentabilisation, l'agriculture isarienne entre dans le marché européen et mondial. En 1962, avec la mise en place de la Politique Agricole Commune (PAC), l'agriculture et les pratiques d'exploitations s'intensifient. La Communauté Économique Européenne (CEE) accorde des subventions et soutient les prix.

En revanche, la modernisation s'accompagne d'une chute des effectifs agricoles et d'une concentration des exploitations dont la taille moyenne augmente fortement. L'ère de la grande culture mécanisée commence. Dans les années 1960, l'introduction des arracheuses de betteraves et de pommes de terre élimine une part importante du travail qui peut alors être effectué par des saisonniers.

L'Oise apparaît comme un important producteur de céréales (blé, orge, maïs), de plantes sarclées (betteraves et pommes de terre) et d'oléo-protéagineux (colza, tournesol et soja). Ces dernières décennies, la culture du maïs a pris de l'ampleur au détriment des productions traditionnelles comme le blé et les betteraves à sucre.

Les mutations et les reconversions industrielles, entamées dans les années 1930, trouvent leur apogée après la seconde Guerre Mondiale. À partir des années 1950, l'activité industrielle décolle dans le département de l'Oise. Des industries métallurgiques et mécaniques s'implantent à Noyon, des industries mécaniques et automobiles à Creil, des industries chimiques et para-chimiques à Compiègne, des industries fines et du textile à Beauvais, une filière de transformation du bois et la production de matériel agricole à Crépy-en-Valois et des industries mécaniques à Méru.

À partir de la fin des années 1960, de nouvelles mutations industrielles voient le jour et se poursuivront pendant plusieurs années. Une centrale thermique est implantée à Creil et les principaux sites industriels se situent désormais à Beauvais

et le long de la vallée de l'Oise, notamment à Compiègne et Creil. Les activités se diversifient. Les sites industriels accueillent des activités de transformations agro-alimentaires, la production de machines agricoles, des activités de chimie, de parachimie, de métallurgie, de sidérurgie, de la verrerie, des industries pharmaceutiques et automobiles.



L'aménagement du territoire touche plus particulièrement quelques domaines spécifiques et diversifiés.

Au niveau des infrastructures de transports, les voies de communication se développent en même temps que les moyens de communication qui deviennent eux, accessibles au plus grand nombre.

A partir de 1955, les grandes lignes ferroviaires sont peu à peu électrifiées. En 1967, après sept années de travaux, le département est enfin desservi par l'autoroute du Nord, l'A1, et ses cinq échangeurs. En 1994, l'A16 sera inaugurée. Elle dessert les villes de Breteuil, Beauvais et Méru. L'aéroport de Beauvais-Tillé voit sa création en 1947. En 1955, l'aéroport international est inauguré et, en 1960, la première desserte régulière relie Beauvais à l'Angleterre.

Au niveau de l'apprentissage et de la formation, l'Oise reste en retrait par rapport à d'autres départements français. Les jeunes Isariens ont plus de difficultés que leurs voisins à trouver un emploi car leurs compétences et leur formation restent d'un niveau plus faible que le niveau moyen français, ou non en rapport avec l'offre d'emplois existante. Pour remédier à cette situation, des efforts sont faits afin d'offrir des formations de qualité. En 1972, l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) ouvre ses portes. Vingt ans plus tard, la ville de Creil se dote à son tour d'un Institut Universitaire Technologique (IUT).

Dès les années 1970, la préservation, la conservation et la promotion du patrimoine apparaissent comme une préoccupation majeure. Le patrimoine culturel s'attache à valoriser ses traditions. La construction de la Galerie Nationale de la Tapisserie à Beauvais entre 1972 et 1976 allie trésors du passé et créations contemporaines au sein d'un espace aux lignes épurées. En 1977, la Cathédrale Saint Pierre de Beauvais entre elle aussi dans une phase de restauration qui se poursuit encore aujourd'hui. En 1982, le musée départemental qui présente des peintures, sculptures et mobiliers est inauguré. En 1991, le théâtre impérial de Compiègne est ouvert.

À côté de cela, des efforts pour accroître le tourisme se développent à travers des campagnes de publicité qui visent en priorité une clientèle parisienne.

Les forêts domaniales restent une composante importante du territoire isarien. Elles couvrent environ 122 316 hectares, soit 22,7% du territoire et sont progressivement aménagées afin de répondre aux besoins et aux attentes des populations isariennes et franciliennes. Elles sont l'objet d'activités de loisirs comme la chasse à courre, les promenades... mais sont également propices aux

activités économiques liées à la filière du bois. À l'instar de l'agriculture, la forêt n'échappe pas à une évolution de son rôle vers la multifonctionnalité.



En terme de construction de logements, l'après-guerre se caractérise par une modification des constructions. Face au contexte de l'époque (temps de la reconstruction, urgence de loger les populations, évolution des techniques de construction, désir d'abaisser les prix de revient des équipements, prix du foncier en augmentation, désir de réduire les temps de parcours), les logements collectifs verticaux se multiplient.

Les années 1960 se caractérisent par l'édification des Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP). Les quartiers Saint Jean à Beauvais ou de La Commanderie à Nogent-sur-Oise en sont des exemples. Face aux premières critiques de ce type de constructions, les décennies suivantes voient la création de Zones d'Aménagement Concertée (ZAC). Mais à côté de ces logements collectifs, le modèle de la maison individuelle perdure.

Pendant les années 1980, la forme pavillonnaire continue à se développer et devient le type de logement privilégié des Isariens de souche aussi bien que des migrants. Cette forme urbaine s'oppose aux grands ensembles et à leur image négative liée aux « banlieues ». Le besoin de foncier disponible pour implanter de nouvelles constructions entraîne l'arrivée de populations originaires d'Ile-de-France. Celles-ci manquent de terrains disponibles à un coût attractif, dans Paris ou sa proche banlieue. Ce processus provoque l'essor du phénomène de périurbanisation.

À côté de cette tendance lourde, l'installation des Isariens de souche se fait de plus en plus difficile face à un foncier aménagé qui se raréfie et dont le prix augmente. Toujours dans cette même logique, les populations autochtones se trouvent repoussées vers le Nord du département, le Sud restant très attractif pour les Franciliens en terme d'accessibilité, de cadre paysager et de prix.

À la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, l'augmentation des constructions de pavillons individuels ouvre différents débats sur la dispersion des constructions au sein de l'espace isarien, sur le mitage du foncier laissant parfois des dents creuses au sein de l'espace urbanisé, sur l'étalement urbain autour des pôles centraux et sur le phénomène de périurbanisation. Le contexte social composé par un foncier qui se raréfie et devient très coûteux, par le manque de logements par rapport aux besoins de la population et par les difficultés économiques des foyers, entraîne une réflexion sur le logement du futur.



En terme de politique de prévention des risques, l'État a pris peu à peu

conscience de la nécessité de prévenir et de protéger les populations. La thématique des risques a gagné en importance au fil du temps, au moment où les enjeux humains et financiers sont devenus de plus en plus prégnants. Pour le passé, quelques phénomènes ponctuels sont connus mais il est difficile de dresser une chronologie exhaustive de l'histoire des risques dans le département.

En terme de risques naturels, la prévention des risques s'est mise en place il y a plus d'un siècle à partir de quelques actions importantes comme la création des services de Restauration des Terrains en Montagne (RTM), la parution du décret-loi de 1935 instituant les plans de surfaces submersibles, la création des périmètres de risque en 1962 et le zonage naturel ND des Plans d'Occupation des Sols (POS) en 1967. Néanmoins, le dispositif législatif et réglementaire de la prévention des risques naturels n'a véritablement été construit qu'à partir des années 1980.

En ce qui concerne les risques technologiques, le cadre réglementaire s'est précisé en France dès la fin des années 1970.

Jusqu'à aujourd'hui, l'histoire des risques dans le département est liée uniquement à des phénomènes naturels. Les risques présents dans le département sont divers. Les inondations, qu'elles soient par débordement de cours d'eau ou remontée de nappes existent.

En 1784, la commune de Venette est sous 6,88 m d'eau.

Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'Oise, le Thérain et l'Aisne ont connu des crues importantes. En 1910, plusieurs villes sont touchées par des inondations importantes : Noyon, Creil ou Verneuil-en-Halatte. Toutes ces inondations sont dues à des débordements de cours d'eau. En 1926, c'est au tour de Sarron d'être sous les eaux. Les derniers épisodes connus d'inondations par débordement de cours d'eau ont eu lieu au cours de la décennie 1990 sur les communes de Bonnières, Thourotte, Choisy-au-Bac et La-Croix-Saint-Ouen.

Les inondations par remontée de nappes sont provoquées par le débordement des nappes phréatiques, après saturation des aquifères. Les principaux événements référencés de ce type ont eu lieu dans l'Oise au tout début du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Un autre risque naturel présent dans le département est celui du ruissellement ou coulée de boue qui apparaît comme l'expression catastrophique du phénomène d'érosion affectant aussi bien les zones agricoles que les zones urbaines. Le ruissellement est lié à de fortes précipitations et peut provoquer d'importantes dégradations. Plusieurs communes, éparpillées sur le territoire, ont enregistré ce type de phénomène au cours du temps.

Les risques mouvements de terrain liés aux cavités souterraines constituent également un risque présent dans le département. L'Oise est un lieu propice aux mouvements de terrain à cause de l'exploitation souterraine de la craie, des argiles et des calcaires. Cette exploitation du sous-sol prédispose à la présence de cavités de toutes origines. Plus de 285 cavités ont été répertoriées dans le département de l'Oise. Et depuis le début des années 1980, 600 événements de type fontis, débouffrages de puits, affaissements ou effondrements ont été inventoriés depuis le début des années 1980.

Les risques mouvements de terrain avec glissements et éboulements rocheux



sont peu fréquemment répertoriés dans l'Oise. Depuis les années 1980, sept évènements ont eu lieu dans les arrondissements de Compiègne et de Clermont. La commune de Clermont peut apparaître comme propice à ce risque car dans le passé elle possédait une exploitation de sables et d'argiles qui a fragilisé les sols.

Le risque de feux de forêts est peu connu dans le département de l'Oise par rapport à la région méditerranéenne. Malgré tout, le département de l'Oise n'est pas à l'abri d'un risque de ce type. Quatre feux importants ont été répertoriés entre 1994 et 1997 sur les communes de La Pommeraye, Ermenonville, Sacy-le-Grand et Apremont. En tout, ce sont 37 hectares de forêts qui ont été détruits.

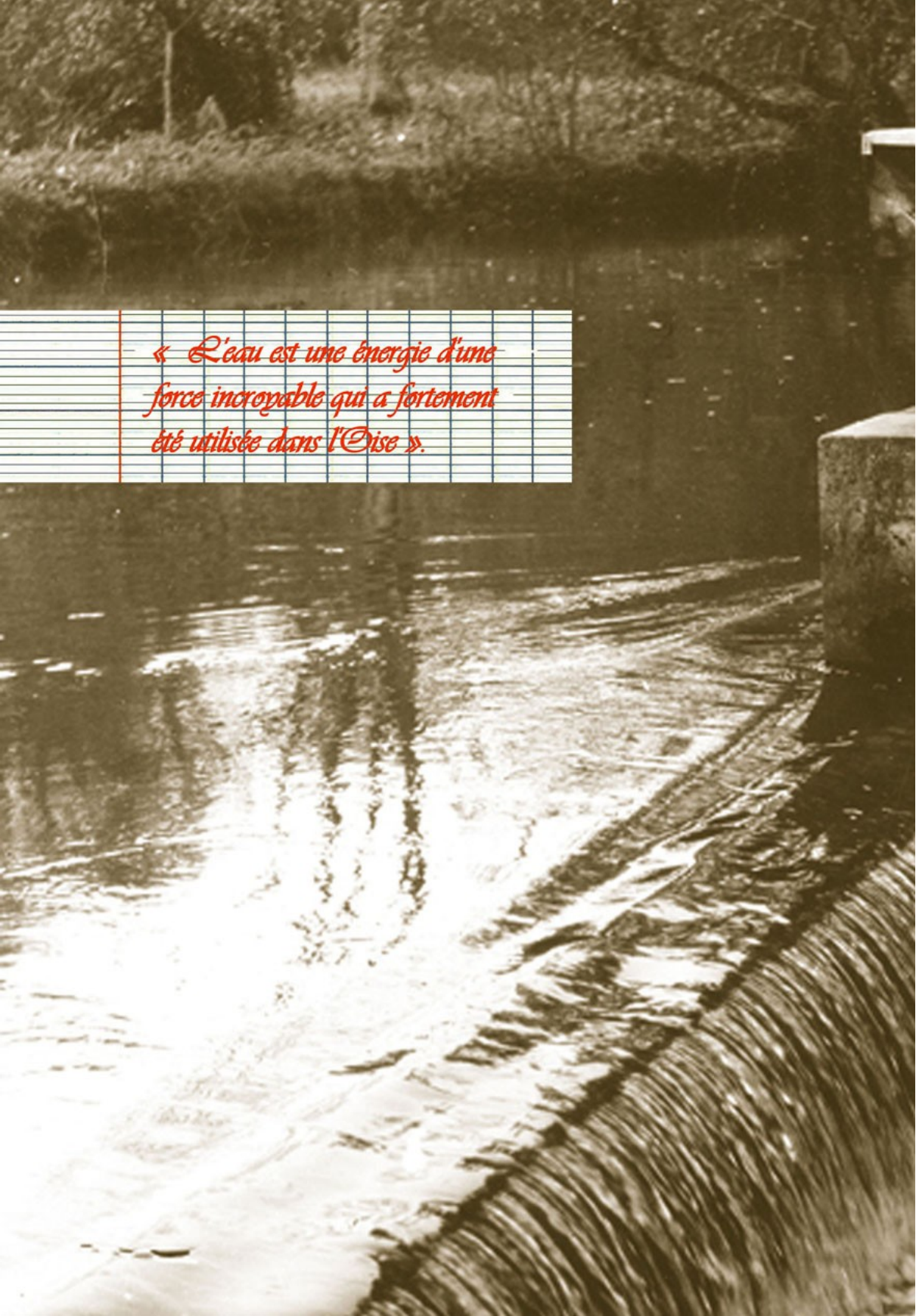
Le risque sécheresse a été inventorié dans quelques communes du département. En cas de fort stress hydrique, des dégâts peuvent apparaître sur des constructions implantées sur des sols argileux. Elles se manifestent par des fissures en façade, des décolllements entre les éléments jointifs de la construction, des distorsions des portes et fenêtres, une dislocation des dallages et cloisons, et parfois par la rupture de canalisations enterrées. Enfin, le département de l'Oise est un département faiblement sismique. Peu de secousses ont été ressentis depuis le XVI<sup>ème</sup> siècle.



L'Oise apparaît aujourd'hui comme un département aux multiples facettes qui combine des réminiscences du passé à des phénomènes contemporains.

En effet, l'histoire et le patrimoine traditionnel ont laissé leurs traces sur le territoire. On y trouve encore aujourd'hui toutes sortes de constructions des époques passées, des productions artisanales traditionnelles qui se maintiennent, une agriculture qui s'inscrit dans le temps malgré des mutations profondes... C'est à partir de ce passé que le territoire construit son présent, en tirant profit de ses atouts et en essayant de minimiser ses handicaps.

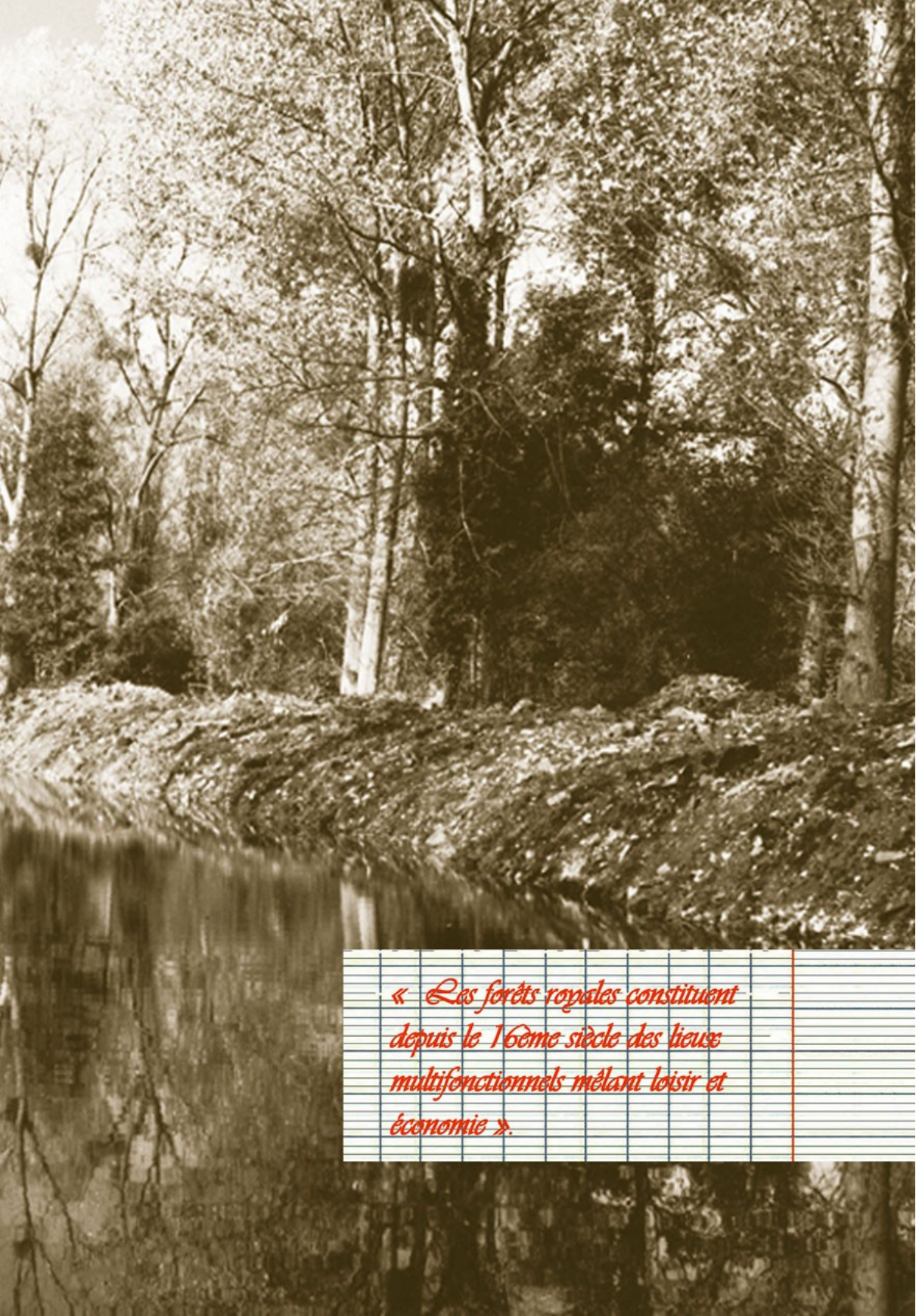
À l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, le territoire de l'Oise apparaît comme un espace complexe où se mêlent plusieurs phénomènes différents et multiples. L'attraction de la capitale reste une composante majeure dans l'appréhension du Sud du département tandis que le Nord de l'Oise est peu à peu gagné par la vague de la métropolisation. L'aménagement du territoire doit tenir compte de ce processus qui modifie le territoire en profondeur. Les modes de vie et les comportements anthropiques se trouvent également impactés par la conjoncture économique et sociale. Malgré tout, la population essaie de préserver un espace de vie agréable à travers ses paysages et ses terroirs.



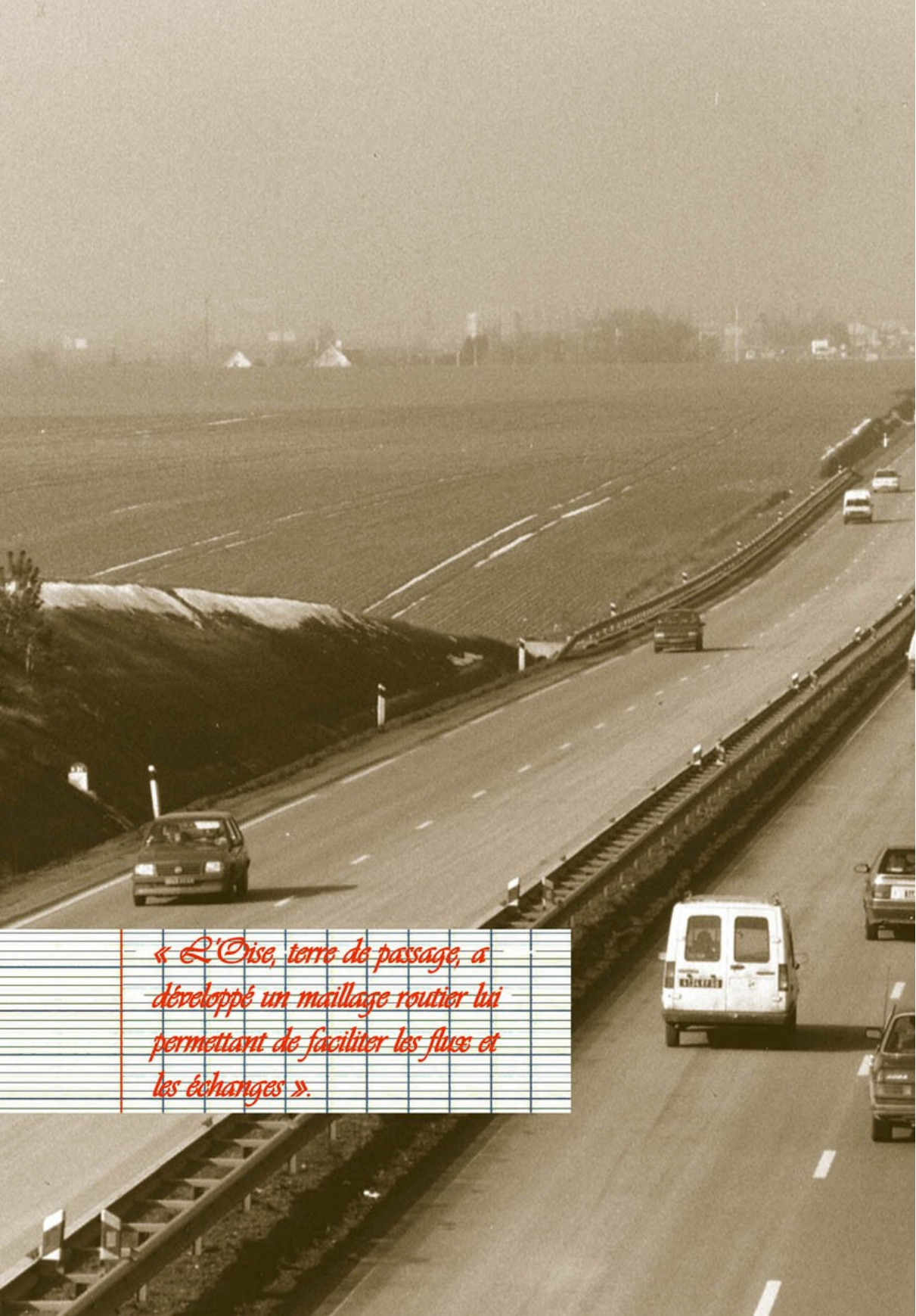
*« L'eau est une énergie d'une force incroyable qui a fortement été utilisée dans l'Oise ».*







*« Les forêts royales constituent depuis le 16<sup>ème</sup> siècle des lieux multifonctionnels mêlant loisir et économie ».*



*« L'Oise, terre de passage, a développé un maillage routier lui permettant de faciliter les flux et les échanges ».*



N 31 E 46  
BEAUVAIS 5  
ROUEN 83

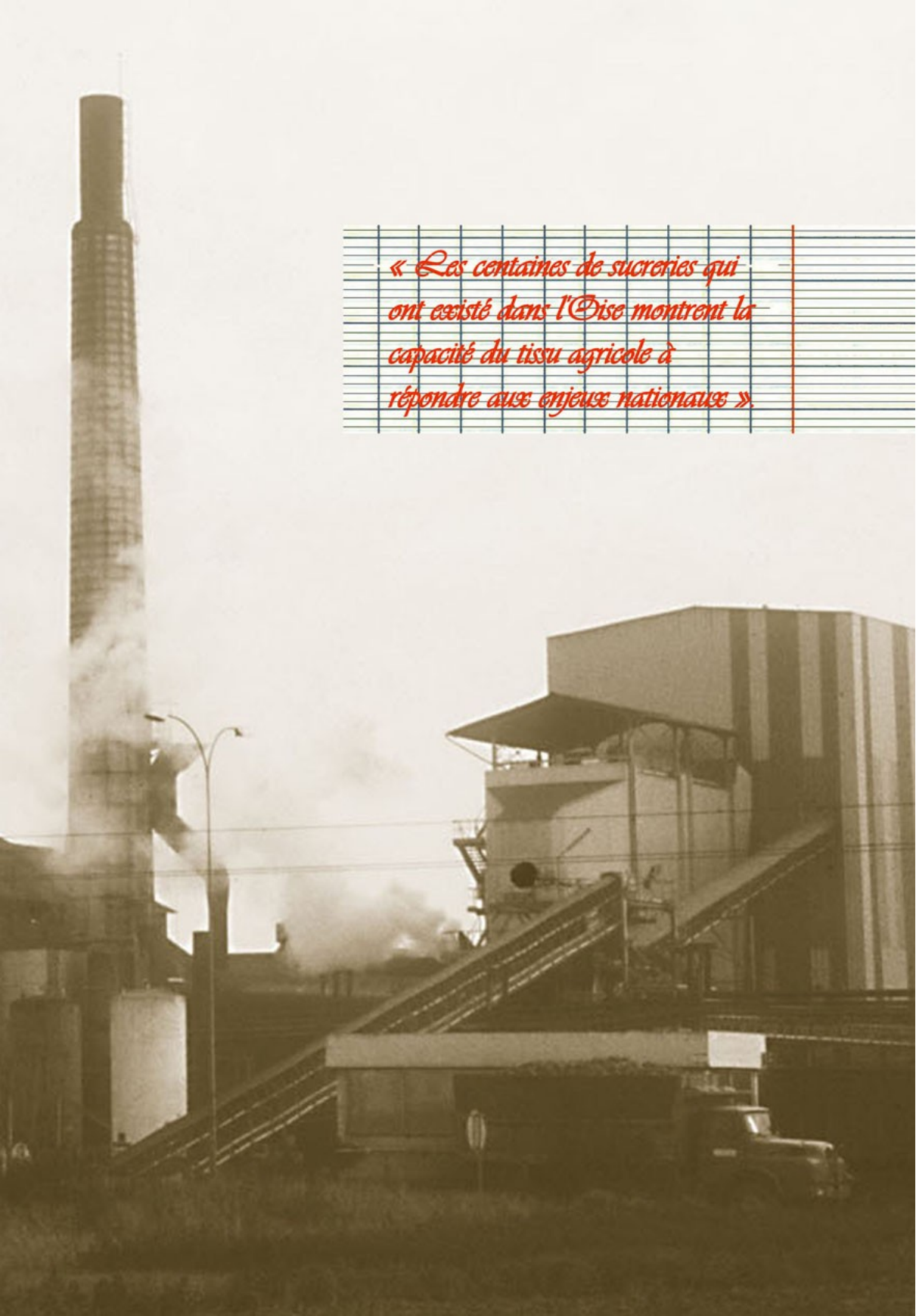
↑  
Toute

E438-1953

E438-1953







*« Les centaines de sucreries qui ont existé dans l'Eise montrent la capacité du tissu agricole à répondre aux enjeux nationaux ».*



*« La rivière Oise a toujours été assimilable à une colonne vertébrale du développement pour le département ».*





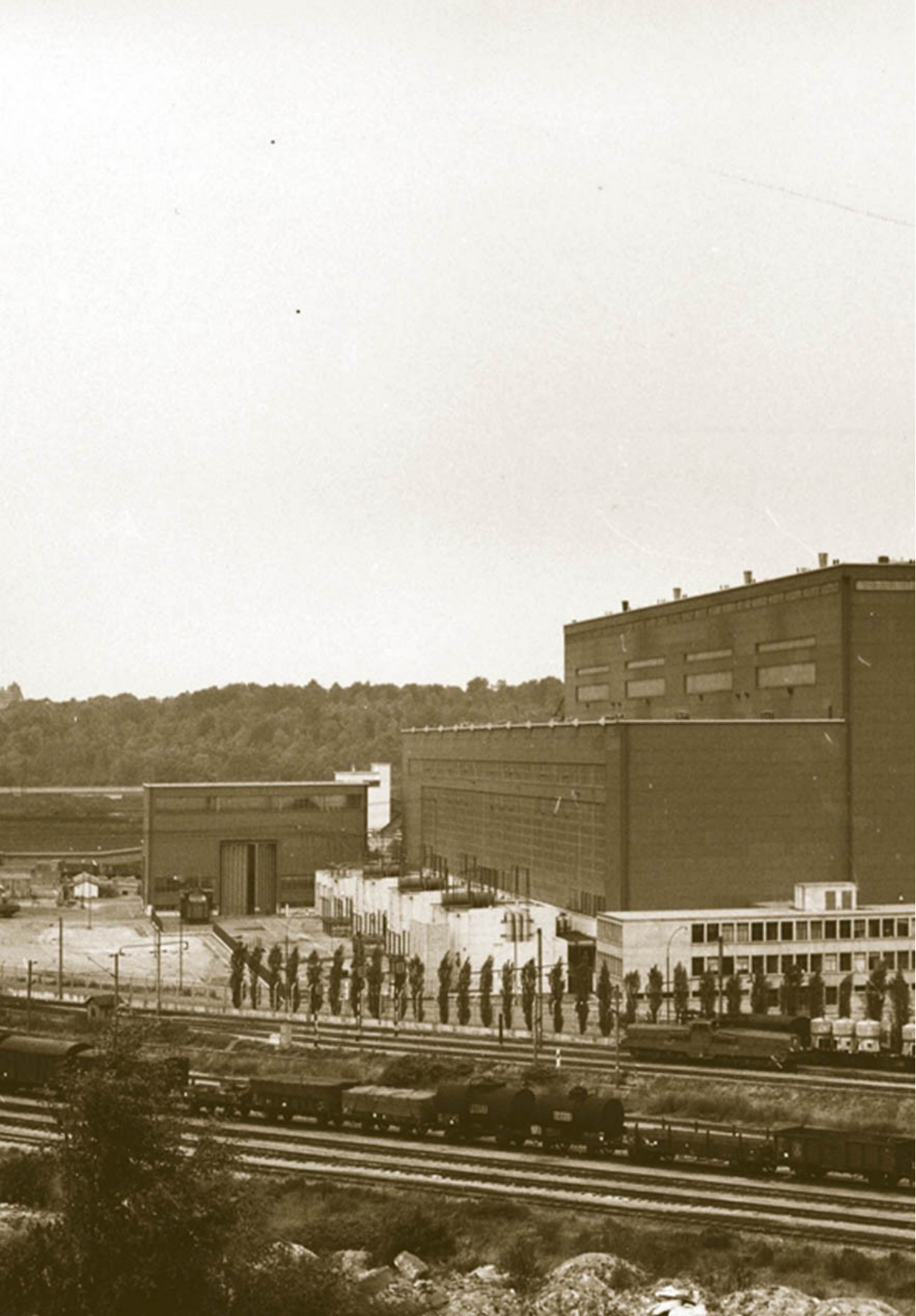


*« Les moulins constituent une alliance remarquable entre des techniques particulières et un mode de vie local adapté ».*

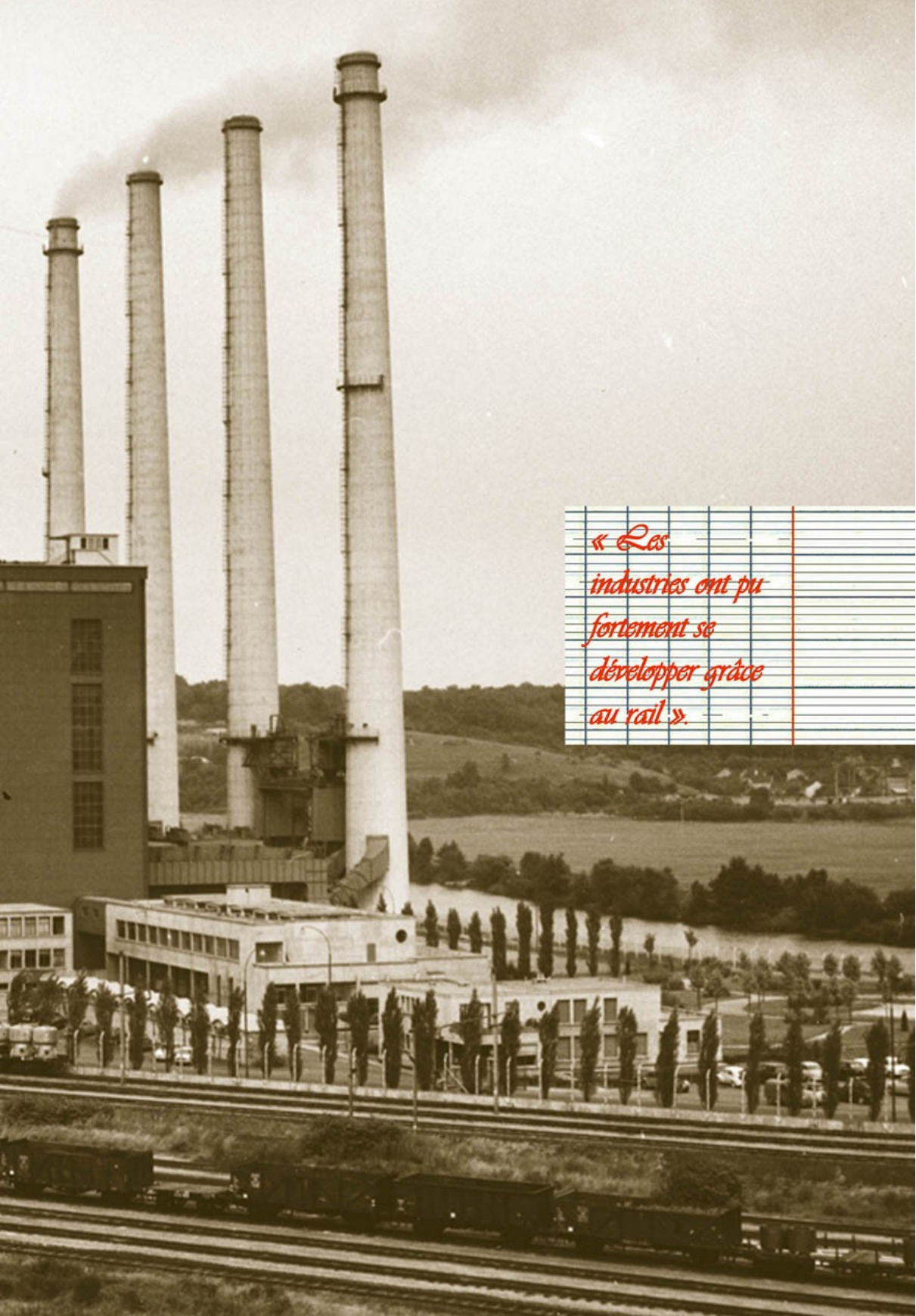


*« Les inondations ont provoqué de nombreuses pertes humaines et matérielles qui constituent autant de repères pour la mémoire du risque ».*





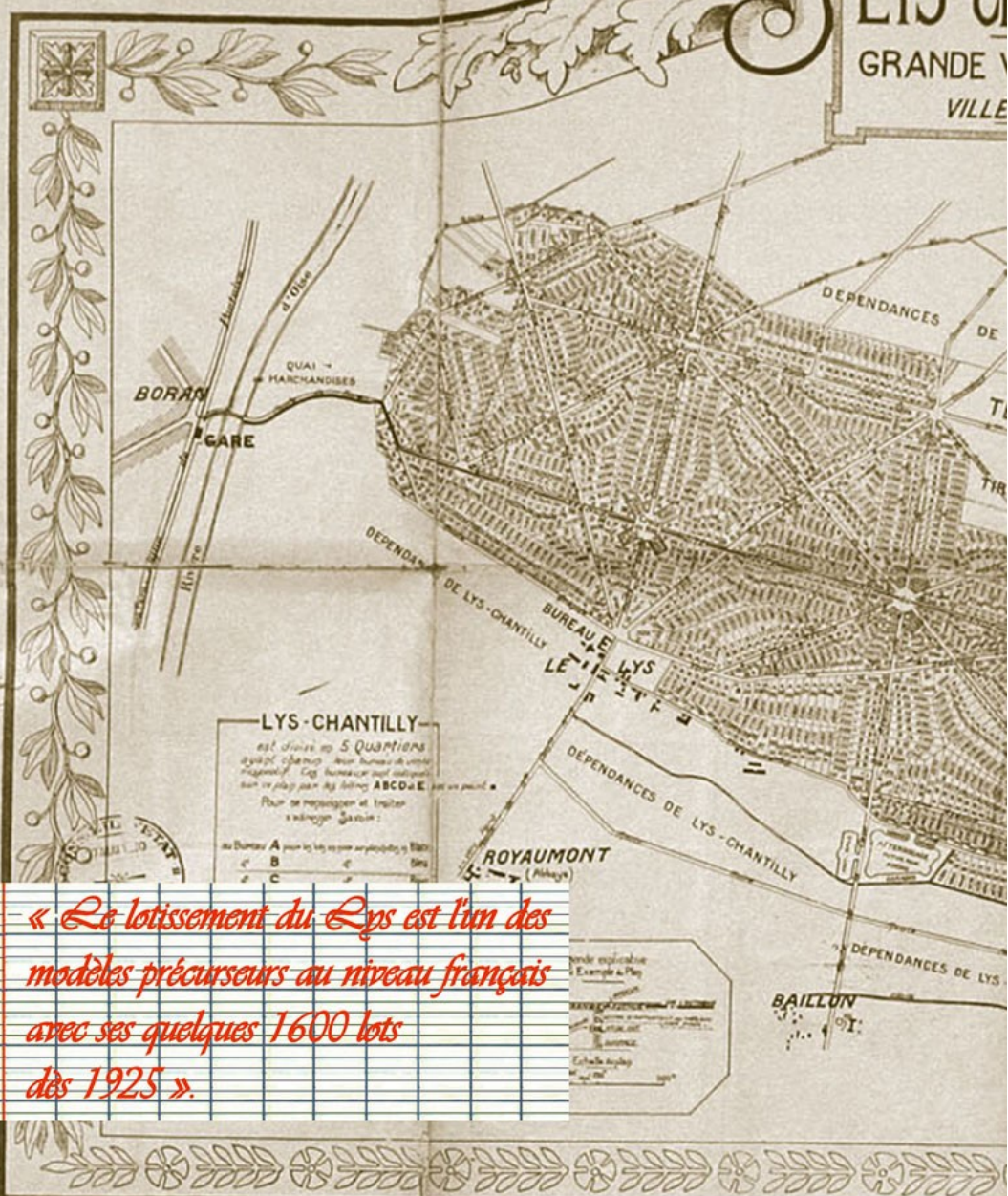




*« Les  
industries ont pu  
fortement se  
développer grâce  
au rail ».*

# LYS-CHANTILLY

GRANDE VILLE

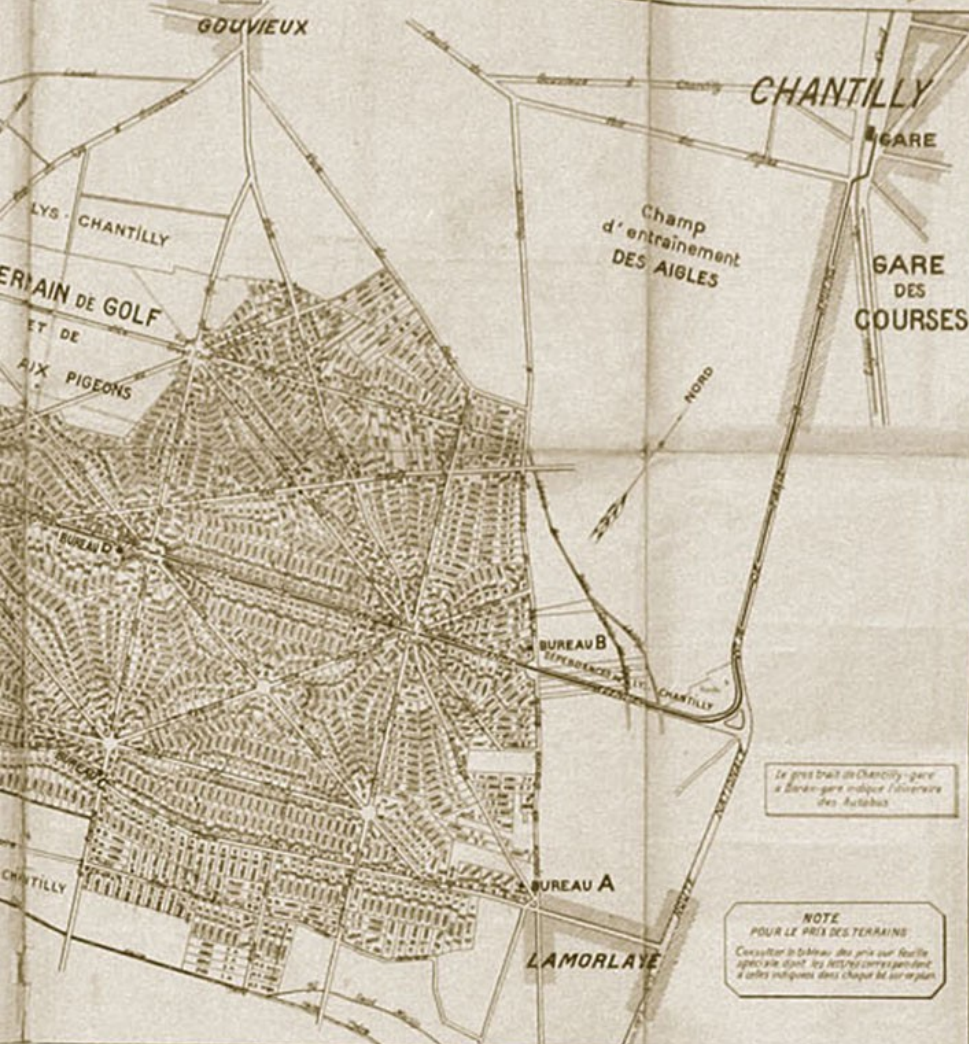


LYS-CHANTILLY  
est divisé en 5 QUARTIERS  
A, B, C, D, E  
Pour se renseigner et visiter  
s'adresser à :

« Le lotissement du Lys est l'un des modèles précurseurs au niveau français avec ses quelques 1600 lots dès 1925 ».

# CHANTILLY

VILLE DE PARCS  
D'HIVER




Les gros traits de Chantilly-gare  
à Bureau-gare indiquent l'itinéraire  
des autobus

**NOTE**  
POUR LE PRIX DES TERRAINS  
Consulter le tableau des prix sur feuille  
spéciale jointe. Les lettres correspondantes  
à celles indiquées dans chaque lot sur plan.





*« Le modèle pavillonnaire a trouvé  
une terre d'accueil dans l'Oise et a  
colonisé des centaines d'hectares pour  
être aujourd'hui le lieu de vie  
classique des isariens »*

An aerial, sepia-toned photograph of a village built on a hillside. The houses are clustered together, with a prominent church spire visible in the upper left. The foreground shows a grassy field with a few trees. A text box is overlaid on the lower-left portion of the image.

*« Une vie bucolique recherchée  
par certains mais surtout constituant  
un cadre identitaire pour  
beaucoup ».*

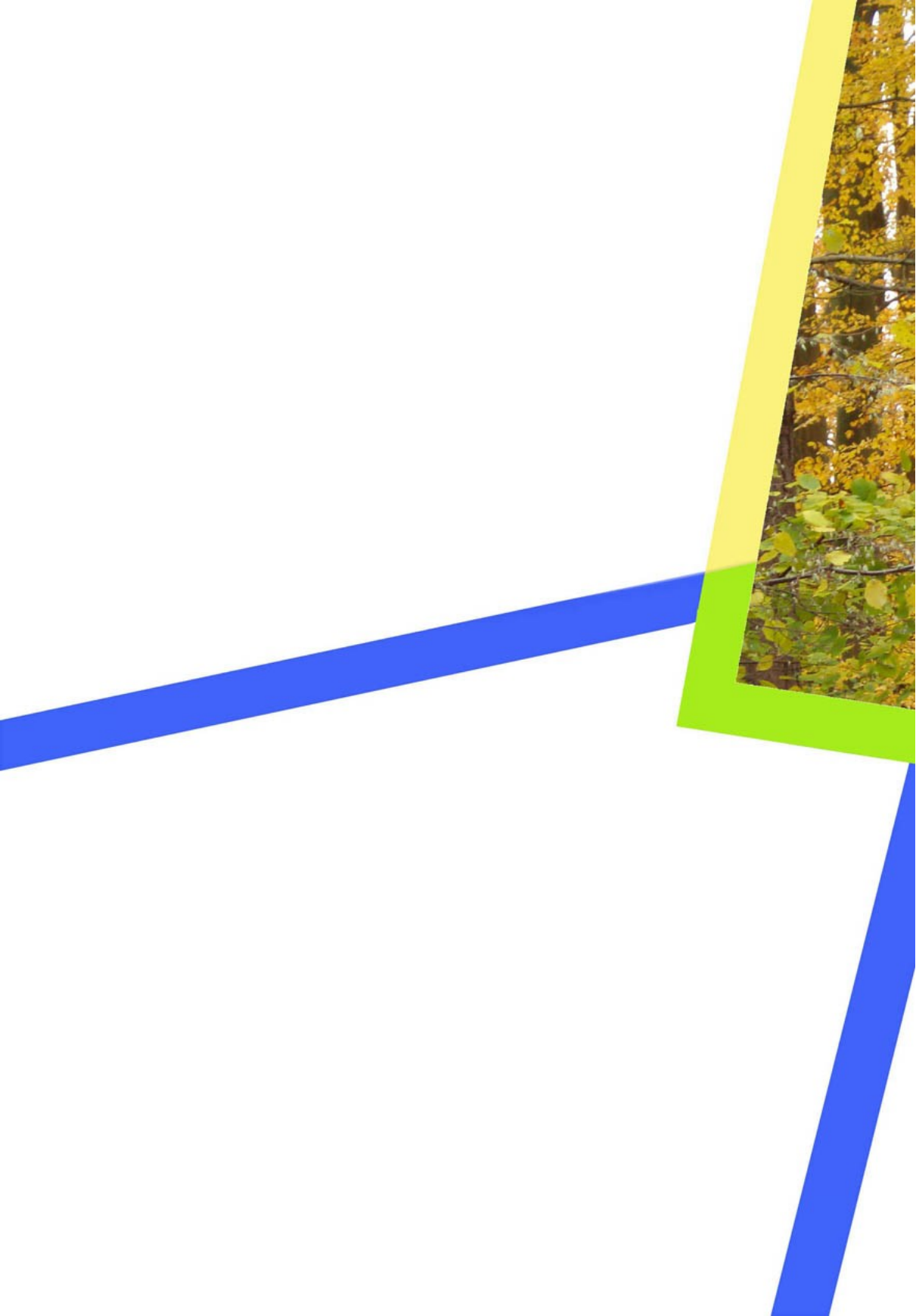


*« Les zones humides, souvent considérées comme des espaces inutiles ou en désuétude, ont parfois disparu pour des raisons de salubrité ou de développement ».*











## **L'Oise et son présent**

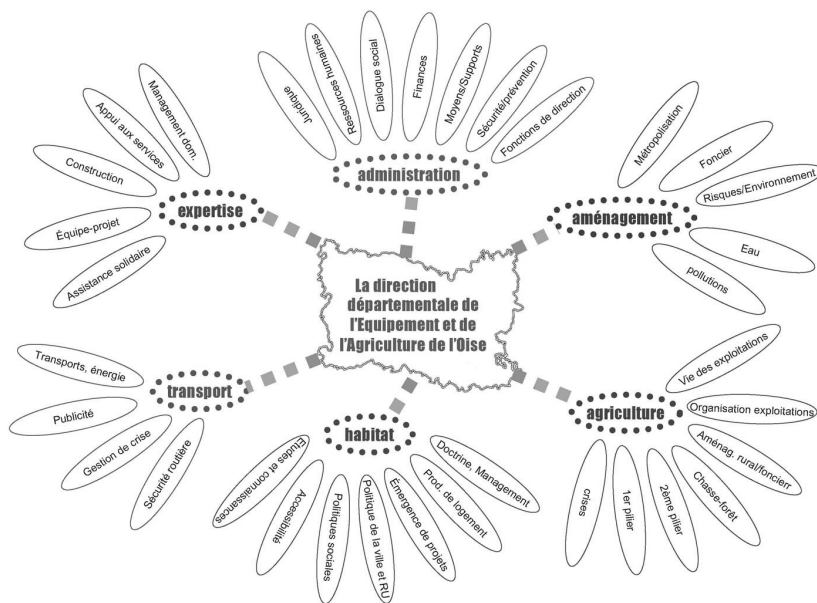


# L'Oise et son présent

par France Poulain<sup>4</sup>

Parler d'un territoire peut être réalisé de diverses façons et expliciter les choix organisationnels réalisés par les structures qui s'y attachent en est une. Car une administration décentralisée a pour objectif de « coller » au plus près des enjeux et des besoins exprimés formellement ou non par les territoires qui lui donnent une partie de son identité et de ses caractéristiques. Ainsi, un portrait du département de l'Oise peut être fourni par l'analyse de la vision et de la stratégie mises en oeuvre par la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise.

Les évolutions actuelles ont conduit à la formalisation d'un mode de management global pour la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture. Le choix s'est porté sur un management par domaine qui vient croiser la gestion quotidienne établie par les services.



4 France POULAIN est docteur en aménagement, en urbanisme et en études urbaines. Auparavant enseignante-chercheuse à l'Institut Français d'Urbanisme, elle est aujourd'hui Architecte et Urbaniste de l'État et dirige le service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie à la DDEA de l'Oise. Elle a publié de nombreux articles et plusieurs ouvrages dont *Ma cabane en Normandie* avec Fabienne COSSET aux éditions CR&CET, *Le guide du camping-caravaning sur parcelles privées* et *l'Esprit du camping* avec Elisabeth POULAIN aux éditions Cheminements. Et elle a récemment codirigé avec Jérôme BOISSONADE et Solenn GUEVEL l'ouvrage intitulé *Ville visible, ville invisible* aux éditions L'Harmattan.

Cinq domaines ont été identifiés en terme de regroupement pertinent des politiques publiques et de communauté de travail, avec l'aménagement durable des territoires, l'économie agricole et forestière, l'habitat et le renouvellement urbain, l'expertise et l'assistance technique, les transports, la sécurité et les crises, auxquels il est nécessaire d'en associer un sixième à savoir l'administration générale.

Cette cartographie permet à chacun de comprendre et de « lire » la manière dont les politiques publiques s'agrègent les unes aux autres et les synergies se créent pour les porter au mieux. La lecture de l'organisation est facilitée grâce à la constitution de domaines visant chacun à répondre de manière homogène à des activités et des besoins clairement identifiés, basé sur des savoir-faire et des règles précises et au réseau d'acteurs commun.

Chaque domaine se rend ainsi facilement lisible et compréhensible tant en interne pour l'ensemble des agents, car la découverte de nouvelles activités liées à la fusion ne doit pas faire oublier que chacun n'a à voir ou à gérer qu'une partie de l'organisation -à l'exception de la direction- qu'en externe puisque les réseaux d'acteurs spécifiques à chaque domaine doivent faire l'objet de communication et de rencontres formalisées.

Le domaine met en valeur également les forces issues de l'histoire de chaque élément qui le constitue et repère les valeurs communes ou les ambitions collectives. En effet, même si les domaines apparaissent comme une construction récente ou novatrice, les racines des missions tant de la direction départementale de l'Équipement que de la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt sont profondément ancrées et doivent être exploitées.

La force potentielle de chaque domaine en terme de productions est très importante et est envisagée comme une ressource permettant de gérer les missions -grâce aux échanges, aux collaborations et aux synergies dégagées par le travail collectif- et dégageant l'énergie suffisante pour mener à bien des projets innovants porteurs d'avenir ou demandant un investissement important.

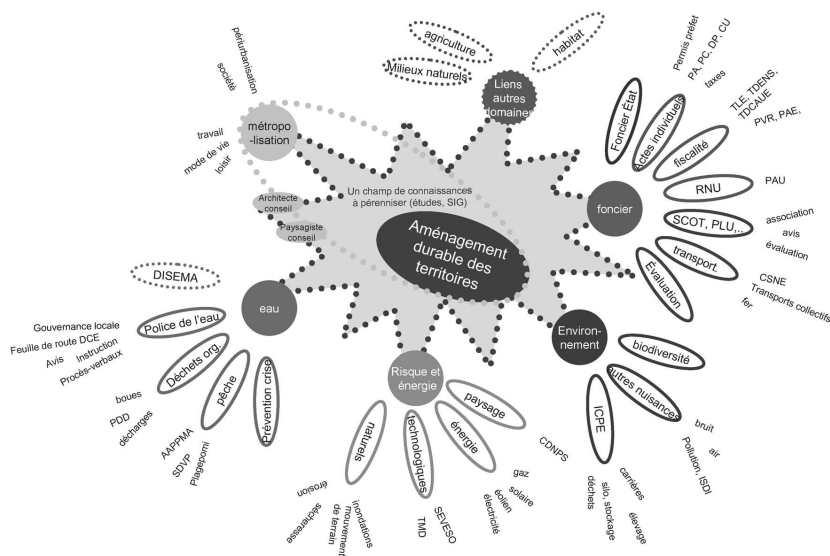
Il est nécessaire qu'un service déconcentré de l'État réussisse à passer du stade de la réaction aux sollicitations externes à celui de l'action pour engager les politiques publiques, les porter et les faire aboutir. Ce passage donne un souffle nouveau à tous car il met en perspective les obligations quotidiennes et de leur donne du sens.



Au sein de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise, le **domaine de l'aménagement durable des territoires**<sup>5</sup> regroupe les questions foncières avec la planification, l'application du droit des sols ou le contentieux de l'urbanisme, l'eau, l'environnement, les risques et l'énergie soit les

<sup>5</sup> Ont participé à l'écriture d'ensemble ou à la réflexion des pages qui suivent : Fabienne Clairville, Jean-Marie Demagny, Alain De Meyère, Sandrine Dretz, Nathalie Durieux, Catherine Fleurbayx, Hélène Génaux, Claire Godel, Anne Langue, Jérôme Lasseron, Sylvie Pierrard, Ludovic Perrin, Florian Perron, Yves Leguillier, Jean-Marc Poirié, Carine Rudelle, Anne-Laure Sallier et Isabelle Vallette.

budgets opérationnels de programme « Urbanisme, Paysage, Eau et Biodiversité » (sauf la partie ingénierie) et « Prévention des Risques ». L'objectif est de mettre en tension ces différentes thématiques et de participer le plus activement possible à la création d'une intelligence collective des territoires. La structure se doit ainsi disposer d'un sens donné à l'action territoriale partagé par tous les acteurs qui oeuvrent au sein de ce domaine.



Claude MARTINAND, Vice-président du Conseil Général du Développement Durable au ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire définit avec netteté ce qu'est le domaine de l'aménagement durable des territoires.

Il expose ainsi que le domaine « recherche la conciliation entre la protection de la nature, la lutte contre l'érosion de la biodiversité, la gestion économe des ressources naturelles d'un côté et l'aménagement et la gestion durables des territoires de l'autre. Il [est nécessaire] de s'efforcer de surmonter en priorité les conflits habituels entre aménagement et protection de la nature. Toute la difficulté de cette conciliation reposera sur l'appréciation de ce qui doit être appliqué de manière intransigeante (espaces sanctuarisés, règles liées à de graves problèmes de santé publique ou de sécurité...) et de ce qui peut faire l'objet de compromis, issus de médiations (gouvernance à 5 par exemple) »<sup>6</sup>.

Le domaine de l'aménagement durable des territoires a pour mission de créer une culture de l'arbitrage. Celle-ci existe à condition que chaque acteur connaisse et respecte les projets ou les enjeux des autres acteurs de son système. Cela fait appel

6 Extrait de la note du 23 juin 2008 relative à la construction d'une identité commune pour le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

à des notions de tolérance et ne doit pas être utilisée uniquement après que les conflits aient surgi mais bien au quotidien et ce, dans le respect des règles et des procédures.



Concrètement, les orientations stratégiques sont identifiées pour l'Oise au sein du **damier stratégique**<sup>7</sup>. Pour mémoire, le damier est constitué de manière verticale par des colonnes liées aux productions constituant la connaissance territoriale avec les ressources initiales avec les Feuillettes ou Cahiers, l'information et le conseil avec par exemple la diffusion du Porter à Connaissance ou les formations, les avis, le suivi avec la mise en place de tableau de bord à jour pour la planification territoriale, l'application du droit des sols, les risques, l'éolien, l'accidentologie... l'évaluation avec un important travail mené en terme de diffusion d'éléments de doctrine, de suivi des fiches de travail et des contrôles hiérarchiques, la communication avec le site internet et la mise en œuvre opérationnelle ouvertes aux partenaires et acteurs sur le territoire.

Il est également constitué de manière horizontale par la définition d'axes stratégiques avec, outre les missions obligatoires nécessaires au bon fonctionnement du service, les thématiques schématisées et liées :

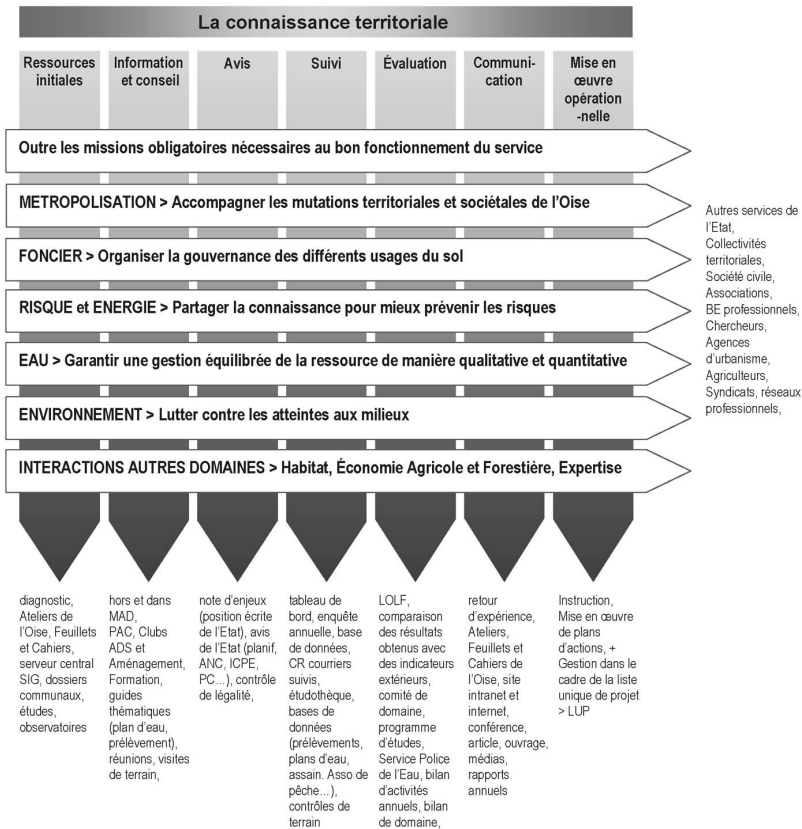
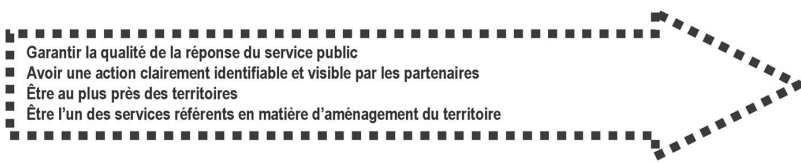
- à la métropolisation pour accompagner les mutations territoriales et sociétales de l'Oise,
- au foncier pour organiser la gouvernance des différents usages du sol,
- aux risques et à l'énergie pour partager la connaissance pour mieux prévenir les risques,
- à l'eau pour garantir une gestion équilibrée de la ressource de manière qualitative et quantitative,
- à l'environnement pour lutter contre les atteintes aux milieux,
- et aux interactions avec les autres domaines, Habitat et Renouveau Urbain, Économie Agricole et Forestière, Expertise et Assistance Technique... En effet, le domaine de l'aménagement durable des territoires ne peut se passer des connexions nécessaires qui doivent être opérées au niveau territorial par les domaines.

---

<sup>7</sup> Le Feuillet de l'Oise n°50 explique ainsi le fonctionnement du damier. « *Le back office de cette structuration est constitué par quatre piliers qui peuvent être qualifiés de fondements au domaine. La première priorité est de réussir à avoir une action clairement identifiable et visible par les partenaires. Puis, il est également important d'être l'un des acteurs de référence en matière de l'aménagement du territoire, de garantir la qualité de la réponse du service public et d'être au plus près des territoires. Ce damier permet de faire le croisement entre des domaines de valeur correspondant aux différentes activités et productions existantes dans les services et les segments stratégiques assimilables aux secteurs à enjeux pour lesquels l'Etat ne peut se permettre de perdre ou plutôt pour lesquels il a une obligation à gagner et par-là même à faire gagner et progresser la société dans son ensemble* ». Le damier stratégique, déjà utilisé au niveau de la direction départementale de l'Équipement, a été largement revu au sein du groupe de travail du domaine et a permis de nombreux échanges avec l'ensemble des participants.



Le schéma du damier stratégique est le suivant :



Autres services de l'Etat, Collectivités territoriales, Société civile, Associations, BE professionnels, Chercheurs, Agences d'urbanisme, Agrculteurs, Syndicats, réseaux professionnels,



Au niveau de l'Oise, ce domaine est marqué par la problématique liée à la **métropolisation** existante sur le département. La métropolisation est liée au fonctionnement de la ville-mère -ici Paris- et son développement sur les territoires plus ou moins proches avec lesquels elle a des liens. Ce sont souvent des liens de

dépendance mais celle-ci n'est pas à sens unique : il est vérifié tous les jours que les franciliens sont de plus en plus nombreux à venir chercher un logement dans l'Oise et que les activités trouvent souvent des débouchés vers la région francilienne. Il faut également noter que Paris a besoin de territoires proches pour se développer. Les progrès technologiques liés au développement de l'internet conduisent également à l'apparition de lieux de vie et de travail « surgeons » de Paris et de plus en plus éloignés. Ce ne sont plus simplement les franges sud de l'Oise qui sont impactées mais bien l'ensemble du territoire et d'ailleurs la frontière de la RN31 a été franchie depuis quelques années maintenant.

Développer les territoires, les faire progresser, les rendre plus résistants et faire en sorte que l'aménagement qui y trouve sa place soit de qualité est le maître mot pour les années à venir. Il faut poursuivre ce travail de déchiffrement des territoires qui composent l'Oise, grâce notamment à la poursuite de la catégorisation des enjeux présents sur les communes.

L'information doit être en constante réactualisation et surtout les champs d'investigation étendus, avec par exemple, les questions des modes de vie ou de l'économie qui doivent être traitées le plus en amont possible par rapport aux exigences du développement durable. Il sera ainsi possible de dessiner les formes d'urbanisation ou les modèles urbains les plus pertinents pour la société de demain, de voir la manière dont la ville pourrait être plus durable et de mettre en évidence la manière dont elle peut se développer sans grever le fonctionnement des espaces agricoles ou naturels.

De manière plus précise, **le foncier** est clairement au coeur du domaine de l'aménagement durable tant il est correspond au support de nombreuses politiques publiques qui se déclinent en autant de missions attachées.

La question foncière se décline d'une manière extrêmement variée avec par exemple la diffusion de notes d'enjeux lors de l'élaboration des documents d'urbanisme par les communes, le suivi du devenir des terrains appartenant à l'État et qu'il est possible de vendre pour construire des opérations comprenant des logements sociaux, l'instruction et le traitement du contentieux des quelques 20.000 actes d'urbanisme délivrés par an par les collectivités ou par l'État (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire ou d'aménager).

Il faut mener un travail important entre les cultures équipement et agriculture pour définir nos lignes communes d'action en matière de foncier. Le rapprochement devrait être bénéfique pour que les différents enjeux, parfois complexes à concilier, soient bien appréhendés et pris en compte par tous.

*Eliane de l'Équipement et Antoine de l'Agriculture, tous deux chargés du suivi des documents d'urbanisme, comparent leurs pratiques en matière de participation à la construction du territoire, notamment dans le cadre de l'association liée à l'élaboration des documents d'urbanisme. Écoutons-les un peu.*

*Eliane : bon, il faut être clair. Pour l'instant, moi quand j'écrivais un avis ou quand j'allais en réunion, je m'intéressais surtout aux missions qui m'avaient été confiées.*

*Antoine : ben oui moi aussi. C'est quand même plus facile.*

*Eliane : je dois même t'avouer que je regardais la composition d'ensemble sur le territoire communal mais je me centrais quand même sur les zones U et les zones AU. Je savais que la forme urbaine et l'extension des villes et villages allait venir de ce type de zones.*

*Antoine : et moi je regardais les zones A, surtout pour savoir comment cela allait se passer, avec quand même un intérêt tout particulier pour les questions liées à l'eau avec les problèmes de ruissellement ou d'assainissement.*

*Eliane : tu veux parler de sujets plus spécifiques. Moi aussi, je regardais les possibilités de développer du logement aidé et à chaque fois je revenais à la charge sur cette thématique. Mais, il faut s'y connaître. Et depuis quelques années, j'en suis même arrivée à parler également de protection de la nature et des espaces sensibles. Il faut peser sur les choix pour aller vers un développement harmonieux et pour tendre vers quelque chose de durable en matière de projet territorial. Tu sais, pour nous, beaucoup de choses sont écrites comme avec par exemple le L.123-2 qui dit qu'il faut faire un état initial de l'environnement et qu'il faut ensuite évaluer les incidences des choix réalisés par la commune. Mais c'est de plus en plus complexe.*

*Antoine : tu l'as dit ! On va faire comment maintenant ? Dès qu'on sera en réunion ou qu'on prendra la parole ou la plume, il va falloir penser à regrouper nos avis.*

*Eliane : hon hon. Pas sûre que cela suffise car si on regroupe nos avis, on peut arriver à un collage qui rassemble des idées qui s'affrontent. Toi tu peux vouloir freiner l'urbanisation et moi je peux pousser à augmenter les surfaces à bâtir pour que les familles puissent construire leur maison.*

*Antoine : tu veux dire qu'il va falloir aller plus loin que la simple juxtaposition de nos avis. Hum... oui je vois où tu veux en venir, il va falloir penser à faire la part des choses pour chaque dossier. Il pourrait être favorable pour l'habitat mais défavorable pour la protection des espaces agricoles. Cela va demander à ce que l'on échange plus, beaucoup plus.*

*Eliane : à mon avis, il va même falloir changer nos modes de travail, car il ne faut sans doute pas que l'on attende la fin d'une procédure ou d'un dossier pour s'apercevoir que l'on n'est pas d'accord. Cela va nécessiter que l'on s'accorde dès le départ et comme il n'est pas possible de voir tous les dossiers individuellement, il va falloir que l'on se demande nous-mêmes ce que l'autre y verrait.*

*Antoine : mais cela va demander que l'on sache ce que l'autre regarde dans un dossier. Attends une minute, il va falloir fortement préparer les réunions et en discuter potentiellement avant, car je me vois mal aller chez un élu pour lui annoncer qu'il faut qu'il préserve telle ou telle zone, si tu viens après pour lui dire que ce serait mieux de penser au développement de son secteur en construisant ce même secteur.*

*Eliane : oui, il va falloir faire l'évaluation et le bilan de l'ensemble de nos missions avant d'aller voir quelqu'un ou de rendre un avis.*

*Antoine : je pense que cela nécessite deux choses : la première est de disposer d'informations à jour, collectées, organisées et fiables et la seconde est d'être suffisamment formés pour l'exploiter.*

*Eliane : je crois que je vais demander de plus en plus souvent en amont à avoir une feuille de route validée avant d'aller en réunion, des consignes quoi, comme dans les années 80, quand j'ai débuté et qu'il fallait tout apprendre. Cela ressemble quand même à une*

*petite révolution ce que l'on est en train de vivre en ce moment.*

*Antoine : ouais. Une vraie révolution, sur la forme et sur le fond. Dommage que si peu de gens le perçoivent.*

*Eliane : justement, on pourra mettre un maximum de personnes au courant en changeant nos habitudes à nous. Si quand on arrive aux réunions, les gens voient que l'on n'a plus le même discours, ils vont se demander pourquoi. La difficulté vient du fait que tout le monde doit suivre ce mouvement, car tous ceux qui voudront rester sur ce qu'ils avaient l'habitude de faire ne seront plus 'in the move'.*

*Antoine : non, là t'exagères ! Je pense que c'est possible. Moi, je vois bien en réunion, les partenaires extérieurs sont très au fait de tout ce qui agite en ce moment nos structures ou nos modes de pensée. Peut-être un effet du Grenelle chez vous, plus globalement la société en générale nous pousse à évoluer et n'attend plus de nous la même chose. Alors, tu vas voir, on va aller une ou deux fois en réunion sans s'y être préparé. Les personnes présentes vont nous interroger sur des sujets, qui autrefois n'étaient pas les nôtres, mais qui le sont devenus et si on ne sait pas répondre, eh bien, on va se former rapidement.*

*Eliane : d'accord mais on fait comment ?*

*Antoine : j'ai vu que vous aviez produit des trucs sur vos thématiques, je vais les lire et je vais aller aux rencontres organisées notamment les Clubs ou les Ateliers.*

*Eliane : tu as raison, on va y aller pour voir.*

*Antoine : à plus alors.*

*Eliane : ouais salut.*

*Antoine : salut.*

La thématique des **risques** commence à être mieux connue tant les moyens qui lui sont consacrés sont importants. Précisons dès à présent que « les » risques portent sur les aspects naturels, technologiques... comme les inondations, les mouvements de terrain ou les risques SEVESO. Cette large palette est, depuis longtemps déjà, appréhendée dans une gestion quotidienne des actes d'urbanisme ou de la planification territoriale. Car prévenir un risque c'est bien empêcher la délimitation de zones constructibles, par exemple, en bas d'un cône de ruissellement mais c'est aussi empêcher la délivrance des permis de construire après une coulée de boue ou le temps que les études soient faites lorsqu'un plan de prévention des risques est prescrit ou en cours.

Les risques sont également liés à la problématique de l'autonomie en matière d'**énergie**. Il est également important de prendre en compte l'émergence de la question énergétique concernant les questions de sécurisation et d'optimisation des réseaux de gaz, d'électricité, d'éolien, de solaire...

La question de l'**eau** apparaît comme incontournable dans le domaine tant les connexions sont nombreuses en terme intellectuel et territorial avec les autres segments stratégiques du domaine. La préservation et plus encore la mise en valeur de la chaîne de l'eau est un enjeu sociétal pour les années à venir. Le portage territorial au quotidien des objectifs des politiques publiques liées à l'eau devra faire l'objet d'une analyse particulière. Ajoutons que l'objectif clairement énoncé par le Projet Annuel de Performance 2009 du budget opérationnel de programme

« Urbanisme, Paysage, Eau et Biodiversité » est d'appliquer la directive cadre sur l'eau ainsi que les directives portant sur l'eau (eaux résiduaires urbaines, substances dangereuses prioritaires, etc). Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ont été révisés pour répondre à cette demande.

Plus largement que l'eau, c'est le champ de **l'environnement** qui est de plus en plus incontournable aujourd'hui. C'est la préservation de notre cadre de vie qui est au coeur des questions actuelles et ressenties comme telles par nos concitoyens. Ces champs nécessitent des formations supplémentaires mais aussi une modification de l'appréhension collective (agents, élus, pétitionnaires,..) que l'on peut en avoir. De plus, la thématique des pollutions contre les milieux ou plus globalement le cadre de vie correspond à un véritable secteur d'activités. L'objectif est bien pour les services de l'État de prévenir les pollutions générées par les installations industrielles et agricoles, de surveiller la qualité de l'air, d'améliorer la qualité de l'environnement sonore, etc.



Les segments stratégiques se déclinent ensuite en 53 actions pour les trois années à venir. Ce plan d'actions a su trouver l'équilibre entre les actions prioritaires de type régional et celles prioritaires pour la structure de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture. Il est important de noter que ces actions mettent en évidence ce qui est apparu comme pouvant constituer un besoin pour les territoires. Pour l'année 2009, les actions sont les suivantes :

### **Métropolisation**

- 01 Décryptage des modes de vie sur la base du dernier recensement de l'INSEE
- 02 Mise en place de fiches de doctrine pour la planification : « Miss Planif »
- 03 Évaluation des documents d'urbanisme arrivés au terme de leur durée de vie
- 04 Parution de l'ouvrage 2009, *l'aménagement durable des territoires de l'Oise*

### **Risques et environnement**

- 05 Intégration des SIG de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- 06 Mise en place d'un outil de cartographie interactive cumulant tous les risques présents sur le département
- 07 Déclinaison de l'Atlas des Zones de Ruissellement (AZOR)
- 08 Évaluation des Plans de prévention des risques des inondations des vallées de l'Oise et de l'Aisne
- 09 Parution de l'ouvrage *L'Oise, culture et mémoire du risque*
- 10 Réalisation des plans de prévention des risques technologiques et du plan de prévention du bruit dans l'environnement

## **Eau**

- 11 Promotion des structures intercommunales de gestion de l'eau
- 12 Gestion locale des eaux du bassin versant de l'Avre
- 13 Couverture de 100% pour les Services Publics d'Assainissement Non Collectifs (SPANC)
- 14 Actualisation des actes administratifs autorisant les système épuratoires
- 15 Communication autour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux approuvés
- 16 Respect des directives européennes

## **Foncier**

- 17 Réalisation d'un Cartélie sur les bâtiments d'élevage
- 18 Rédaction par Schéma de Cohérence Territoriale approuvé d'un Feuillet de synthèse
- 19 Mise en place d'un Atelier mensuel sur les Schémas de Cohérence Territoriale
- 20 Suivi de la consommation du foncier agricole
- 21 Réalisation d'une grille d'analyse des Schémas de Cohérence Territoriale
- 22 Communication autour des lois Grenelle de l'environnement
- 23 Évaluation d'un document de type schéma directeur ou Schéma de Cohérence Territoriale à l'issue de sa durée de vie

## **Interactions autres domaines**

- 24 Réalisation d'un Atlas des zones humides (AZHUMI) (si financement)
- 25 Suivi du Canal Seine Nord Europe
- 26 Comparaison entre les études réalisées sur les biocorridors
- 27 Réalisation de documents d'objectifs (DOCOB)

Par exemple, l'action 19 permet de décliner la production d'un aménagement durable des territoires de façon collective et collaborative. Pour ce faire, il est nécessaire de provoquer des occasions et des lieux, internes et externes, pour se rencontrer et pour débattre de ce qu'il est important de faire. Ainsi, quatre années après leur lancement, les Ateliers de l'Oise 2009 seront consacrés aux Schémas de Cohérence Territoriale.

L'impulsion donnée relative au nouveau positionnement voulu pour les agents de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture au sein des procédures de Schémas de Cohérence Territoriale est nécessairement corrélée à un principe de formation-action, incarné par ces Ateliers.

2009 est l'occasion de passer en revue toutes les politiques publiques traitées par les Schémas de Cohérence Territoriale en confrontant apports théoriques et échanges d'expériences afin de construire une connaissance large, d'élaborer et de partager des enjeux locaux ainsi que d'appuyer la dynamique des multiples élaborations de Schémas de Cohérence Territoriale.



L'aménagement durable des territoires est redevenue une thématique stratégique depuis bientôt une vingtaine d'années, soit depuis que les grandes politiques d'aménagement du territoire ont laissé la place à une vision plus concertée et surtout plus partagée de la manière dont les différents usages du sol doivent cohabiter. Aujourd'hui, les enjeux sont clairement ciblés sur la manière dont les acteurs peuvent appréhender l'ensemble des politiques publiques qui ont trait à l'aménagement du territoire dans ses caractéristiques liées à son substrat et aux réseaux qui le parcourent : transport, environnement, risques, urbanisme, foncier, forêt, eau, air, climat, commerce, parking, loisirs... bref tout ce qui a trait au territoire et aux acteurs qui le vivent et le font vivre au quotidien.

De plus, le Grenelle de l'environnement a modifié le paradigme sur lequel l'ensemble des politiques publiques afférentes aux thématiques exposées précédemment se basaient. En effet, aujourd'hui, ce n'est plus simplement la limite d'un zonage qui conduit à ce que la décision soit définitivement prise. La négociation quant aux usages et aux utilisations possibles de l'espace va engendrer une nouvelle forme de gouvernance autour de l'aménagement durable du territoire.

Les agents de l'État et leurs partenaires sont face à une modification d'ampleur de leur appréhension de l'espace et pour mieux s'y préparer ensemble, une semaine de réflexion a été organisée.





# Les actes de la Semaine de L'Aménagement Durable des Territoires

La Semaine de l'aménagement durable des territoires s'est déroulée à Beauvais du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2008. Ce moment de partage, de réflexions et d'échanges a permis de traiter plusieurs thématiques qui impactent fortement le département de l'Oise. L'objectif de cette semaine était de réunir tous ceux et celles qui font le territoire au quotidien et qui participent à son avenir, afin de poser les premières pierres d'une nouvelle gouvernance, dont la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture est l'un des acteurs essentiels.

Cette semaine s'est organisée autour d'évènements très divers qui ont réuni plus d'une cinquantaine d'intervenants faisant partie de l'administration, du milieu universitaire, du monde associatif, de la société civile mais aussi des professionnels de l'aménagement ou des élus. Les participants sont venus nombreux puisque la première table-ronde a réuni plus de 90 personnes d'horizons très différents et plus de 300 personnes ont participé aux travaux sur l'ensemble de la semaine.

La semaine a vu la tenue de différentes manifestations. Deux tables-rondes ont eu pour thème les enjeux du département et les Schémas de Cohérence Territoriale. Neuf ateliers ont traité de sujets aussi divers que l'eau à travers sa protection et sa gestion, le foncier avec par exemple l'analyse des conflits d'usage du sol, mais également l'urbanisation par le biais de l'étalement urbain, des mobilités et des nouvelles constructions innovantes. La visite de deux peupleraies a également permis d'appréhender la complexité de l'économie forestière et ses liens avec la préservation de la biodiversité.

Le vendredi a été consacré au reporting de la semaine qui a permis de mettre en évidence des pistes d'actions porteuses d'avenir.

## **Premiers regards sur l'Oise**

D'une superficie de 5860 km<sup>2</sup>, le département de l'Oise, qui compte près de 800.000 habitants répartis sur 693 communes, se décompose en trois entités stratégiques :

- les vallées de l'Oise et du Thérain où se concentrent la croissance économique et les 3 pôles urbains du département, à savoir Beauvais, Creil, Compiègne,
- la façade Sud du département, frange francilienne historique,
- et le Nord aux territoires ruraux à vocation agricole et résidentielle.

L'identité du département est complexe à appréhender. Ainsi, l'Oise est un lieu d'agriculture intensive et productive, la surface agricole utilisée (où les grandes cultures sont dominantes, l'Oise offrant pour le blé parmi les meilleurs rendements de France et d'Europe) étant évaluée à plus de 60% du territoire. Mais l'Oise est

aussi un espace historiquement marqué par l'industrie secondaire, ce secteur représentant plus de 30% du total de l'emploi salarié privé. En même temps, l'Oise est à presque 90% un département de communes rurales comptant moins de 2000 habitants. Et pour autant, l'Oise présente aujourd'hui une sociologie majoritairement urbaine, plus de la moitié de sa population vivant dans une aire urbaine.

Cette diversité se retrouve dans les paysages, à la fois de grandes cultures, de polycultures, de bocages et d'herbages, de boisements, mais aussi industriels et d'activité, voire pour les sites réaménagés, post-industriels.

Concrètement, l'Oise apparaît d'abord comme un territoire métropolisé, c'est-à-dire dans lequel l'opposition entre ville et campagne n'a plus de sens, les espaces urbanisés et les espaces naturels s'imbriquant dans un même espace de mobilité, à la fois physique et virtuelle, sociale et géographique, en constante redéfinition sous l'influence des innovations techniques et de l'évolution des mentalités, et ce sans qu'aucune des trois « grandes villes » du département, trop faibles par rapport à Paris, soit en mesure de polariser le territoire isarien.

Tout le défi d'une politique d'aménagement et de développement durable dans le département de l'Oise est d'accompagner cette métropolisation qui est aussi, si l'on n'y prend pas garde, porteuse de ruptures spatiales menaçant les solidarités entre territoires.

En terme de gouvernance, un jeu d'acteurs se constitue qui trouve un cadre de concertation dans de nombreuses démarches en cours. En particulier, l'engagement des collectivités locales dans des projets territoriaux de développement durable s'est fortement développé depuis 2002. À titre d'exemple, 90% des communes regroupant 90% de la population et couvrant 90% du territoire sont aujourd'hui engagées dans l'établissement d'un Schéma de Cohérence Territoriale.

Sur le fond, l'interdépendance avec l'Ile-de-France est à la fois le principal atout et la principale difficulté de l'Oise.

Atout économique d'une part, car la proximité du marché francilien, accessible par des axes de communication importants (autoroutes A1 et A16 notamment), facilite le développement de l'activité logistique, inséparable aujourd'hui des mutations industrielles et commerciales en cours. Atout démographique d'autre part, dans la mesure où l'apport continu de ménages franciliens accédant à la propriété dans l'Oise rééquilibre le solde migratoire négatif du département, que les jeunes en formation et les retraités quittent en grand nombre. Ce sont ainsi plus de 3000 personnes qui arrivent dans l'Oise par an.

Problème, cette interdépendance est à l'origine d'un étalement urbain dont les conséquences en terme de pollution de l'air et de l'eau, de spéculation foncière, de réduction de la surface agricole utilisée, de ségrégations sociales, de banalisation des paysages, de destruction de milieux naturels, de maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risques contreviennent potentiellement aux objectifs des principales politiques publiques que les services de la future direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture sont en charge de piloter et de porter dans l'Oise.

Mais les objectifs de protection sont aussi ailleurs, dans la préservation de la

richesse du vivant. Avec plus de 1.800 kms de cours d'eau classés en première ou deuxième catégorie, près de 2.500 hectares de plans d'eau, plus du cinquième du département couvert par des forêts, l'Oise compte un patrimoine naturel riche mais fragile dont le seul réseau NATURA 2000 qui couvre 17 sites dans l'Oise ne peut assurer la préservation. Captages d'eau potable, zones humides, biocorridors, autant d'espaces dont la protection est de nature ponctuellement à cristalliser des conflits justifiant le rôle régalién et régulateur des services de la future direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

S'agissant des besoins en habitat, les données ci-dessous permettent de caractériser l'ampleur des besoins, au plan social et environnemental. Près de 60 % des ménages de l'Oise présentent des revenus leur permettant d'accéder à un logement locatif aidé alors que le département compte moins de 20 % de logements sociaux. Plus de 20.000 demandes sont aujourd'hui en instance. À presque 90%, le parc de logements est ancien, c'est-à-dire inadapté aux normes « bâtiment basse consommation » ou « énergie positive » qui sont au coeur de la politique de lutte contre le réchauffement climatique.

De son développement industriel passé, l'Oise conserve de nombreuses friches polluées et un grand nombre de sites SEVESO (6ème département français pour les sites SEVESO). En outre, la croissance urbaine s'est prioritairement concentrée, en lien avec le développement de l'industrie, dans la vallée de l'Oise, caractérisée par des risques d'inondations importants. Ainsi, les questions liées aux risques mobilisent particulièrement les services de l'État.

Cette politique des risques implique aussi les enjeux de sécurité routière dans un département métropolisé où les déplacements sont importants. En effet, sur le plan des transports, l'Oise ne présente pas de densité suffisante pour le développement d'un niveau de services élevé de transports collectifs répondant aux besoins d'une société devenue hypermobile. L'usage de l'automobile et des camions pour les activités économiques demeure prédominant, ce qui rend plus que jamais nécessaires les orientations visant à concentrer prioritairement le développement urbain autour des principaux pôles d'emplois de services, de commerces et de transports, centraux ou périphériques, déjà constitués.

Dans cette optique, les politiques foncières des collectivités sont déterminantes. En la matière, les stratégies actuellement encore dominantes, qui voient les communes rurales de la première couronne des aires urbaines se fermer à l'urbanisation, et les petits villages situés dans des espaces à dominante rurale multiplier parfois inconsidérément les surfaces classées en zone à urbaniser, doivent être combattues.

Car le foncier est un bien dans l'Oise sinon rare du moins précieux qui doit être consommé avec précaution.

Tout particulièrement, il est important de préserver les surfaces de foncier liées au maintien d'une agriculture faisant face à la croissance de la demande des productions alimentaires (telles que les céréales et l'élevage) ou non-alimentaires (liées au développement des biocarburants, à l'industrie chimique ou textile).

## Table-ronde N°1

### Ils ont façonné le territoire...

### Analyse et enjeux du département de l'Oise

Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2008 de 14h30 à 17h30 - Amphithéâtre du Crédit agricole

Dans un contexte institutionnel et sociétal en pleine évolution, il est nécessaire de s'interroger sur la manière dont le territoire de l'Oise réagit aux diverses sollicitations qu'elles soient sociales, économiques ou industrielles. Pour ce faire, nous avons choisi de revenir quelques années en arrière pour analyser comment le département a déjà ressenti, appréhendé, rejeté ou accepté les modifications impulsées notamment par la présence proche de la métropole francilienne mais également par l'apport des nouvelles technologies qui ont profondément changé notre rapport au temps et à l'espace et les traces qui demeurent sur le territoire.

L'après-midi a commencé par la projection de nombreuses cartes dont les parallèles ou différences ont été mis en lumière car, si certains éléments apparaissent comme structurants pour le département comme la présence des rivières Oise et Thérain ou l'autoroute A1, d'autres sont plus ponctuels ou situés en dehors du territoire. La remontée des dernières décennies a abouti jusqu'au diagnostic qu'il est possible de faire aujourd'hui de l'Oise en tant qu'objet territorial. Les connexions avec les territoires voisins ont également été analysées.

Certains enjeux en terme de développement économique, d'environnement sociétal ou de préservation de l'environnement ont été mis en avant et ont servi de fil rouge au questionnement proposé aux invités de la table ronde. Celle-ci a servi de base pour les discussions qui se sont déroulées durant la semaine.



**Animateur :** France POULAIN, Responsable du Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement à la DDE 60<sup>8</sup>.

**Personnes participant à la table-ronde :** Alain DE MEYÈRE, directeur départemental de l'Équipement // Jean-Marc VERZELEN, directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt // Jean-Luc POULAIN, président de la Chambre d'Agriculture // Bruno RICARD, directeur des archives départementales de l'Oise // Bertrand FOURNIER, chercheur au service régional de l'inventaire de Picardie // Jean-Pierre LUGNIER, enseignant-chercheur à l'Université Picardie Jules Verne // Johan KLECZEWSKI, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise

---

8 Les titres des participants sont ceux qui ont été annoncés durant la Semaine de l'aménagement durable des territoires.

**Méga associé**<sup>9</sup> : Fabienne CLAIRVILLE, Responsable de la cellule Risques, Eau et Environnement au Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement à la DDE de l'Oise

### Le fil directeur

Le regard sur un territoire est constitué d'images collectées au fur et à mesure des parcours en voiture, à pied ou en avion et aussi des données plus immatérielles comme des écrits ou des cartes. Le fil directeur de ce débat a été cartographique avec la présentation d'une trentaine de cartes et de l'outil cartographique Cartélie.

**L'Oise, un espace multicouches.** La description d'un territoire n'est jamais chose aisée tant il est facile de laisser la subjectivité prendre le pas sur la réflexion plus organisée. Généralement, c'est l'objectivité maximale qui est recherchée au risque de ne pas prendre en compte des données plus subtiles, plus impalpables mais tout aussi importantes : celles de la permanence.

Les cartes sont très nombreuses et servent généralement de base à la réflexion en compilant les fleuves et les rivières, les infrastructures, les espaces bâtis, les massifs forestiers, les paysages typiques des plaines du plateau picard ou des collines vallonnées du Vexin, de la mémoire gravée et liée aux villes impériales ou royales, etc. Elles donnent à voir un territoire construit et sédimenté mais c'est sans aucun doute par les cartes paysagères que les interrogations émergent. Chaque élément de notre société contemporaine trouve ses racines, surtout lorsque l'on parle d'implantation spatialisée, dans une décision passée.

Les traces laissées par les générations passées sur un espace de vie sont à la fois très visibles puisque ces dernières ont bâti des villes, construit des routes, transformé les espaces pour les cultiver... et parfois uniquement présentes dans la mémoire collective ou en certains lieux comme les batailles ou les moments de résistance. Les traces ne sont plus toujours visibles mais leur impact sur les individus l'est à des degrés divers selon la sensibilité de chacun.

Dans l'Oise, il est utile de faire preuve d'humilité face aux événements du passé et de comprendre véritablement les courants sous-jacents qui ont façonné et façonnent encore au quotidien l'évolution des territoires. Cette notion de permanence s'impose et il est nécessaire de trouver les traces de ces courants, car tous ne sont pas visibles ou du moins, s'ils le sont, peu de personnes s'imaginent encore leur importance pour le présent et le futur.

**L'Oise, un diagnostic territorial existant et en permanente actualisation.** Depuis de nombreuses années, le ministère de l'Équipement et maintenant celui de l'Écologie et celui de l'Agriculture ont cherché à disposer d'une connaissance territoriale leur permettant de mieux porter leurs politiques publiques. Cette difficulté n'était pas celle des ministères aux politiques plus a-territoriales, mais pour ceux de l'Équipement ou de l'Agriculture, il s'agissait véritablement d'un

---

<sup>9</sup> Le Méga est un membre de la DDE ou de la DDAF qui a été chargé de faire le co-reporting de chaque séance et de prendre en note les points importants qui ont été dits afin de pouvoir, dès le vendredi, réaliser un premier bilan. Par ailleurs, les animateurs ont supervisé le travail de synthèse effectué et l'ensemble a été homogénéisé par le comité rédactionnel de la Semaine.

enjeu très important car une politique territorialisée a bien pour visée d'avoir un impact sur certains territoires en particulier. Dès lors, la question de la connaissance a été mise en avant et est devenue un élément fort de réflexion.

En 2005, les diagnostics territoriaux ont été aboutis sur l'ensemble du département et ont permis d'avoir une première vue d'ensemble et surtout d'inciter les services et les agents à prendre du recul par rapport à un territoire qu'ils connaissaient en partie grâce à leurs impressions et à leurs souvenirs. Or, les souvenirs peuvent être en même temps une donnée fiable lorsqu'on se dit que les prix du foncier sont plus importants dans le sud que dans le nord du département, mais cela ne permet pas de se rendre compte que les prix du nord d'aujourd'hui sont ceux du sud d'il y a quelques années et que les impacts sur les choix de résidentialisation sont importants.

La principale difficulté est vite apparue ; celle de la mise à jour. Car le papier et les cartographies qui s'y trouvent vieillissent vite et le temps de réactualisation est déjà là alors même que le rapport n'est pas terminé.

**L'Oise, des enjeux à combiner.** Les analyses, qu'elles soient chiffrées, écrites ou cartographiées, donnent à voir le territoire à un instant  $t$  et sont, de plus, souvent thématiques ne serait-ce que pour faciliter la compréhension des lecteurs. Mais n'est-il pas intéressant de croiser la carte des risques avec celles des implantations humaines ? Car, après tout, la connaissance d'un risque présent sur un site non encore occupé est importante pour les implantations futures.

Les cartes de diagnostics doivent alors évoluer et combiner différents éléments entre eux, ce qui permet au final de disposer de cartes où ce qui compte le plus est la réflexion qui a conduit à agréger des données ensemble. C'est d'autant plus déterminant à une époque où les données semblent être inépuisables et où le choix est donc au coeur de la réflexion. Il ne s'agit plus de mettre toutes les données en légende ou de faire une carte par données mais de construire une légende et un titre qui aient du sens.

C'est sur ce positionnement que de nouvelles analyses sont apparues au cours de l'année 2008 avec la mise en oeuvre et le déploiement d'outils de cartographie interactive. L'objectif clairement affiché était de pouvoir disposer de cartes d'enjeux des communes de l'Oise. La combinaison et l'accumulation de certains enjeux pouvant conduire à faire évoluer l'intervention de l'État sur le territoire ; étant entendu qu'un seul enjeu très important peut imposer une action et que parfois plusieurs enjeux de moindre importance ne nécessitent pas la présence obligatoire des pouvoirs publics.

**L'Oise, des enjeux en mouvement.** Pour autant, ces enjeux des communes donnent à voir un territoire arrêté et ce, même si certaines données concernent les flux. Car s'il est possible de matérialiser le fait que les isariens font deux fois plus de kilomètres en se déplaçant que la moyenne nationale ou la présence de Paris par un cercle qui englobe et dépasse, la plupart du temps, les limites départementales, il est, par exemple, bien plus compliqué de représenter les impacts de la métropolisation, les effets induits par les systèmes d'acteurs sur le territoire... Dès lors, les représentations ne sont plus classiques et deviennent parfois oniriques

pour tenter de coucher sur le papier ou sur l'écran des mouvements plus impalpables. Il n'y a d'ailleurs pas à choisir entre celui qui regarde ce qui est et ce qui sera sur le territoire au travers des villes, des campagnes et des projets et celui qui observe le mouvement et le passage permanent mais il est nécessaire de les écouter tous deux.

**L'Oise, la nécessité d'une actualisation permanente.** La réflexion a donc évolué pour trouver sa voie avec la cartographie interactive qui offre la possibilité de disposer en temps réel des dernières informations à jour et surtout de pouvoir combiner des informations les unes avec les autres d'une manière extrêmement simplifiée. Et il ne s'agit plus alors de rechercher le diagnostic parfait mais bien de croiser une recherche rapide d'informations déjà stockées et déjà référencées avec une réflexion intellectuelle qui devient possible puisque le temps de recherche des données est considérablement réduit.

Concrètement, l'ensemble de ces réflexions permet d'avoir une meilleure appréhension du département de l'Oise, de comprendre également où les projets ont le plus de chance de se développer, car localisés dans un territoire déjà prédisposé à leur arrivée, de mettre en évidence la réactivité des différents secteurs mais aussi de pouvoir commencer à imaginer les meilleurs types d'intervention possible pour la puissance publique sur le territoire dont elle a la charge.

Pour finir, notons qu'il existe aujourd'hui également un autre regard, sur lequel il est nécessaire de s'arrêter, et qui est celui qui analyse ce qui est avec ce qui est en projet et avec ce qui est souhaité en terme de préservation environnementale. Le développement de la prégnance des aspects environnementaux des choix réalisés par les acteurs publics ou privés sur le territoire nécessite d'aller plus loin que l'analyse et la détermination d'enjeux. Il est nécessaire de disposer d'une évaluation des choix impactant le territoire et par-là même le lieu de vie de la société.

### La synthèse de la première table-ronde

Le problème de la consommation du foncier et du développement des communes et le manque de densification dans les premières couronnes de villes-centre, lié à installation de populations d'origine francilienne avec des besoins en services qui s'installent non pas en première couronne des villes, mais en deuxième et troisième couronne, avec fortes consommations à la parcelle (1200 à 1500 m<sup>2</sup> par terrain) est de plus en plus prégnant.

La terre agricole est encore considérée comme inépuisable. Or, ce n'est pas le cas et il faut la préserver, l'économiser et recycler la terre déjà consommée. La préserver et l'économiser car la terre agricole reste trop peu chère par rapport aux projets des bâtisseurs. Or, les politiques publiques tendent vers un discours plus économe. Recycler car la réutilisation de friches industrielles est difficile et ces espaces restent parfois très longtemps en déshérence comme la friche de Brenouille qui est demeurée 40 ans en friche avant sa réutilisation.

Les conflits liés aux usages de l'eau en cas de pénurie car l'agro-industrie (légumière, pommes de terre) est consommatrice d'eau. Or, pour produire des produits de qualité, il faut qu'ils soient irrigués.

Les conflits liés à la qualité de l'eau car l'agriculture a sa part de responsabilité dans la présence de nitrates dans l'eau. Cependant, pour produire un blé présentant 11% de protéines, il faut mettre plus d'azote.

Les conflits liés à l'élevage car en dehors de la filière équine, l'élevage (ovins, bovins, porcins) est en difficulté dans le département. Il existe des conflits d'intérêts sur les permis de construire dans les milieux d'élevage : mise aux normes de bâtiments, reconstructions, distances minimales. Le milieu agricole souhaite l'application du principe de réciprocité vis-à-vis des projets de construction.

Le travail en réseau car les personnes qui viennent se loger ont des exigences de plus en plus fortes en matière de construction et d'économies d'énergies. Il s'agit de développer les activités du bâtiment autour de la construction durable et faire en sorte que l'offre et la demande soient en phase. Il semble nécessaire, pour répondre aux attentes des population en matière d'habitat, de mettre davantage en réseau les différents acteurs, de négocier pour essayer de fédérer les acteurs du bâtiment et de créer des associations pouvant proposer des alternatives en matière durable afin d'utiliser les ressources locales (lin à Grandvilliers, utilisation de matériaux anciens : enduits à la chaux...).

**La gouvernance locale et la nécessité d'intervention d'un service de l'État.** Il est nécessaire de concerter et d'impulser un travail très en amont des projets auprès des collectivités locales et des porteurs de ces projets afin d'éviter d'avoir à gérer les conflits après coup. Cela est notamment palpable sur les questions environnementales que sont les risques liés à l'érosion des sols et l'urbanisation, la ressource en eau, la question des rejets, la préservation de zones humides et sur d'autres questions que sont entre autres les éoliennes et la question du logement (construire suffisamment, au bon endroit, et de manière plus dense).

La pédagogie, qui passe par la concertation, l'échange et le dialogue, est fondamentale et doit permettre d'orienter les décisions des collectivités.

De plus, l'État doit être en capacité d'avoir de l'observation continue et de pouvoir évaluer ce qui est à l'oeuvre. En effet, les dynamiques actuelles très rapides rendent complexes leur analyse. Les outils d'observation doivent permettre de caler les enjeux pour faire en sorte que les politiques innovatrices, issues notamment du Grenelle de l'Environnement, soient portées par les agents de l'État. L'enjeu pour la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture est d'identifier les communes à enjeux, de les alerter, de porter les politiques publiques, toujours plus nombreuses, en ayant un discours global sur l'aménagement du territoire. Ces enjeux doivent être pertinents et être portés au bon niveau pour garantir solidarité et équité nationale... Ce n'est pas simple car il faut, si besoin, aller jusqu'au bout de la chaîne : l'État doit donner son avis et contrôler si les enjeux sont bien pris en compte, quitte à aller jusqu'au contentieux.

Jean-Pierre LUGNIER a également fait part de ses réflexions portant sur l'avenir du département. C'est pour lui un département original, qui est quasiment le seul département où virtuellement le développement peut être exceptionnel.

Le développement est inhérent à la haute qualité des fonctions tertiaires, mais aussi aux reconversions réussies dans les industries. Il est soutenu par l'apport de



fonctions et d'actifs franciliens. Jean-Pierre LUGNIER considère que « *les blocages tiennent aux incohérences dans les répartitions spatiales des fonctions humaines, sociales et économiques, à un manque d'ordonnancement géographique qui paralyse les effets de système, nuit au caractère endogène de la croissance et fragilise la qualité elle-même du développement avec une tendance à la venue de fonctions franciliennes sous-qualifiées* ». Il a exposé deux scénarios de développement « géophages » pouvant être envisagés.

Le scénario 1 conduit à une stratégie de protection qui est la stratégie appliquée depuis toujours. Face à la venue de fonctions et de populations franciliennes, on applique un principe de protection dans les documents de planification. Jean-Pierre LUGNIER estime quant à lui que « *ce scénario se révèle pervers car l'étalement se propage plus au nord avec un déplacement qui touche tant les franciliens que les isariens* ». On ne peut pas arrêter de tels phénomènes de migration. Ce sont alors les mauvaises fonctions qui s'installent. Dans ce scénario, l'Oise devient une « *mauvaise banlieue* », un espace fait de fractures et de fragmentations. L'ordonnancement général de l'espace s'en ressent avec un accroissement des désordres dans le mode d'inscription spatial des fonctions et une amplification des fragmentations géographiques. Tout cela porte atteinte à la qualité du développement.

Pour Jean-Pierre, LUGNIER, le scénario 2 est « *également « géophage » avec une forte implication en terme d'aménagement du territoire avec la mise en place, dans le Sud Oise, d'une ville à caractère métropolitain, articulée à Roissy et à Paris par l'aménagement d'une ville existante ou, à défaut, par la création d'une « ville nouvelle* ». Cette ville pourrait être de forte croissance et attirerait les hautes fonctions. Par effet de centralité et de rayonnement sur le département, cette ville imposerait à ce dernier une structure ordonnancée et un fonctionnement général plus cohérent. A terme, ce type d'aménagement donnerait au développement un caractère plus endogène. Les effets sur les populations, sur leurs cultures et leurs identités, pourraient se faire sentir ».

Cette ville permettrait d'attirer des hautes fonctions, de relancer le développement, de redonner du sens à la vie du citoyen -une ville au sens de l'*urbs* ou de la *polis*-. Cette ville serait à la fois un pôle de compensation par rapport à Paris et une base de développement pour toute la Picardie. Et pour que ce scénario ait du sens, il faut recréer de l'ordre, redonner de la cohérence et de l'harmonie aux fonctions dans l'espace.

Le bilan des deux scénarios est clair. Le premier est extrêmement géophage (étalement...). Il estime qu'il « *est peu intéressant tant du point de vue économique qu'humain* ». Le second l'est également mais l'étalement reste maîtrisé. La nature est très présente au sein de l'unité urbaine, mais aussi dans ses aires périphériques des alentours. Elle est instrumentalisée à cette fin. Ce scénario nécessite d'importants moyens financiers, un investissement conséquent et une gouvernance efficiente car tous les acteurs doivent s'engager sur le même projet.

Jean-Pierre LUGNIER pense également « *qu'un scénario intermédiaire, soit composé d'un peu des deux, serait le pire. L'étalement se développerait sans entrave. La création d'une ville de trop faible puissance dans le Sud Oise ne ferait que renforcer les fragmentations et les dysfonctionnements. Elle n'aurait aucune portée positive sur la nature du développement* ».

Il faut un vrai projet et sur une longue période. Il faut installer la croissance, faciliter l'émergence d'identités. Il faut jouer sur les systèmes et créer des cohérences dans les fonctionnalités.

## Atelier n°1

### La gestion de l'eau en milieu urbain et en milieu agricole : des réseaux contrôlés aux ruissellements à risques

*Mardi 2 septembre 2008, de 9h30 à 12h30 -Salle Saphir de la DDE*

Le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées, basé à Saint Quentin, a été missionné par la direction départementale de l'Équipement pour réaliser un Atlas des Zones de Ruissellement pour le département. Ce risque est complexe à prévenir car il peut frapper des territoires très variés. Néanmoins, il faut effectuer un travail préventif pour par exemple empêcher que de nouvelles constructions s'implantent en bas de cônes de ruissellement identifiés. Cet atelier a permis de faire le point sur les données existantes en matière de connaissance du risque.

**Animateur** : Véronique BERCHE du LRPC de Saint Quentin - mail : veronique.berche@developpement-durable.gouv.fr

**Intervenants** : Stéphane MARLETTE, responsable de la Cellule Risques à la DDE de l'Aisne // Laurent FLEUTRY, chargé de mission ruissellement à la Chambre d'Agriculture de l'Aisne // Bruno KERLOC'H, service de l'Ingénierie et Gestion des Infrastructures Routières au CETE Nord-Pas de Calais Picardie // Yann DENIAUD, service des études géologiques géotechniques - expertise, du LRPC de Saint-Quentin

**Méga associé** : Florian PERRON, adjoint à la responsable du Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement à la DDE de l'Oise.

#### La synthèse de l'atelier n°1

Le phénomène de ruissellement apparaît lorsque les sols ne sont plus en mesure d'infiltrer l'eau de pluie pour des raisons d'imperméabilisation du sol ou suite à une saturation de ces sols. Par suite, l'eau s'écoule le long des pentes et son cheminement suit alors le thalweg, ligne de collecte des eaux.

L'ampleur du phénomène est lié à des caractéristiques géomorphologiques et géologiques. De plus, nombre d'actions humaines influe sur la rapidité de l'écoulement et sa puissance : cultures des coteaux, artificialisation des terrains, créations d'obstacles à l'écoulement des eaux...

Il en résulte deux sortes de phénomènes : les coulées de boue et les inondations par ruissellement. Les terrains propices à ces phénomènes sont répertoriés sur l'atlas des risques naturels majeurs de l'Oise à l'échelle du département.

Pour chacun de ces phénomènes, l'Atlas des Zones de Ruissellement (AZOR) cherche à déterminer une méthodologie qui permettra au chargé d'études lors des réunions d'association des documents d'urbanisme ou à l'instructeur des autorisations d'urbanisme de détecter un risque lié au ruissellement. Ce risque

pourra alors être traité spécifiquement dans le cadre du document d'urbanisme ou de la décision concernant l'autorisation individuelle d'urbanisme.

Les sols limoneux de la Picardie font sa valeur agricole mais génèrent le risque ruissellement. Les ruissellements importants sont aussi une perte pour les agriculteurs (valeur du sol) et une complication du travail de la terre (ravines). Le volume moyen de terre déplacée est dans l'Aisne de 7t/ha/an mais on constate beaucoup de transferts entre parcelles d'un même bassin versant.

Le traitement du risque ruissellement nécessite un constat partagé. Le ruissellement est avant tout un phénomène naturel aggravé par des pratiques humaines. En haut de versant, il faut prévenir pour ralentir l'eau pour prévenir l'arrachement et infiltrer l'eau pour diminuer sa quantité. Il existe des outils agronomique comme les bandes enherbées, couverture du sol en hiver,... En bas de versant, il est nécessaire de protéger en stockant l'eau boueuse. Les outils spécifiques sont la mare, le bassin, l'avaloir ou le fossé.

Le Comité d'Orientation pour des Pratiques agricoles respectueuses de l'ENvironnement<sup>10</sup> se charge de diffuser les référentiels.

Une opération de traitement coûte entre 10.000 et 15.000€ en étude et infrastructures (4-5 merlons, 1-2 mares, des fossés). Elle est plus facile à envisager avec des gros propriétaires ou lors d'un remembrement. À ce jour, aucun remembrement n'a été commandé pour réaliser ce type d'opération mais tout acte de remembrement pourrait permettre de réfléchir à ce problème en dégagant des emplacements pour les aménagements. Dans l'Oise, le coût des études peut être en partie pris en charge par le Conseil Général. Les aménagements lourds et coûteux de type bassin sont paradoxalement plus facilement subventionnables que les remembrements et aménagements.

L'Atlas des Zones de Ruissellement partira d'un maillage large pour avancer dans la précision en fonction des données disponibles.

## Atelier n°2

### La protection de la ressource en eau : une responsabilité partagée entre tous ?

*Mardi 2 septembre 2008 de 9h30 à 12h30 - Salle Séquoia à la DDAF*

La Délégation InterServices de l'Eau et des Milieux Aquatiques (DISEMA) regroupe l'ensemble des services de l'État attachés à la question de l'eau ainsi que les Agences de l'Eau. Cette structure est importante pour mener à bien le travail collaboratif nécessaire à la protection de la ressource en eau exigée par les différentes directives européennes

**Animateur :** Jean-Luc BRACQUART, Responsable du Service de l'Eau à la DDAF de l'Oise - mail : jean-luc.bracquart@agriculture.gouv.fr

---

<sup>10</sup> Créé en 1984, le CORPEN est une instance d'analyse, d'expertise et une force de proposition. Dans le domaine des pratiques agricoles, il élabore et diffuse des recommandations contribuant à la réduction des pollutions et permettant une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux.

**Méga associé** : Nathalie DURIEUX, Chargée de la gestion et de la police de l'eau au Service de l'Eau de la DDAF de l'Oise

### La synthèse de l'atelier n°2

La thématique de l'eau est complexe et plusieurs points ont été soulevés. Ainsi, il existe un manque de responsabilité des maîtres d'ouvrage qui se désengagent souvent en sollicitant leurs délégataires (méconnaissance de leurs ouvrages, des actes administratifs réglementant leurs ouvrages et tout simplement de leurs obligations).

De plus, le développement urbain dépasse parfois les capacités des ouvrages d'alimentation en eau potable. Face aux problématiques de l'assainissement et de l'eau potable, l'Agence de l'Eau souligne que les perspectives de développement urbain devraient se faire prioritairement en fonction des potentialités du territoire et non du paysage. A contrario, la Chambre d'Agriculture rappelle aussi que dans le cas de nouveaux ouvrages d'eau potable, il est nécessaire de bien appréhender les activités existantes et de choisir le positionnement le moins vulnérable aux pollutions pour qu'il soit le plus durable possible.

Par ailleurs, il est nécessaire de bien connaître le milieu afin d'évaluer les risques de pollutions de la ressource en eau, de définir les mesures visant à la suppression des pollutions et de prévoir le financement des mesures.

De manière générale, se pose le problème de l'inadéquation entre les périmètres des structures d'actions locales (bassin de vie, collectivités territoriales) et les périmètres de réflexion globale de la ressource en eau (bassin versant hydrogéologique ou hydrologique) : le dispositif approprié est le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) mais la démarche est longue et la dynamique locale doit exister.

Les enjeux de reconquête du bon état des eaux sont souvent largement méconnus des non-professionnels. Rappelés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), ils doivent être diffusés pour qu'ils puissent être appropriés par le plus grand nombre.

Enfin, il existe une multitude d'acteurs et d'intérêts. Il est nécessaire d'avoir une bonne coordination entre les différents services et acteurs de l'eau pour aller vers des objectifs partagés de gestion équilibrée de la ressource en eau.

### Atelier n°3

## La réalisation d'aménagements pour préserver les zones bâties et leurs incidences sur les zones naturelles et agricoles

*Mardi 2 septembre 2008 de 9h30 à 12h30 - Salle Granit à la DDE*

Si la prévention est une thématique très présente dans le département et qui conduit aujourd'hui à ce que les plus grands cours d'eau soient couverts par des plans de prévention des risques (PPRI), il faut noter que certains acteurs du territoire entament des travaux permettant de réduire les conséquences, par exemple, des inondations en cas de crues par débordement.

**Animateur** : Jean-Michel CORNET, Directeur de l'Entente Oise Aisne, Site internet : [www.entente-oise-aisne.fr](http://www.entente-oise-aisne.fr)

**Méga associé** : Mathilde GOUGEON, adjointe au responsable du Service de l'Aménagement Territorial de Beauvais à la DDE de l'Oise.

### La synthèse de l'atelier n°3

L'Entente Oise-Aisne mène un important chantier visant à réduire le risque inondation pour les bassins versants de l'Oise et de l'Aisne en aménageant hydrauliquement ces derniers. Cela passe notamment par la réalisation de plans d'eau, par exemple à Longueil-Sainte-Marie, qui peuvent servir d'espaces de stockage au moment des pics de crue. L'objectif est de diminuer les conséquences pour les individus, les biens et les activités de ce secteur du département fortement urbanisé.

Les différents plans d'eaux sont reliés entre eux par une système de buses et de chenaux secs couplés à des vannes permettant de choisir les espaces prioritairement inondés lors d'une montée des eaux. Il est alors possible d'anticiper sur la crue en vidant préalablement les bassins puis par l'ouverture de certaines vannes de canaliser une partie des eaux, soit quelques 10 à 15 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Ce volume permet d'écarter le pic de crue et ainsi de limiter les dégâts causés en abaissant d'une quinzaine de centimètres le niveau des eaux atteint par exemple à Pont-Sainte-Maxence en 1995.

La réalisation de ce projet d'ampleur nécessite une très bonne connaissance du fonctionnement hydraulique du secteur, notamment au niveau de la gestion des vannes ou du curage des fossés, et impose que l'ensemble des acteurs qui s'y trouve pour habiter ou pour travailler connaisse les enjeux d'un tel projet et ne fasse pas d'aménagements qui rendent le dispositif moins performant ou inactif. Des protocoles sont ainsi signés avec les agriculteurs du secteur pour organiser le fonctionnement autour des bassins.

Lors de l'atelier, il a été rappelé l'importance de la complémentarité entre la protection rapprochée contre la crue décennale et les aménagements plus conséquents en amont contre les crues vingtennales, cinquantenaires voire centenaires.

Une fois réalisés, ces travaux pourront être intégrés dans les études hydrauliques réalisées notamment dans le cadre du Canal Seine-Nord Europe et suite à la construction de ce dernier, intégrées à celles qui seront effectuées lors de la mise en révision des plans de prévention des risques inondations du secteur.

### Visite de Terrain

#### Les Peupleraies

*Mardi 2 septembre 2008 de 14h à 18h 30 - Déplacement sur la commune de Mello en passant par la vallée du Thérain*

Les participants à cette visite ont pu, durant une demi-journée, appréhender la complexité du monde de l'économie forestière en se penchant sur la question des

peupleraies. En effet, les peupleraies suscitent un nombre certain de réflexions souvent peu compatibles entre le « masquage » des fonds de vallées, les embâcles potentiels générés par les peupliers en cas de crue et la pérennité d'un secteur économique important dans l'Oise.



**Animateur :** Marie PILON, conseillère forestière de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, déléguée du syndicat forestier de l'Oise – mail : mp.syndicat@wanadoo.fr

**Intervenants :** Philippe DE BOISSIEU, sylviculteur et populeculteur depuis 50 ans et ancien président du Conseil National du Peuplier<sup>11</sup> (CNP) // Éric PAILLASSA, ingénieur au SUF-CNPPF, animateur de GT Peuplier, membre du Conseil National du Peuplier (CNP) // M. MACQUET, industriel transformateur de peuplier (emballage léger), membre du Conseil National du Peuplier (CNP), ancien président du syndicat national des emballages légers // Éric VANDROMME, agriculteur, pépiniériste et vice-président du Conseil National du Peuplier (CNP)

**Méga associé :** Sylvain ACCART, responsable de la Communication à la DDE de l'Oise

### La synthèse concernant la visite des peupleraies

**Quelques données générales sur la forêt, la culture du peuplier et échanges sur le peuplier et l'environnement.**

Avec 348.000 ha de forêt, la Picardie est la 18<sup>ème</sup> région en terme de surfaces boisées et la 11<sup>ème</sup> en terme de volume exploité. Si l'on s'intéresse uniquement aux seules essences feuillues par opposition aux essences résineuses, la Picardie est la 4<sup>ème</sup> région en terme de volume exploité.

Les forêts de l'Oise sont composées à 94% d'essences feuillues. Le peuplier couvre 9% des surfaces boisées départementales et le chêne 40%. Au niveau national, les feuillus représentent 2/3 des surfaces boisées.

Sur l'Oise, l'Inventaire Forestier National (IFN) indique que la production nette (accroissement annuel) est de 710.000m<sup>3</sup>/an. Or, l'exploitation, issue des coupes effectives de bois, est estimée à 477.000m<sup>3</sup> répartis de la manière suivante : 277.000m<sup>3</sup> de bois d'oeuvre, 150.000m<sup>3</sup> de bois d'industrie, 50.000m<sup>3</sup> de bois de chauffage ; soit 65% de taux de prélèvement. La forêt de l'Oise est sous-exploitée, à l'image de la forêt française.

---

<sup>11</sup> Le conseil national du peuplier (CNP) regroupe l'ensemble des membres de la filière populeicole : populeculteurs, pépiniéristes, coopératives, experts et industriels transformateurs

À l'échelle du monde, la Chine est de loin le premier pays populeux avec 2 millions d'hectares, suivi de l'Inde avec 1 million d'hectares et en 3<sup>ème</sup> position, la France avec 250.000 hectares. La place française est due au climat et aux stations<sup>12</sup> qui sont favorables à cette essence (zones tempérées).

En France, le peuplier couvre 250.000 hectares, soit 2% des superficies forestières nationales, pour 190.000 propriétaires soit une surface moyenne de 1,25 hectares. Le peuplier est présent dans de nombreuses régions françaises (Picardie, Champagne-Ardennes, Pays de Loire, Vallée de la Garonne...). La filière Bois est une des premières créatrices d'emplois (gestion et transformations) avec 425.000 emplois en France. En comparaison, l'automobile représente 285.000 emplois.

En Picardie, le peuplier couvre près de 32.000 hectares soit 9% des superficies, concentrées dans les zones alluviales. Le peuplier représente 40% des volumes exploités au niveau de la région, avec près de 220.000m<sup>3</sup> exploités annuellement. L'Aisne est le premier département populeux picard, suivi de l'Oise avec 70.000m<sup>3</sup> d'exploitation.



**La populeiculture en pratique.** Les peupliers exigent des conditions spécifiques pour croître. À ce titre, au niveau national, 18 types de stations sont aptes à la production de peupliers. Seules 8 de ces stations sont présentes dans l'Oise.

Avant tout investissement, il convient de vérifier que la station convienne au peuplier. Cette démarche est d'ailleurs indispensable pour tout investissement en forêt, quelle que soit l'essence. Ainsi, un bon sol à peuplier se caractérise notamment par la profondeur de la nappe, qui doit être comprise entre 50 à 200 cm (stations fraîche à humide).

Dans ces sols, l'étude de la microtopographie est aussi très importante. Les participants se sont aperçus que, très rapidement, il était possible de passer d'un sol apte à la production populeux à un sol engorgé inapte à tout investissement forestier. Cette situation est la résultante de variations de couches pédologiques avec la remontée de couches argileuses imperméables.

Les sols doivent être aérés pour le développement du système racinaire, ce qui exclut les sols à hydromorphie permanente dès la surface ou proche de la surface.

Les peupleraies sont installées sur des zones de dernière utilisation, en particulier sur d'anciennes pâtures délaissées par l'agriculture par recul de l'élevage. La populeiculture est économiquement intéressante. En effet, sur ce type de sol, elle offre une marge au moins supérieure à 30% pour une durée de

12 On appelle station une parcelle présentant des conditions de sol et de climat homogènes.

révolution plus courte que les autres essences susceptibles d'y être gérées (Aulne = 50 ans, chêne de marais = 80 ans, frêne = 50 ans). Là où s'implantent naturellement les Saules et les Aulnes, le peuplier n'est souvent pas à sa place (parcelles mouilleuses).

Le choix du cultivar<sup>13</sup> dépend de la station. Les peupliers sont présents naturellement en forêt et ceci depuis très longtemps. Toutefois, des croisements ont été réalisés entre trois grandes familles de peupliers et ont permis de sélectionner des individus présentant un intérêt pour la filière (croissance rapide, bonne conformation, sensibilité limitée aux maladies, qualité technologique du bois intéressante). Ainsi, les peupliers noirs, blancs et baumiers sont à l'origine de tous les cultivars utilisés aujourd'hui en populiculture.

**La conduite d'une peupleraie.** Une rotation, période entre la plantation et la récolte, de peuplier est d'environ 20 ans. Les plançons sont installés à distance définitive. Aujourd'hui, on installe entre 156 et 204 plants par hectare, l'écartement entre les plants est alors de 7 ou de 8 mètres.

Les entretiens du sol sont fonction des conditions d'alimentation en eau. Une bonne station ne nécessite pas d'entretien spécifique. Ainsi, en Picardie, la nature des sols et la bonne répartition des précipitations rend le plus souvent les entretiens du sol inutiles à l'exception parfois d'un traitement chimique localisé au pied du plant les deux premières années suivant la plantation.

Les peupliers nécessitent un suivi en taille de formation (constitution d'une bille pour avoir un tronc droit) et en élagage (suppression de toutes les branches pour produire du bois sans noeud). Ces opérations sont indispensables pour produire un arbre de qualité. Ces opérations se déroulent généralement les 6 à 8 premières années de la vie de l'arbre.

M. MACQUET a également présenté le fonctionnement de son entreprise. Les besoins annuels de son usine sont de 30.000m<sup>3</sup> de bois, ce qui représente l'exploitation de 150ha de peupliers.

Dans la production des peupliers, tout est valorisé (emballage, et connexes) : la grume est déroulée pour fabriquer les caquettes. Les rebus sont utilisés pour le papier, la sciure est utilisée dans la fabrication des panneaux agglomérés en surfacage (très blanche) et l'écorce est utilisée (2.500 tonnes/an) dans les stations d'épuration industrielles. Les écorces permettent d'assécher les boues. Le compostage est ensuite épandu dans les champs après les cultures.

Au niveau national, on dénombre 45 entreprises d'emballages légers répartis sur 50 sites. La production des emballages couvre tous les secteurs d'activité. Le peuplier est présent partout dans notre quotidien. On le retrouve comme emballage alimentaire. C'est un matériau écologique et renouvelable, a contrario de son concurrent direct : le plastique issu du pétrole.

L'utilisation du peuplier dépend des pays et régions : pâtes à papier et contre-plaqué, palettes, emballages en France, poutres et maisons antisismiques en Turquie. La fabrication du papier peut se faire à base de peuplier. Ainsi, l'usine

---

13 Un *cultivar* est une variété de plante obtenue en culture, généralement par sélection, pour ses caractéristiques « réputées uniques ».



Stora Enso à Corbehem, près de Douai, fabrique du papier à partir d'un mélange composé de peuplier (1/3) et d'épicéa (2/3).

## Atelier n°4

### L'étalement urbain dans l'Oise : la mobilité en débat

*Mercredi 3 septembre 2008 de 9h30 à 12h30 - Salle Granit à la DDE*

Les habitants de l'Oise ont un temps de déplacement deux fois plus important que la moyenne nationale et ce, parce qu'ils vivent un territoire quotidien composé de multiples couches différentes, l'une est liée à leur lieu d'habitation, l'autre à leur lieu de travail ou bien encore de loisir, d'études... Bref, autant de déplacements qui coûtent de plus en plus cher tant certains habitent loin des agglomérations et des lieux accessibles par transport en commun. Comment cette problématique sur les mobilités au coeur des réflexions sur l'étalement urbain est-elle mise en perspective dans un territoire situé aux portes de l'Île-de-France ? Différents acteurs sont venus témoigner de cette réalité.



**Animateur :** Mireille RIUS - Urbaniste qualifiée, Directrice des études à l'Agence d'Urbanisme Oise La Vallée - mail : mireille.rius@oiselavallee.org

**Intervenants :** Sébastien ALAVOINE - Directeur de la prospective, de la programmation et de l'évaluation au Conseil Régional de Picardie // Bernard QUETELARD - Expert au CETE Lille // Béatrice MARIOLLE - Architecte urbaniste à l'Agence Bres et Mariolle // Arnaud FOUBERT - Maire de Crépy en Valois et Président de la Communauté de Commune Pays de Valois

**Méga associé :** Jean-François LEJEUNE, adjoint au responsable du Service des Transports du Risque et de la Sécurité à la DDE de l'Oise

### La synthèse de l'atelier n°4

L'atelier s'est déroulé sous forme d'un dialogue entre intervenants, experts et élus, à l'issue d'une présentation du sujet. L'objectif était de mettre en débat le lien entre urbanisme et transport et son application en terme de perspective, dans un territoire où l'interrégional est une donnée incontournable.

Mireille RIUS a entamé son exposé en expliquant que le sujet sur les mobilités serait traité à différentes échelles afin de mieux appréhender les tendances observées. Les différents acteurs présents ont, dans l'objectif, présenté des données techniques mais aussi de positionnement politique. Pour appréhender la réalité de l'étalement et de la consommation des surfaces urbanisées, il faut aller au-delà de

ce qui est prévu sur les cartes et documents prévisionnels et mettre en évidence l'apport cartographique dans la mesure de l'étalement urbain ainsi que de la nécessité d'indicateurs fins pour mesurer la consommation des espaces et notamment l'évolution de la taille des parcelles dans les opérations d'aménagement. La Picardie évolue d'un territoire de franges à une terre d'influences, comme cela est mentionné dans le Schéma régional de l'aménagement et le développement durable du territoire (SRADDT). Le Sud de l'Oise a un rôle majeur à jouer dans les nouvelles dynamiques urbaines.

Sébastien ALLAVOINE explique qu'il existe des villes picardes nombreuses, mais fragilisées par une double périurbanisation : de type classique dans le centre et le nord du département et sous l'influence francilienne dans le sud. Il expose que les déplacements domicile-travail augmentent. Les influences augmentent, se diversifient, se rééquilibrent et se diffusent. Il existe une forte consommation d'espace dans le sud de la région et dans un corridor nord-sud. La stratégie défensive n'est pas la bonne. Il faut se servir des influences, en les maîtrisant. L'un des deux partis pris du Schéma régional de l'aménagement et le développement durable du territoire est l'ouverture à 360° pour singulariser la Picardie dans le nord-ouest européen et travailler à un espace métropolitain intégré et ouvert.

Bernard QUETELARD indique que le taux de motorisation augmente ainsi que la distance moyenne par véhicule. Mais on assiste à une baisse du trafic routier urbain depuis 2004. Le taux de mobilité augmentant, l'usage de la voiture diminuant, cela crée des problèmes de stationnement. Les changements de comportement peuvent être plus rapides que ce que l'on prévoit habituellement mais sous contrainte... Il faut changer la ville pour avoir davantage de déplacements de proximité (vélo ou marche à pied), mais cela se fait beaucoup moins rapidement que le changement de comportement des populations. Plus la densité urbaine est forte, plus on est vertueux.

Béatrice MARIOLLE présente les résultats de l'étude menée autour de 9 gares en Ile-de-France et interroge les liens entre urbanisme et transports ? Comment valoriser l'offre de transports collectifs urbains existante, l'enrichir, concilier densité et mobilité, accessibilité et qualité de vie ? Elle considère que nous sommes passés d'une ville pédestre à une ville motorisée<sup>14</sup>. Il faut revenir à la ville d'avant-hier : la ville durable. Plus les territoires sont mixtes (travail-commerces), plus ils sont animés. Il faut revoir la ville à partir des gares et des transports en commun, en adoptant une échelle de temps humaine (5'-15') et en aménageant les quartiers en conséquence.

Arnaud FOUBERT insiste quant à lui sur le fait qu'une gare ferroviaire en centre-ville est une richesse extraordinaire. L'aménagement autour des gares doit être conçu pour l'intermodalité. Il faut développer l'aspect qualitatif dans les trains, les abords des gares et les transports en commun en général. Il faut humaniser les gares, les adapter pour la population rurale. Ce sera long alors il faut s'y mettre tout de suite. Le rabattement vers les gares doit être conçu pour être acceptable par

---

14 Lire à ce propos l'ouvrage de Marc WIEL, *La transition urbaine ou le passage de la ville pédestre à la ville motorisée*, éditions Mardaga, 1999, 150 p.

les populations rurales. Il faut également tenir compte des attentes des nouveaux habitants. Il faut concilier les besoins de ces deux types de populations.

La population est de plus en plus sensibilisée au développement durable et il indique « *Faisons que la mobilité soit un atout et non vécue comme une contrainte. Les réflexions sur l'aménagement doivent dépasser les frontières administratives. La restructuration autour d'équipements existants est nécessaire (gares structurantes), en gardant la qualité rurale des zones, pour limiter la consommation d'espace. Les gares sont des lieux extraordinaires pour créer des pôles de vie urbaine, même en milieu rural. Notons par ailleurs que la réussite d'un aménagement dépend de sa réponse à la contrainte vécue, à l'attente et aux exigences des populations, mais également de sa qualité* ».

Un autre participant a indiqué que si l'on n'anticipe pas, nous allons à la catastrophe, au repli sur soi, aux réflexes défensifs. Il faut maintenir la mobilité, pour que chacun puisse continuer à accéder à son travail, ses loisirs ou sa culture.

De nombreuses questions ont émergé durant cette matinée :

- Comment accompagner ou s'adapter plus rapidement aux nouvelles attentes ou aux changements de comportement des populations en matière de transports ? Les exemples pris et les solutions proposées sont très urbains. Comment faire dans un département de 693 communes ? Comment l'expérience menée sur les gares dans une autre région peut apporter un éclairage nouveau à la question urbaine liée à la densité autour des gares ?

- Les friches industrielles en centre ville donnent l'opportunité de faire un aménagement de qualité, à condition d'être accompagné dans les choix. Des études sont faites sur les entrées de ville, mais pas les entrées de gare. Les abords des gares sont laids, peu adaptés à l'homme. Comment mieux faire ?

- Comment améliorer les problèmes de rabattement vers les gares pour faire diminuer l'usage de la voiture et réduire l'importance des stationnements, notamment en milieu rural ? Comment résoudre nos problèmes de stationnement aux abords des gares ?

- L'amélioration des transports en commun ne favorise-t-elle pas le développement urbain et/ou l'étalement ? Comment les maîtriser ? Par les Schémas de Cohérence Territoriale ?

## Atelier n°5

### L'habitat typique de l'Oise : quel pas franchir vers la maison intelligente?

*Mercredi 3 septembre 2008 de 9h30 à 12h30 - Salle Séquoia à la DDAF*

Du lotissement au pavillon, l'Oise apparaît comme un territoire relativement peu attractif en matière de maison durable. En effet, les différentes études montrent qu'il existe une homogénéité forte sur le territoire qui ne laisse que peu de place aux formes et aux techniques nouvelles. Mais comment faire pour promouvoir les nouvelles technologies en matière d'habitat ? L'objectif de cet atelier était d'appréhender les pistes apportées par les réflexions issues du Grenelle de l'environnement tant sur la planification, la forme urbaine que la construction.

**Animateur** : Anne LANGUE - Responsable de la cellule Connaissance des Territoires au Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement à la DDE de l'Oise - mail : anne.langue@developpement-durable.gouv.fr

**Intervenants** : Hélène GENAUX et Philippe LACHANT, chargés d'étude à la cellule connaissance des territoires au service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'environnement à la DDE de l'Oise // R. LEFÈVRE, Société Les Airelles, Exploitant de la société les Airelles // A. VINAY, Architecte membre de l'association Objectif Zéro Énergie (OZE)

**Méga associé** : Yves LEGUILLIER, Responsable de l'Unité Urbanisme, Environnement et Territoires au Service d'Aménagement Territorial de Compiègne à la DDE de l'Oise.

### La synthèse de l'atelier n°5

Hélène GENAUX et Philippe LACHANT ont expliqué que le nombre de lotissements n'a cessé de croître de 2003 à 2006. Par ailleurs, leur localisation se fait dans les pôles urbains des vallées de l'Oise et du Thérain, dans certains secteurs du Sud du département mais aussi par une remontée du phénomène dans certaines communes rurales du Nord du département. Les implantations de lotissements se font à 80% en zone périurbaine. Il existe une demande forte de terrains à bâtir, qui explique le succès du lotissement et la recherche de la qualité existe pour accroître le potentiel de cette forme d'urbanisation.

Afin de changer l'image négative portée sur les lotissements, quelques principes d'aménagement sont à respecter : répondre aux besoins des populations, notamment en matière d'habitat et de services, éventuellement en créant des structures spécifiques (Établissement Hospitalier pour personnes âgées dépendantes,...), veiller à l'insertion paysagère et à l'intégration dans le tissu urbain préexistant, ainsi qu'à l'accessibilité, prendre en compte la gestion des risques et intégrer le développement durable (panneaux solaires, tri sélectif...).

Cinq exemples réalisés dans l'Oise ont été présentés<sup>15</sup>.

**Les formes pavillonnaires dans l'Oise.** La Picardie, notamment en raison de l'activité dans l'Oise, a enregistré la plus forte croissance en terme de construction de pavillons au niveau national. Leur localisation est calquée sur celle des lotissements qui accueillent environ  $\frac{1}{4}$  des constructions nouvelles. La taille des parcelles est en moyenne plus grande en milieu rural, ce qui augmente l'impact de l'étalement urbain. La plupart des constructions a une surface hors oeuvre nette (SHON) comprise entre 101 et 145m<sup>2</sup> ; 18,8% font 170 m<sup>2</sup>.

M. BUNELLE, gérant du bureaux d'études Urba-Services, rappelle à ce sujet que l'on observe une augmentation des constructions dans les petites communes situées au nord de la RN31, alors qu'elles ne disposent souvent pas encore de document d'urbanisme.

La rédaction de la plupart des règlements de documents d'urbanisme, privilégiant les formes et couleurs traditionnelles est également un facteur d'uniformisation. Il existe une prédominance des modèles des constructeurs

15 Pour aller plus loin lire les Feuilles de l'Oise n°98, 99, 116, 118 et 184.

pavillonneurs avec toutefois un certain essor des constructions innovantes et un retour marginal à la construction traditionnelle ancienne. Les changements existent toutefois en cas de conception par un architecte ou de recherche de techniques innovantes pour la prise en compte de l'environnement et du coût de l'énergie.

M. VINAY, architecte, précise que selon les informations dont il dispose par le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, seuls 3 % des maisons individuelles en lotissement sont réalisées par un architecte.

L'apparition de nouvelles tendances pour prendre en compte la protection de l'environnement avec les maisons en bois (inscription dans le durable, utilisation de matériaux naturels, rapidité de réalisation) et les maisons passives exigeant un label (économies d'énergie, utilisation de matériaux et techniques innovants).

Un débat propos du coût s'est également instauré entre les participants à cet atelier. Les constructions innovantes sont plus coûteuses lors de la réalisation mais permettent de réaliser des économies significatives lors de leur utilisation. Cet aspect pourrait être mieux pris en compte notamment par les organismes bancaires et pourrait être mieux exploité sur le plan commercial. Par ailleurs, il est indiqué par M. VINAY et Mme RIVOLIER, de la DDE, que le contrôle du respect de la réglementation thermique (RT2005) est quasiment impossible.

Richard LEFÈVRE, gérant de l'entreprise Les Airelles, a expliqué que son entreprise réalise des constructions passives à énergie positive ayant le label allemand « Passivhaus ». Il a présenté sept réalisations faites depuis la création il y a deux ans et a souligné l'importance de préserver, dans ce type de construction, l'étanchéité à l'air, vérifiée par un test spécifique, dès la conception et dans les moindres détails tout au long de la réalisation.

Quelques principes sont importants à retenir comme l'utilisation du bois à l'extérieur et de maçonnerie à l'intérieur, de capteurs solaires, l'orientation adaptée, les baies vitrées au sud et la préfabrication et le montage hors d'eau et d'air rapide (en une journée pour certaines constructions).

Les questions de la tenue dans le temps, de l'entretien du bois, nécessaire notamment pour la tenue des couleurs mais aussi celle du coût ou du « surcoût » ont également été posées par les participants. M. LEFÈVRE et M. VINAY précisent que, pour leur part, ils préfèrent le terme de « sur-investissement » étant donné les économies réalisées par la suite par l'utilisateur.

Les difficultés rencontrées proviennent notamment du manque de formations disponibles en France d'où des problèmes pour trouver un bureau d'études thermiques ou plus largement pour trouver des partenaires intéressés parmi les différents corps de métiers (précautions particulières à prendre pour réaliser les réseaux ou les travaux de finition).

M. VINAY, architecte, a présenté l'association Objectif Zéro Énergie (OZE) basée dans l'Oise qui réunit notamment des architectes, des thermiciens, des infographistes et des spécialistes en économie et en finance.

Cette association souhaite que les règlements des documents d'urbanisme prennent plus en compte les grands principes qui relèvent du simple bon sens et les techniques innovantes (orientations, utilisation de matériaux ou d'équipements

spécifiques,..). Il indique également que certaines rédactions, bien que montrant la bonne volonté des décideurs, restent maladroites et rendent inapplicable ou inopérante la possibilité offerte comme par exemple : « *les panneaux solaires sont autorisés s'ils sont invisibles de la rue* ».

Une participante, représentant un bureau d'études en urbanisme, indique que tous les services de l'État n'ont pas la même politique vis-à-vis des techniques innovantes, notamment dans les périmètres des monuments historiques.

M. BUNELLE précise que toutes les populations ne sont pas disposées à accepter que les paysages situés à proximité de ces monuments soient bouleversés par des constructions aux formes et aspects inconnus dans la région comme les constructions ayant un aspect de chalet par exemple.

En conclusion, il apparaît utile de rechercher de nouvelles formulations de règlements permettant davantage d'innovation, si possible indiquant des niveaux de performance à atteindre. Il faut également rechercher une meilleure sensibilisation des architectes et des entreprises de bâtiment aux techniques innovantes en matière de développement durable et des bureaux d'études réalisant des documents de planification aux principes permettant de réaliser des constructions innovantes.

## Atelier n°6

### Logement : vers une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'exemple du parc HLM.

*Mercredi 3 septembre 2008 de 9h30 à 12h30 - Salle Saphir à la DDE*

La ville de demain existe bien sûr déjà en partie aujourd'hui. De fait, les défis sont immenses puisque ce sont plusieurs millions de constructions qui ne résistent pas à la nouvelle donne environnementale : chauffage au fioul, simple vitrage, mauvaise isolation, non-prise en compte de l'orientation solaire,... autant de difficultés qui se reportent aujourd'hui sur l'adhésion individuelle des propriétaires, souvent incités soit par des aides, soit par des factures qui augmentent fortement. Néanmoins, le passage de l'habitat ancien à un habitat plus durable interroge. Comment l'OPAC fait-il alors pour progressivement mettre ces travaux sur son agenda ?

Avec 40-45% de la consommation en énergie finale et 20-25% des émissions de gaz à effet de serre, le bâtiment a été identifié comme l'un des secteurs prioritaires lors du « Grenelle de l'Environnement ». Les techniques de réhabilitation énergétique sont aujourd'hui connues et très souvent opérationnelles. Leur mise en œuvre cohérente relève cependant d'une stratégie qu'il reste encore à définir. Quels bâtiments réhabiliter ? Avec quelles gammes de solutions ? Quel niveau de performance faut-il atteindre ? Les travaux doivent-ils être regroupés ? Les objectifs fixés par le « Grenelle de l'Environnement » seront-ils atteints ? Avec quels moyens financiers ?

Les bailleurs sociaux, du fait de la taille de leur patrimoine et de leur mission sociale, seront des acteurs majeurs dans cette révolution énergétique.

**Animateur :** Gabriel CANTEINS - Chargé de mission Développement Durable à l'OPAC de l'Oise - mail : gcanteins@opacoise.fr

**Intervenants :** Ackli ASSAL, Coordinateur secteur collectivités à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Picardie // Sophie CHOUVET, Architecte au cabinet ARCHÉTUDE de Beauvais

**Méga associé :** Florence POZNANSKI, responsable du Pôle Habitat Logement et Renouvellement Urbain au Service d'Aménagement Territorial de Senlis à la DDE de l'Oise.

### La synthèse de l'atelier n°6

Il a été tout d'abord mis en évidence durant cet atelier que la modulation des loyers en fonction de l'état énergétique du logement était importante afin de compenser les coûts d'exploitation et d'encourager un comportement écoresponsable. Pour cela, il faut également accentuer le volet « accompagnement social » pour accélérer les changements de mentalité et de comportement des ménages. Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à produire des cahiers des charges complets est nécessaire pour encadrer le travail des bureaux d'étude et des maîtrises d'oeuvre et se doter d'outils de contrôle adaptés.

Il est nécessaire de mener un travail ciblé pour agir dans une perspective de long terme et rechercher les opérations qui entraînent des améliorations énergétiques notoires.

Puis, il faut promouvoir la qualité architecturale pour mettre en cohérence l'ensemble des réglementations agissant aujourd'hui sur le logement (thermique, accessibilité) et communiquer auprès de tous les acteurs sur les innovations architecturales existantes.

Enfin, il faut qu'un travail soit réalisé auprès des documents d'urbanisme en cours de réalisation -et d'une manière différente pour les anciens documents d'urbanisme- pour que les règlements acceptent les changements architecturaux imposés par les nouvelles réglementations.

### Table-ronde n°2

#### L'Oise, un développement métropolitain par les SCoT

*Mercredi 3 septembre 2008 de 14h30 à 17h30 - Amphithéâtre du Crédit Agricole*

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) apparaît comme étant l'élément clé de l'aménagement durable des territoires. Dans l'Oise, la couverture quasi-complète du département permet de prendre du recul sur cette question et surtout de rechercher les éléments faisant lien, jonction, séparation, levier... entre les différents Schémas de Cohérence Territoriale approuvés ou en cours.

Et pour cela, les participants ont pu bénéficier de l'exposé d'un certain nombre de cartographies permettant de faire le point sur l'impact de la métropolisation, les grandes sensibilités environnementales, les lieux desservis par les transports, les zones d'activités en devenir... bref un regard croisé sur toutes les thématiques qui structurent le département aujourd'hui. Les grands enjeux en terme de politiques

publiques ont également été rappelés et ont permis de mettre en évidence les enjeux pour le département qui peuvent être déclinés au sein des Schémas de Cohérence Territoriale .



**Animateur :** France POULAIN, Responsable du Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Environnement à la DDE de l'Oise - mail : france.poulain@developpement-durable.gouv.fr

**Personnes participant à la table-ronde :** Enrique PORTOLA, chargé de l'évaluation environnementale à la direction régionale de l'environnement de Picardie // Tristan GUILLOUX, responsable du Pôle Aménagement Transport à la direction régionale de l'Équipement de Picardie // Mireille RIUS, directrice des études à l'Agence d'urbanisme Oise La Vallée // Jean-Pierre LUGNIER, enseignant-chercheur à l'Université Picardie Jules Verne.

**Méga associé :** Carine RUDELLE, adjointe au Secrétaire Général de la DDE de l'Oise.

### **Le fil directeur**

La question environnementale est au coeur des préoccupations de nos concitoyens et a même induit de profondes modifications en terme de définitions et d'orientations de politiques publiques, notamment lorsque ces dernières ont un impact sur le territoire. Il est certain que celles qui sont portées tant par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire que par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche ont une forte influence et il est nécessaire de voir comment elles conditionnent un nouveau positionnement pour les services de l'État face aux projets d'organisation du territoire.

**Le changement environnemental.** Depuis quelques décennies, et plus encore depuis deux ans environ, les services de l'État qui ont en charge les politiques publiques influant sur le territoire ont pris en compte les questions environnementales.

Cela a d'autant plus été mis en avant lors du Grenelle de l'Environnement qui a réaffirmé, tout comme le rapport de mars 2008 de Corine LEPAGE sur la responsabilité environnementale, que la préservation de notre cadre de vie, en tant que système, n'était plus l'affaire de certains. Il faut maintenant que les choix qui s'imposent à notre société aient fait l'objet d'une analyse, d'une évaluation et d'un contrôle a posteriori permettant de mettre en évidence leur impact sur



l'environnement. Cela revient notamment à dire que certains projets pourraient faire l'objet de refus si leur « bilan environnemental » était jugé insuffisant ou du moins, que leurs avantages étaient moins importants que leurs inconvénients au regard des pollutions ou des nuisances générées.

Au niveau de la planification territoriale, les évolutions induites par le Grenelle de l'Environnement sont encore en projet mais une procédure était déjà venue renforcée le dispositif existant du L.123-2 du code de l'urbanisme<sup>16</sup>, à savoir l'Évaluation Environnementale.

Celle-ci relève d'une volonté politique d'intégrer le développement durable au coeur des projets d'urbanisme et vise à évaluer de manière systématique tous les changements qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement.

L'Évaluation Environnementale des Schémas de Cohérence Territoriale et des Plans Locaux d'Urbanisme a été rendu obligatoire par l'ordonnance n°2004-489 de 2004 qui transposait la directive européenne de 2001 relative à l'évaluation de certains plans et programmes sur l'environnement. La circulaire du 6 mars 2006 du ministère des Transports et de l'Équipement précise les conséquences de cette obligation. Nouveau paradigme de l'action publique, la question environnementale ne doit plus être abordée en conclusion des réunions ou des avis mais bien être prise en compte dès le départ de tout projet.

**La métropolisation dans l'Oise.** La métropolisation est un phénomène complexe qui cherche à exprimer les modifications induites par une « ville-mère » sur les territoires qui la font et qu'elle fait vivre. Assimilable à une tache d'huile, ce phénomène d'urbanisation est relativement récent et favorisé par le développement des transports, physiques ou virtuels.

En effet, ces derniers offrent la possibilité de relier des espaces relativement éloignés dans des temps courts. Cette proximité des activités, des biens et des personnes conduit au développement des interconnexions entre ces différents acteurs agissant sur le territoire et au regroupement en pôles supérieurs (financiers, intellectuels, politiques, culturels ou bien encore touristiques). La métropole conjugue les fonctions de commandement à celles du tertiaire supérieur. Elle rayonne et capte les forces vives des territoires.

Néanmoins, lorsque l'espace interne devient rare, des surges se développent dans un environnement proche où la qualité de vie est souvent meilleure. Les populations cherchent alors la difficile adéquation entre des distances acceptables pour aller travailler, disposer d'un cadre de vie de qualité, de services de proximité, des lieux d'éducation performants... Cette redistribution conduit à des évolutions tant dans la ville-mère, comme Paris, qui sélectionne les activités les plus génératrices de plus-values, que dans les espaces périphériques. Ainsi, les villes de l'Oise grandissent pour accueillir des habitants venus de l'Île de France.

---

<sup>16</sup> « Cette obligation engage la collectivité publique qui établit un document d'urbanisme à analyser les pressions qui s'exercent sur les milieux et l'état de l'environnement. Il s'agit aussi bien des pressions naturelles, dues par exemple à la géologie, le relief ou encore le climat, que des pressions d'origine anthropique telles la démographie, les rejets industriels aqueux ou bien encore les émissions de gaz à effet de serre dues aux véhicules. L'état initial de l'environnement analyse les caractéristiques environnementales du territoire, définit puis hiérarchise les enjeux environnementaux. ». FLAMAND, M., L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme, Université de Paris XI, 2005, p.23

D'un point de vue spécifiquement urbanistique, l'impact de Paris se fait sentir par le déploiement du phénomène urbain appelé paraurbanisation par Gérard-François DUMOND qui le définit comme « *un processus conduisant au peuplement d'espaces de morphologie rurale situés au-delà des agglomérations et dont une proportion importante de la population active occupée vient quotidiennement effectuer ses activités professionnelles dans l'agglomération* »<sup>17</sup>.

À la paraurbanisation, dynamique particulière à l'extension des grandes agglomérations, s'ajoute un mouvement endogène des villes isariennes plus connu sous le terme de périurbanisation. Il s'agit d'un développement des communes sur les territoires qui forment leur périphérie. La grande différence avec la paraurbanisation vient de la continuité physique entre la ville centre et ses développements.

**L'Oise, une terre favorable à l'accueil de nouveaux arrivants ?** Dans l'Oise, il existe de manière parallèle, para et périurbanisation. En cascade, Paris favorise, par exemple, le développement et l'implantation d'actifs à Clermont, commune qui en retour se développe par elle-même et génère une seconde vague de paraurbanisation, par exemple à Saint Just en Chaussées.

Ces nouveaux habitants favorisent certes le développement de quartiers que l'on dit « résidentiels » mais également l'émergence de services de qualité comparables à ceux présents dans des villes de plus grandes dimensions. Car les populations qui travaillent « à la grande ville » souhaitent disposer pendant leurs week-ends de services à proximité du lieu où ils ont choisi d'habiter. Les communes de l'Oise se dotent alors progressivement de services parfois sans lien avec les besoins des populations travaillant en leur sein mais plutôt avec ceux de celles qui y dorment. À titre de comparaison, il est possible de regarder ce mouvement avec celui inhérent aux villes touristiques, comme celles du littoral, qui s'équipent souvent plus en fonction des touristes que de leurs résidents permanents.

Se dessinerait alors un espace homogène sur lequel Paris déverserait ses habitants au profit de villes de province qui, dans un même temps et en réaction, se doteraient de services d'un niveau supérieur à ce qu'elles auraient à disposition sans cette pression. Le « *déversement* » se passant alors au niveau des périphéries des villes et non dans un mouvement de continuité avec la « *banlieue* » parisienne. Le tissu gris de la banlieue, non dense comme l'est encore le centre historique des centres villes et non cohérent comme le sont les villes de province entourées de champs, de forêts ou de prairies, s'arrête à l'orée de la frontière de l'Île de France avec la Picardie. Paris et ses extensions font alors des « sauts de puces » grâce aux réseaux.

Une récente étude sociologique réalisée par la direction régionale de l'Équipement de la région Centre<sup>18</sup> et portant sur certains territoires situés aux « franges » de l'Île de France a ainsi démontré qu'un certain nombre de tensions était lié à la découverte des formes de promiscuité induite par l'habitat pavillonnaire et au développement de l'urbanisation, et donc à l'arrivée de nouveaux habitants. Ces tensions étaient le fait de propriétaires fonciers qui ont intérêt à la valorisation foncière ou bien alors et ce, dans la majeure partie des cas, de rurbains déjà installés et qui refusent de voir arriver de nouvelles populations.

17 DUMOND, G-F., *Les populations du monde*, Paris, Éditions Armand Colin, 2004

On assiste ainsi à une fermeture progressive des communes au fur et à mesure de leur familiarisation avec la chose urbaine. La poussée urbaine liée à Paris se décale alors chaque jour un peu plus vers le nord du département de l'Oise, pour toucher au final les zones d'extension des métropoles rouennaise ou amiénoise. Une part non négligeable du rapport entre les individus se ferait ainsi au niveau des conflits d'usage du sol, puisque le rapport entre les uns et les autres n'est pas organisé.

**Un phénomène qui laisse une large part à l'initiative privée.** L'Oise se fabrique ainsi fortement par les actions individuelles et non d'une manière planifiée par la puissance publique ou par le secteur professionnel des aménageurs.

Deux études récentes sur les lotissements et les Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) ont ainsi démontré leur faible utilisation. Pour l'Oise, c'est d'autant plus étonnant que le département est fortement habitué à l'utilisation des lotissements. Ainsi, le lotissement du Lys à Larmorlaye est l'un des plus anciens de France avec ses quelques 1600 lots sur 700 hectares et les communes du sud de l'Oise ont connu un fort développement dans les années 1970 grâce à l'utilisation de cette procédure.

Aujourd'hui, les chiffres indiquent que 3816 lots ont été autorisés entre 2003 à 2006 inclus, soit 954 permis de construire potentiels par an en moyenne pour plus de 6000 permis de construire au total.

Les lotissements sont relativement peu nombreux tout comme les Zones d'Aménagement Concerté. En effet, cette procédure qui permet d'aménager de grands espaces est peu utilisée dans le département de l'Oise, au contraire de l'idée couramment admise qui ferait de la Zone d'Aménagement Concerté l'outil favori de la planification territoriale infracommunale.

**Un nouveau positionnement en matière d'organisation territoriale.** L'action publique cherche à combler les déficits pour les territoires en déshérence ou en difficultés mais elle vise également à faire en sorte que certains territoires servent de leviers pour l'ensemble. Il n'est donc plus question aujourd'hui de parler d'émiettage de l'action publique mais bien de choix d'intervention qui puissent conduire à ce que l'État local soit présent en de multiples endroits, mais non pour faire la même chose ni pour porter le même message. Il est donc nécessaire de délimiter les territoires d'intervention prioritaires de l'État local en matière d'aménagement durable des territoires. Par ailleurs, les impacts de certains projets doivent être plus clairement évalués avant leur réalisation afin de préserver certains territoires et de conserver leur potentiel environnemental.

Dès lors, le positionnement des services de l'État se doit d'évoluer pour mieux faire face aux enjeux clairement identifiés comme prioritaires par la société. Il est nécessaire de pouvoir afficher, dès le départ des procédures ayant trait à l'organisation du territoire et au positionnement de nouvelles structures (bâti, usines, infrastructures...), les enjeux qui existent et ceux pour lesquels l'État sera amené à fortement inciter à leur prise en compte. De toutes les façons, il apparaît de plus en plus que les dossiers qui ne prennent pas suffisamment en compte l'aspect environnemental ne débouchent pas sur

---

18 Préfecture de Région Centre, Mission interrégionale et interministérielle d'aménagement du territoire, « *Rapport d'étude sur les franges franciliennes* », réalisé par le laboratoire ThêMA, UMR 6049 du CNRS et des Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, 2008, 93p.

des conclusions positives. Il faut notamment appréhender le fait que si les services en charge de l'application et du portage des politiques publiques liées à l'aménagement et à l'environnement durable des territoires n'exercent pas leur influence, c'est la société civile, par le biais notamment des associations de protection de l'environnement qui le fera en mettant en cause, d'une manière groupée et avec raison, le porteur du projet et les services qui n'auront pas exercé une instruction suffisamment respectueuse des politiques publiques.

La communication des règles et des enjeux est très importante au départ car elle permet de fournir un cadre commun de travail entre les différents partenaires. De fait, les services de l'État s'imposent alors à eux-mêmes un autocontrôle du respect des politiques publiques qu'ils ont à porter et ce, sur des espaces et des territoires identifiés.

Dans un même temps, ce souci de calendrier doit être couplé avec un principe de réalisme. Or, l'Oise en tant qu'espace intermétropolitain, c'est-à-dire, celui se trouvant entre les métropoles et identifiable par des poches très urbanisées au sein d'espaces toujours naturels, présente une difficulté d'appréhension en terme de définition de sous-secteurs d'interventions.

**L'état des lieux des Schémas de Cohérence Territoriale en Picardie et dans l'Oise.** Ils sont positionnés au niveau de la région Picardie principalement dans les secteurs où la population est dense, soit quasiment sur l'ensemble du département de l'Oise puisque 16 Schémas de Cohérence Territoriale existent pour 90% du territoire couvert pour 90% de la population (3 approuvés et 13 engagés notamment dans une procédure d'évaluation environnementale), sur le sud de l'Aisne soumis à l'influence de la région parisienne et sur les agglomérations comme Saint-Quentin ou Amiens.

Le dernier bilan qui a été produit de manière très précise date de juillet 2008 pour l'ensemble des Schémas de Cohérence Territoriale. Ainsi, la taille moyenne est d'environ 50.000 habitants avec seulement un Schéma de Cohérence Territoriale à plus de 100.000 habitants (celui du Grand Amiénois). Dans l'Oise, sept Schémas de Cohérence Territoriale en cours ou approuvés comptent moins de quarante communes parfois dans des secteurs intersticiels faiblement peuplés.

Il apparaît souvent que les structures intercommunales travaillent sur leur territoire, ce qui est somme toute normal, mais par faute de données ou d'indications précises des périmètres que leurs projets peuvent générer en terme d'impacts sur l'environnement, ne recherchent pas à porter un regard plus vaste. La recherche de travaux relatifs à la thématique de l'InterSCOT apparaît comme l'une des pistes d'action pour les années à venir.

**Le croisement entre les enjeux et les périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale.** Pour mémoire, la question environnementale est au coeur du système d'organisation du territoire mais elle n'est pas l'unique enjeu qui existe sur le territoire. Pour avoir une idée plus nette, notamment en terme de confrontation des enjeux et des périmètres des Schémas de Cohérence Territoriale, nous allons voir comment la réflexion et l'échange entre les services de l'État, les intercommunalités et la société civile peuvent utiliser de nouveaux outils pour partager analyse, enjeux et choix concertés.

## La synthèse de la seconde table-ronde

France POULAIN, a introduit cette table-ronde en exposant son objectif à savoir la détermination d'un regard sur l'aménagement du territoire à partir des Schémas de Cohérence Territoriale, et notamment par le biais environnemental. En effet, aujourd'hui, la question environnementale a une place majeure (« Grenelle de l'Environnement », réorganisation du ministère et des services déconcentrés, prise en compte de cette thématique dans les politiques publiques, basculement du questionnement et des positionnements des services de l'État). Cette question est d'autant plus centrale que le territoire de l'Oise est métropolitain. Et que cette situation engendre de la mobilité, de l'extension urbaine... Les scénarios de développements territoriaux sont complexifiés par ce phénomène.

Enrique PORTOLA a ensuite exposé les principes et obligations de l'Évaluation Environnementale.

Celle-ci relève d'une directive européenne de 2001, transposée en droit français par l'ordonnance de 2004. Elle apparaît comme une obligation et modifie la prise en compte de l'environnement, le regard des acteurs et l'usage des fonds publics dans tous les plans et programmes. Elle a pour but de permettre de voir les finalités d'une action et d'une politique publique sur le territoire. Elle se pratique au cours de plusieurs étapes : évaluation a priori ou ex-ante (contexte et diagnostic), bilan de l'action en cours (premier bilan et critiques de l'action) et évaluation ex-post (bilan et expérience à retenir).

La prise en compte de l'environnement est présente depuis le Traité de Rome de Mars 1957 (article 6 et déclaration n°20) au sein des politiques publiques. À partir de 1986, l'Acte Unique Européen a fondé les politiques communautaires et renforcé la mise en oeuvre de l'Évaluation. Nous sommes passés peu à peu d'un rôle de contrôleur celui d'évaluateur.

Au niveau français, la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains, la Loi Urbanisme et Habitat et la Charte de l'Environnement adossée à la Constitution française de 1958 renforcent la place de l'environnement et du développement durable dans notre société et confirment la pratique toujours plus importante de l'Évaluation Environnementale. Le « Grenelle de l'Environnement » n'a pas modifié l'Évaluation Environnementale, mais les objectifs retenus par les groupes de travail ont un impact sur cette évaluation par le biais de l'urbanisme notamment.

Tous les plans et programmes (SCoT, PLU, ouvrages et aménagements d'importance, réseau Natura 2000,...) qui ont une incidence environnementale nécessitent le passage au titre de l'Évaluation Environnementale. Il y a une nécessité de justifier les choix effectués ainsi que les incidences de ceux-ci sur l'environnement.

L'Évaluation Environnementale a pour but d'éclairer tous les acteurs (porteur de projet, autorité administrative, société civile,...) sur les incidences du projet. Le degré d'analyse de l'évaluation demandée dépend de la sensibilité du territoire. Diverses thématiques sont traitées : biodiversité, biocorridors, pollution et qualité des milieux, gestions des ressources naturelles, zones humides...

Les retours d'expériences des premières Évaluations Environnementales montrent des points positifs : respect de la forme réglementaire, présence d'illustrations et de cartographies, démonstration à partir de différents scénarios, volonté de prise en compte de l'environnement et du développement. A contrario, des points négatifs sont encore à corriger comme l'absence de perspectives d'évolution, l'absence de hiérarchie des enjeux, l'insuffisance de traitement de certaines thématiques (zones humides, ressources en eau, consommation du foncier,...).

L'approche InterSCoT ne doit pas être négligée, notamment sur les espaces de taille réduite, afin d'assurer la continuité du territoire et de ses enjeux. Elle permet d'étudier les continuités territoriales au niveau des transports, des biocorridors,... La démarche InterSCoT doit être menée en amont du projet de Schéma de Cohérence Territoriale afin de prendre en compte le territoire dans sa globalité. Elle n'a pas pour but de modifier le périmètre déjà défini et arrêté.

La mise en place d'une nouvelle gouvernance se développe sur la question environnementale. Le panel d'acteurs intervenant sur les questions environnementales s'est élargi. La société civile joue dorénavant un rôle important.

Aujourd'hui, lors de l'élaboration des documents de planification, la question environnementale n'est plus seulement une « composante poétique ». Elle doit être une réflexion menée par des professionnels de l'environnement et partagée avec la société et notamment les élus. Le « Grenelle de l'Environnement » a montré que les légitimités sont partagées.

Tristan GUILLOUX a présenté pour sa part l'état des lieux des Schémas de Cohérence Territoriale en Picardie.

Ainsi, le territoire de l'Oise est couvert à 90%. Leur taille est globalement comparable et leurs composantes sont homogènes (SCoT urbains, SCoT ruraux, SCoT intersticiels). La couverture du département apparaît comme cohérente.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un outil privilégié pour aménager le territoire. L'aménagement durable des territoires doit permettre de développer la promotion de la compétitivité des territoires et de prendre en compte l'environnement en limitant l'impact des activités anthropiques sur les ressources écologiques du territoire.

Il existe en Picardie 29 documents supra-communaux, dont 20 Schémas de Cohérence Territoriale (4 approuvés, 16 en cours d'élaboration). 40% des communes picardes sont intégrées dans un Schéma de Cohérence Territoriale ; ceux-ci couvrent 50% du territoire et comprennent 82 % de la population de la région. La taille moyenne est de 50 000 habitants et 72 communes.

Dans l'Oise, il existe quelques problématiques spécifiques avec l'importance des migrations domicile-travail, la dimension structurante du phénomène métropolitain, la présence de bassins d'emplois importants dans le Sud du département et en Ile-de-France et les migrations nombreuses vers l'Ile-de-France.

La situation du département pose quelques questions notamment celle liée pour le sud du département à la coopération possible avec l'île de France, au vue de

l'influence de la région parisienne sur le département ? Celle du développement des franges du nord du département ? Ou celle de l'impact du Canal Seine Nord Europe ?

Quant à Jean-Pierre LUGNIER, il a tenu à expliquer qu'un territoire est un système composé de plusieurs dimensions en interrelations permanentes. Son mode de développement est donc complexe. Il considère qu'une « *stratégie visant le « traitement » d'une dimension particulière peut être amenée, en touchant à d'autres dimensions, à bouleverser l'ensemble du système et à impacter, de façon négative, la première. De tels processus imprévisibles et pervers, sont parfois observés en matière de politique environnementale. Ces effets de système sont à prendre en compte* ».

Les actions des différents protagonistes sont parfois antagonistes. Au sein du système territorial, les politiques d'intervention peuvent être amenées à en perturber le fonctionnement. Des conflits peuvent émerger. Tout cela est d'autant plus compliqué que les projets s'inscrivent sur l'espace selon des modalités qui sont à chaque fois différentes, sans cohérence d'ensemble. La gouvernance, pourtant nécessaire, s'en trouve fragilisée.

Afin de dépasser ces oppositions, il faut se positionner dans le temps long et dans une perspective évolutive. Les territoires sont en effet en constante transformation.

En ce qui concerne, par exemple, les thématiques environnementales, il faut savoir repérer les changements de donne, imaginer les futurs et toujours les revisiter.

La question du statut de la nature au sein de notre société est, à ce titre, intéressante. Jean-Pierre LUGNIER considère que « *les postures du « tout béton » comme du « tout nature » ne sont, ni l'une ni l'autre, correctes car elles nient les effets de système comme la prise en compte du temps long. La France, aujourd'hui, redécouvre la nature. La société veut du « tout nature ». Or, il faudrait plutôt développer une pensée, une culture qui vise à mettre en association, ou en osmose, la nature et la vie quotidienne de l'homme, comme c'est le cas en Allemagne ou en Suisse* ».

Il a également fait un retour sur les deux scénarios de la première table-ronde en exposant que le scénario 1 est lié à une stratégie de protection qui est la stratégie appliquée depuis longtemps et un scénario 2 qui est lié à une forte implication en matière d'aménagement du territoire autour d'un pôle isarien, articulé à Roissy. Et il interroge « *quels sont dans les deux cas les effets de système, en particulier, à travers les relations entre économie, démographie, aménagement et environnement ?* » Le temps long est important en matière de réflexion, de conception et de réalisation de documents de planification, de projet de territoire et d'aménagement de l'espace. L'organisation du territoire doit se faire de manière concertée.

Pour finir, il a exposé que quelques principes majeurs émergent aujourd'hui avec la prévention des risques face aux divers enjeux sociaux et la mesure des impacts environnementaux sur toutes les transformations du territoire.

## Atelier n°7

### Les conflits d'usage du sol

*Jeudi 4 septembre 2008 de 9h30 à 12h30 - Amphithéâtre de la Chambre d'Agriculture*

La ville se construit sur les terres agricoles et naturelles. Il existe dans l'Oise peu de reconversion urbaine, même si certains chantiers de réutilisation de friches industrielles ou militaires voient le jour. Cela conduit mécaniquement à ce que les 3.500 nouveaux habitants annuels, auxquels il est possible d'ajouter ceux issus de la décohabitation ou du desserrement des ménages, s'implantent en périphérie des villes. Ce sont ainsi 3,6 km<sup>2</sup> de terres agricoles et naturelles qui ont été consommés en 2006 pour la construction, chiffre cohérent avec la moyenne nationale oscillant aux alentours de 50 à 60.000 hectares par an. Dans un même temps, le blocage de foncier disponible conduit à son renchérissement. Les terres constructibles de l'Oise ont connu une hausse très importante sur les cinq dernières années. Comment gérer l'extension des villes ? Comment construire un arbitrage et une réflexion partagée ?

**Animateur** : Christian DIERICK, Chambre d'Agriculture de l'Oise - mail : christian.dierick@agri60.fr

**Intervenants** : Marianne VERBEKE, chargée de mission urbanisme à la Chambre d'Agriculture de l'Oise // Benoît COUSIN, responsable du programme Entreprises, Références et Marchés à la Chambre d'Agriculture de l'Oise // Patrick TOURNAY, de la SAFER Picardie // Henri FAYEULLE, agriculteur à Trie-Château // Hervé ANCELLIN, agriculteur à Bienville

**Méga associé** : Michaël GOULARD, responsable de la cellule Structures et économie des Exploitations au Service Agriculture, Forêt et Environnement à la DDAF de l'Oise

### La synthèse de l'atelier n°7

La ville se construit sur les terres agricoles et naturelles. Le département de l'Oise n'échappe pas à ce phénomène, qui est lié aux opérations d'urbanisme et d'infrastructures et qui entraîne d'année en année une diminution des espaces naturels et surtout des espaces agricoles qui ont pour but de fournir notre alimentation et dorénavant de fournir aussi une partie de notre énergie.

Actuellement, le développement urbain dépasse bien souvent les capacités d'offre de logements mis sur le marché. Face aux problématiques de surconsommation des terres agricoles et naturelles, les différents acteurs soulignent que le développement urbain devrait se faire prioritairement en fonction des caractéristiques des besoins afin d'économiser au mieux l'espace agricole et ainsi de « traquer » les constructions injustifiées ou les emprises abusives en surface sur les terres agricoles.

Dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme et des Schémas de Cohérence Territoriale, le diagnostic agricole pourrait être approfondi pour servir réellement de base pour une analyse prospective. De façon générale, la qualité du travail en



amont dans l'élaboration du document d'urbanisme est un facteur fondamental pour une bonne concertation.

Concernant la gestion des sols, la problématique de la reconversion urbaine (site industriel, militaire et autres) est pertinente car elle peut permettre d'éviter la suppression de nouvelles terres agricoles en utilisant le bâti déjà existant et de valoriser le patrimoine qui n'est plus utilisé pour sa fonction première.

Au niveau de l'usage des sols et plus largement les activités agricoles, il est nécessaire de bien connaître le milieu afin d'évaluer les besoins de l'exploitant et de son exploitation ou de les définir et de permettre à cet exploitant de vivre de sa terre. Autre problématique, lors de la vente de la terre par son propriétaire, il est souhaitable que le fermier en place puisse faire valoir ses droits (indemnisation, échanges de terres).

Dans la gestion de l'utilisation des sols, il y a une multitude d'acteurs et d'intérêts, il est nécessaire d'avoir une bonne coordination entre les différents services et les différents partenaires (élus, SAFER et autres) pour aller vers les mêmes objectifs de gestion équilibrée des sols. Par exemple, la Chambre d'Agriculture de l'Oise propose une Charte de l'Utilisation des Sols pour pouvoir avoir une concertation en amont et ainsi éviter un blocage du foncier.

## Atelier n°8

### Une richesse environnementale à préserver

*Jeudi 4 septembre 2008 de 9h30 à 12h30 - Salle Granit à la DDE*

L'Oise est un département très riche en terme environnemental et qui constitue un site stratégique au regard de l'équilibre qu'il est nécessaire de préserver autour d'une métropole comme Paris. Ainsi, les forêts ne sont pas simplement des lieux de tourisme mais aussi des espaces de vie et de passage pour la faune.

**Animateur :** Emmanuel DAS GRAÇAS, Conservatoire des Sites Naturels de Picardie – mail : [contact@conservatoirepicardie.org](mailto:contact@conservatoirepicardie.org)

**Intervenants :** direction régionale de l'environnement de Picardie, Conseil Régional, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise, Parc Naturel Régional Oise-Pays de France

**Méga associé :** Christine FERAY, Responsable de la cellule Eau, Assainissement et Risques au Service de l'Ingénierie d'Appui Territorial à la DDE de l'Oise.

### La synthèse de l'atelier n°8

Les participants à cet atelier ont tout d'abord effectué un rapide tour de piste de la question des richesses environnementales et naturelles du département de l'Oise. En effet, que ce soit les massifs forestiers, les zones humides, les landes ou les pelouses calcicoles, tous ces milieux fortement présents dans l'Oise abritent une biodiversité importante qu'il est nécessaire de connaître et de protéger.

Protéger tout d'abord car tout patrimoine naturel est soumis à des pressions importantes liées aux activités anthropiques. Ainsi, en 150 ans, ce sont plus de 60%

des surfaces en zones humides et 90% des surfaces de pelouses calcicoles qui ont disparu. Certes, dans la majeure partie des cas, les actions de l'homme n'étaient pas faites volontairement à l'encontre de la nature, mais, aujourd'hui que la prise de conscience existe, il est nécessaire de mettre en place les moyens et les outils nécessaires pour réaliser une préservation efficace et comprise par le plus grand nombre.

Connaître ensuite, car pour améliorer la protection, il est nécessaire de mieux coordonner les actions, de mutualiser la connaissance et de développer les partenariats et les actions déjà entreprises. L'animation locale permet de démultiplier les actions comme, par exemple, celles mises en oeuvre par le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France.

Cette recherche de cohérence peut également entraîner d'autres actions notamment au niveau de la planification territoriale. Il y a une nécessité d'informer sur les modalités efficaces de protection et de préservation de la nature au niveau de la mise en oeuvre des documents d'urbanisme car beaucoup d'acteurs sont potentiellement concernés comme les propriétaires forestiers privés ou les bureaux d'études rédacteurs de documents d'urbanisme.

De manière plus ponctuelle, les documents d'urbanisme permettent également de diffuser de l'information et de protéger au mieux certains espaces comme les biocorridors.

Cette évolution nécessite deux éléments. Tout d'abord, que la problématique de l'importance de la préservation de la biodiversité soit comprise et portée par les services de l'État. Puis, une fois le message constitué, que les élus qui en seront destinataires l'intègrent au mieux dans leurs documents de planification.

Notons pour finir, que la trame verte et bleue à réaliser dans l'Oise, comme sur l'ensemble du territoire national, met en avant l'enjeu des réseaux de sites. Car, au-delà d'une gestion de sites, il faut une gestion de linéaires, de réseaux à préserver ou à recréer. Et les professionnels du domaine manquent encore souvent d'éléments de diagnostic relatifs au patrimoine naturel.

La territorialisation des diagnostics, des savoirs, des compétences devrait permettre une meilleure prise en compte du patrimoine naturel. Par exemple, le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie propose une approche à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale et des Pays ; chacun disposant d'un patrimoine naturel typique qui lui est propre. Il fait le parallèle avec le patrimoine historique d'un territoire.

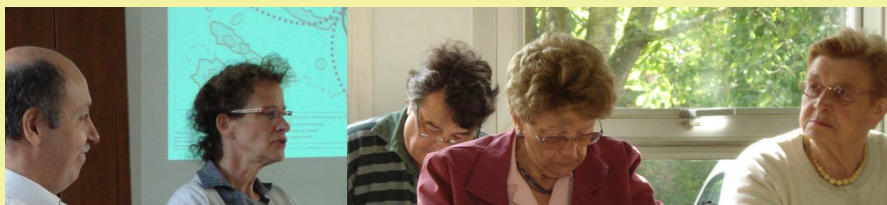
## Atelier n°9

### La gestion des paysages dans les documents d'urbanisme

*Jeudi 4 septembre 2008 de 9h30 à 12h30 - Salle Séquoia à la DDAF*

La question du paysage constitue l'une des clés d'entrée pour analyser un territoire et penser son développement. Ainsi, les plans paysages se retrouvent dans les diagnostics des Schémas de Cohérence Territoriale et plus localement, certains élus travaillent leur Plan Local d'Urbanisme (PLU) autour de cette

question. Mais quelles pourraient être les pistes génériques inscrivant la question du paysage au sein des documents d'urbanisme ? Quelle grille d'arbitrage est-il nécessaire de faire pour trouver la juste place au paysage au sein de la planification territoriale ? Comment la prise en compte des paysages peut-elle permettre un développement durable conciliant réalité économique et aspiration des populations à la sauvegarde du paysage naturel ? Comment maîtriser l'évolution des paysages ?



**Animateur :** Didier MALE et Maryvonne DUSSAUX du Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO) - mail : d.male@free.fr ou ma.dussaux@free.fr

**Intervenants :** Aline LE COEUR, Paysagiste Conseil auprès de la direction régionale de l'environnement de Picardie et de la direction départementale de l'Équipement de l'Oise // Frédéric BINCE, Chargé de mission à la direction régionale de l'environnement de Picardie // Jean-Marc GIROUDEAU, Architecte-Paysagiste au Parc Naturel Régional Oise Pays de France.

**Méga associé :** Ludovic PERRIN, Conseiller de Gestion et de Modernisation à la DDE de l'Oise.

### La synthèse de l'atelier n°9

Très diversifiés et correspondant à des lieux porteurs d'identités pour nombre d'Isariens, les paysages de l'Oise évoluent de manière permanente. Chaque jour, des projets, qu'ils soient individuels ou collectifs, entraînent leurs lots d'évolutions.

Il n'a pas été question durant cet atelier de porter un jugement sur la pertinence de tel ou tel projet, mais bien de voir comment la question du paysage pouvait être prise en compte au niveau de la planification territoriale.

Pour cela, plusieurs exposés ont été réalisés comme celui d'Aline LE COEUR qui a présenté l'étude qu'elle a réalisée en 2008 pour la direction départementale de l'Équipement concernant la possibilité de réaliser une analyse des relations existantes ou à créer entre les Schémas de Cohérence Territoriale à partir des paysages emblématiques identifiés au sein de l'Atlas des Paysages.

Pour mémoire, les 21 paysages emblématiques de l'Oise caractérisent les grands traits du paysage de l'Oise. Témoignage d'une histoire et d'une identité, ils se développent sur de vastes territoires aux limites singulières de celles que nous sommes amenés à prendre en compte par ailleurs (SCoT, Pays,...).

Une première analyse a permis de mettre en évidence que les paysages emblématiques n'étaient pas tous égaux au regard des pressions qu'ils subissaient.

Ainsi, les secteurs du Pays de Bray, de la vallée du Thérain aval et de la partie comprise avant l'embranchement entre l'Aisne et l'Oise sont soumis à de fortes pressions. Pour les autres secteurs, il apparaît qu'ils sont plus homogènes ou alors déjà fortement protégés dans les documents d'urbanisme supracommunaux. L'expérimentation a porté sur le territoire de la vallée du Thérain. Le travail réalisé a permis de mieux appréhender la question des paysages emblématiques dans leurs liens avec la planification territoriale avec, par exemple, la question de l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation ou bien la gestion des zones humides ou d'intérêt paysager fort.

Les communes de l'ensemble paysager emblématique de la basse vallée du Thérain font partie de sept intercommunalités avec des paysages variés, dont les Schémas de Cohérence Territoriale ne sont pas tous au même point d'avancement. Le territoire de la vallée est alors morcelé et intégré dans la logique de planification du Clermontois Plateau Picard, du Grand Creillois et du Pays de Thelle. La démarche de cohérence territoriale InterSCoT est utile pour dégager une planification qui prenne en compte la globalité des enjeux de paysage de la vallée. Cela peut avoir des impacts très intéressants au niveau de documents communaux.

Un élément a également été fortement questionné durant l'atelier avec la thématique de la formation et de l'information relatives aux documents d'urbanisme et leurs liens avec le paysage. Un rappel sur les modalités concernant à la mise en place de la concertation lors de l'élaboration des documents d'urbanisme a également été fait.

Dans ce cadre, la direction régionale de l'environnement finalise l'élaboration d'un guide sur « *la prise en compte du paysage dans les Plans Locaux d'Urbanisme* » à l'attention des bureaux d'étude et des élus. Cette étude met notamment en avant le fait que les analyses paysagères réalisées au niveau du rapport de présentation des Plans Locaux d'Urbanisme peuvent servir le projet d'aménagement durable qui vient par la suite.

Les études urbaines réalisées par le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France sont inscrites comme obligatoires dans la Charte de création du Parc pour toutes les communes qui souhaitent élaborer ou réviser leur document d'urbanisme. Cela donne lieu à des productions de très bon niveau et qui ont une qualité pédagogique importante. Il est alors nécessaire que le lien entre ces études « ante-document » d'urbanisme soient appréhendées au mieux par les élus et les bureaux d'études choisis par les communes pour réaliser le document d'urbanisme correspondant aux critères exigés par le Code de l'urbanisme. Ces études urbaines se divisent en quatre phases avec l'inscription du village dans le paysage, l'étude sur les espaces bâtis (approche sensible et approche « en laboratoire »), l'identification des enjeux et des potentialités du territoire et la définition d'un programme d'actions.

Les participants ont, à ce titre, souhaité mettre en avant la diminution du coût des documents d'urbanisme qui interroge à une période où les exigences liées à leur élaboration augmentent notamment en matière de prise en compte des questions environnementales. L'arrivée de nouveaux bureaux d'études développant la politique du « moins coûtant » est à ce titre préoccupante.

## Le Grand Barbecue

### Un moment de convivialité à partager

*Jeudi 4 septembre à partir de 12h00 au parc départemental de l'Équipement*



Plus de 300 agents des deux structures, ainsi que de nombreux participants, sont venus se restaurer autour d'un barbecue au Parc Départemental de l'Équipement. Ce moment a été l'occasion d'échanger sous un soleil présent et un vent actif. La bonne humeur et la cordialité étaient au coeur de tous les participants.

## Reporting et pistes d'action

### Ils orientent l'avenir : « J'ai vu une ville verte où les arbres sont bleus »

*Vendredi 5 septembre 2008 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h - Salle Granit à la DDE*

En cette dernière journée de la semaine, l'objectif a été de pouvoir comparer les travaux menés durant l'année 2008 dans le cadre de la fusion de la direction départementale de l'Équipement et de la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt et ayant identifié environ une cinquantaine d'actions prioritaires pour les années 2009-2011 pour le domaine de l'aménagement durable des territoires avec les réflexions apportées par les différents participants et contributeurs de la semaine. Ce moment de réflexion partagée a mis en évidence les actions purement internes au service, celles qui peuvent être partagées avec les partenaires extérieurs et enfin celles qui seront réalisées pour les partenaires.

BOUCHERIE H. RIC

« Chaque trace d'un mode de vie  
passé constitue une part de  
notre patrimoine collectif »


**HARD CHARCUTERIE**



7







*« L'étalement urbain se fait souvent de  
manière opportuniste mais il est  
aujourd'hui de notre responsabilité  
d'apprendre à arbitrer  
quant au meilleur usage possible d'un sol »*



*« Chaque jour, un habitant de l'Oise parcourt deux fois plus de kilomètres que la moyenne française, ce qui fait de sa voiture sa seconde maison »*



orange



FASHION FANTAISIE

BIJOUX  
ACCESSOIRES  
MODE  
PIERCING



111 AAA 60






*« Flux de personnes ou de marchandises  
nécessitent des axes de circulation et  
des lieux de transit et d'échange situés  
à l'orée des métropoles : l'Oise est une  
base arrière de Paris »*



*« Circuler moins en voiture est une conséquence envisageable si le prix du pétrole est multiplié par 2 ou 3, une régression de la mobilité est possible »*






*« Le foncier disponible dans l'Oise est là, bien sûr, et en grande quantité mais pour autant, il est déjà utilisé et productif. Celui qui est aménagé est beaucoup plus rare et cher »*










*« Il manque 20.000 logements dans l'Oise  
ce qui conduit de plus en plus de nos  
concitoyens à devoir habiter dans des  
conditions précaires »*




*« Les défis de l'agriculture  
d'aujourd'hui sont multiples car il faut  
produire plus tout en améliorant  
constamment l'impact environnemental de  
ces espaces de culture sur la nature »*





A photograph of a poplar plantation. The trees are tall and slender with light-colored bark and dense green foliage. The ground is covered in thick green undergrowth, including various shrubs and flowering plants. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day.

*« Souvent décrites en terme paysager,  
les peupleraies utilisent  
des espaces de fonds de vallées »*

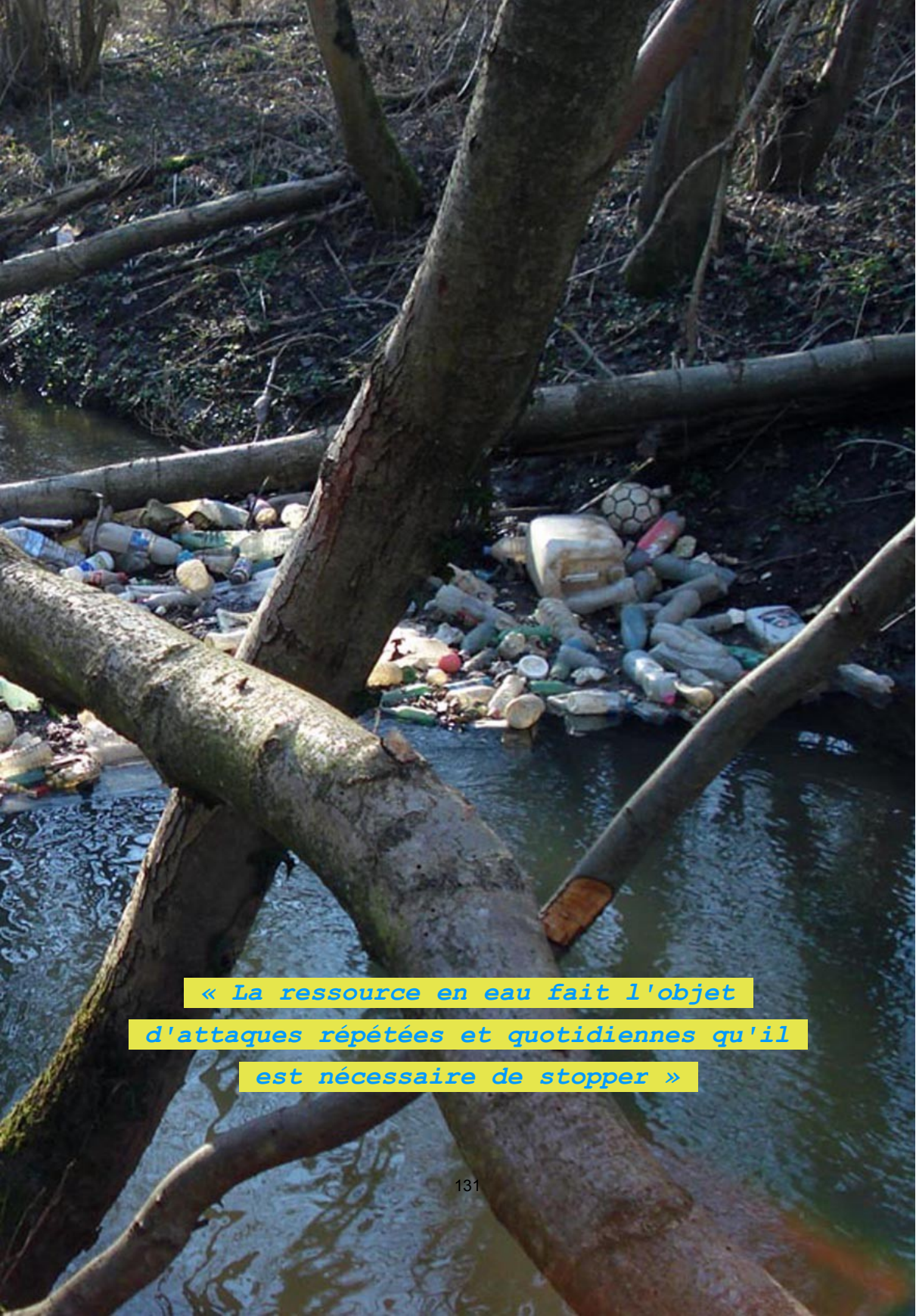


*« Les biocorridors reliant les massifs forestiers ont une importance majeure et dont la préservation est vitale pour la biodiversité »*







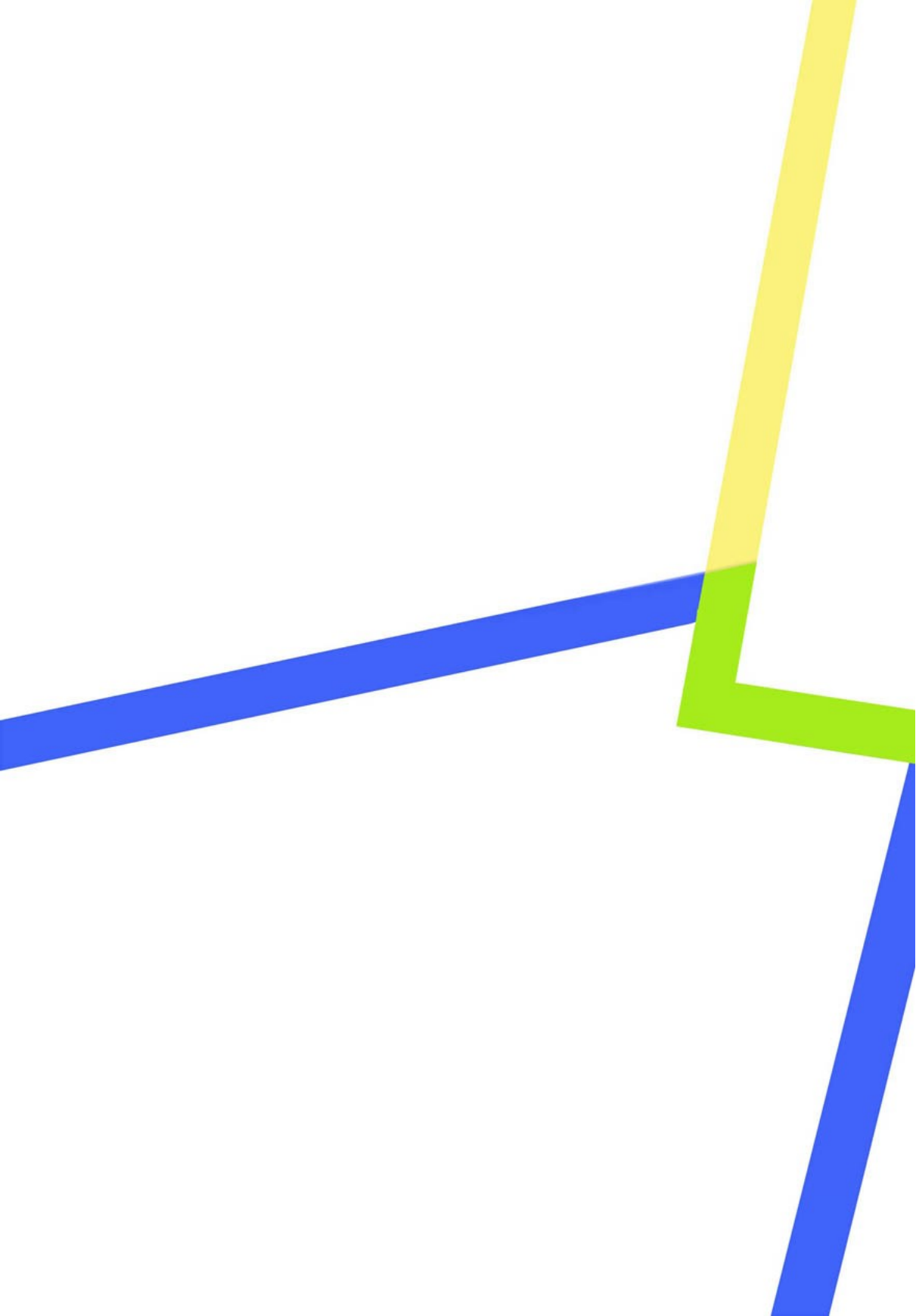


*« La ressource en eau fait l'objet  
d'attaques répétées et quotidiennes qu'il  
est nécessaire de stopper »*



*« Un risque connu est déjà porteur de moins de nuisances potentielles pour les biens et pour les individus. Ces derniers doivent en retour ne pas chercher à les minorer ou à passer outre »*







**L'Oise et ses futurs**





# L'Oise et ses futurs

par Jérôme Lasseron<sup>19</sup>

Réfléchir à ce que l'Oise pourrait être demain n'est pas un jeu visant à distraire un esprit curieux. Car, on le sait, le futur n'est pas une fatalité. Individus et sociétés, par leurs décisions passives ou actives, leurs choix et leurs interventions préparent leur avenir, le façonnent et de ce fait, en assument la responsabilité.

Un principe sert de guide à ce travail, commun à toute approche prospective : l'Oise de demain ne sera pas la simple continuation des tendances en cours dans l'Oise d'aujourd'hui. En effet, celles-ci créent par leurs dynamiques propres les éléments qui en perturberont le cours : effets contre-intuitif, déplacements de but, oppositions, changements d'où émergera la nouveauté inattendue.

Si se tourner vers l'avenir nous grandit en nous élevant à des responsabilités supérieures -celles du long terme que nous nous devons d'assumer vis-à-vis des générations futures dont nous empruntons le territoire, celui de l'Oise en l'occurrence- l'exercice doit être abordé en faisant preuve d'une grande humilité. En effet, notre rationalité est limitée.

Des faits nous échappent ; d'autres, connus, nous sont difficilement compréhensibles ; certains enfin, encore trop controversés, se prêtent mal à des raisonnements assurés. Surtout personne ne saurait sérieusement prétendre prédire l'avenir et deviner, avant les acteurs eux-mêmes, ce que ce territoire sera. Tout au plus s'agit-il ici, en mettant nos pas dans des études de référence, d'esquisser différents scénarios d'évolution possible.



L'échelle de temps retenue nous place à l'horizon 2030-2050, à l'échéance du demi-siècle.

Deux publications récentes encadrent notre réflexion : la démarche prospective transports 2050<sup>20</sup> du Conseil Général des Ponts et Chaussées, document datant de mars 2006, et le rapport de juillet 2008 du groupe de travail mis en place par l'Institut National de la Recherche Agronomique sur les nouvelles ruralités en

---

19 Jérôme LASSERON est titulaire d'une licence de droit et d'un master en services et politiques publics. Après avoir occupé les fonctions de responsable des cellules contentieux et contrôle de légalité puis aménagement, déplacements et développement durable au service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie à la DDEA de l'Oise, il est aujourd'hui en charge de la mission « Grands Projets ». Dans ce cadre, son travail le conduit à analyser les normes, les valeurs et les principes d'action des acteurs de la prospective territoriale dans la mesure où ces éléments expliquent en grande partie la prise en compte des politiques publiques de l'Etat dans le département.

20 CGPC, « 2050, démarche prospective transports – éléments de réflexion », Ministère de l'Équipement, mars 2006.  
[http://www.transports.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/La\\_demarche\\_prospetive\\_2050\\_\\_cle53821c.pdf](http://www.transports.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/La_demarche_prospetive_2050__cle53821c.pdf)

France à l'horizon 2030<sup>21</sup>.

La Révolution Industrielle a fait entrer il y a maintenant près de deux siècles nos sociétés dans l'ère des machines et de la vitesse mécanique. Nous ne sommes pas sortis de cet âge. La multiplication et l'individualisation des moyens de déplacement conjuguées à l'accélération des vitesses de déplacement ont marqué le XX<sup>ème</sup> siècle qui a trouvé dans l'automobile et le pétrole des figures emblématiques. Prouesse technologique conçue au départ comme un objet de luxe, la voiture produite en masse grâce au progrès de l'organisation industrielle s'est révélée l'acteur le plus puissant des mutations de nos territoires : l'explosion de l'étalement pavillonnaire hors les faubourgs de la ville et la croissance des zones d'activités périphériques. Résultat, aujourd'hui dans l'Oise, trois actifs sur quatre travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence.

C'est pourquoi chercher à comprendre l'Oise, et plus encore son évolution, dans une approche fondée sur l'opposition ville-campagne encore opérante jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, serait un redoutable contre-sens. Il nous faut partir de ce que l'Oise est devenu entre 1950 et 1990, à savoir un espace de mobilités individuelles reposant sur l'usage généralisé de la voiture et polarisé par Paris et la région Ile-de-France ainsi que, secondairement, par les aires urbaines du département.

Or nous le savons, le pétrole est une ressource épuisable, dont le prix s'envole avec la croissance de la demande et les tensions internationales, tout en étant par sa combustion à l'origine de l'émission de gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique, désormais perçu comme une menace de crise écologique planétaire majeure.

Là est le point de rupture qui, plus que jamais, nous fait un devoir de penser à ce que pourrait être l'Oise de demain dès lors que les conditions qui ont fait ce qu'il est actuellement ne seront pas maintenues à l'identique.



**Premier scénario** envisageable, l'Oise devient un territoire sans identité dans lequel se poursuit une urbanisation diffuse, sous forme d'un étalement pavillonnaire dans le périurbain lointain et de la multiplication de zones d'activités petites et moyennes. Ce scénario est congruent avec l'hypothèse d'une croissance économique importante de plus de 2% par an rendue possible par un fort développement des échanges dans l'espace Europe élargi à la Méditerranée et la Russie.

Pour être tenable dans la double perspective promue par les politiques européennes de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de diminuer la dépendance énergétique au pétrole, ce scénario suppose des innovations technologiques et industrielles concernant la motorisation des véhicules : importante réduction de la consommation unitaire des voitures de plus de

---

21 INRA, « Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030 », 2008, [http://www.inra.fr/presse/nouvelles\\_ruralites\\_en\\_france\\_en\\_2030](http://www.inra.fr/presse/nouvelles_ruralites_en_france_en_2030)

150g/km aujourd'hui à une fourchette de 90 à 120 g/km ; développement commercial de substituts non carbonés aux produits pétroliers (hydrogène, électricité, biocarburants, biomasse).

Le modèle de la voiture de demain qui circule dans l'Oise est alors celui d'un véhicule hybride rechargeable, pouvant de surcroît fonctionner avec un carburant d'origine fossile ou issu de la biomasse.

Au demeurant, un grand nombre d'incertitudes entoure ces innovations, qu'il s'agisse des conditions techniques, économiques et financières de leur faisabilité. Leur sortie des laboratoires pour gagner les industries et de là, la grande consommation emprunte, à bien des endroits, un chemin pouvant finir en impasse.

À titre d'exemple qui prend toute sa force dans un territoire dont les deux-tiers de la superficie sont encore aujourd'hui exploités à des fins agricoles, à supposer que les 17 millions d'hectares de terres labourables et les 12 millions d'hectares de pâtures ainsi que les 16 millions d'hectares de forêts soient utilisés en France pour la production exclusive de biocarburants, cela ne permettrait de couvrir qu'une partie seulement des 50 millions de tonnes équivalent pétrole consommées annuellement pour les transports dans notre pays.

Quelles sont les conséquences pour l'Oise d'un tel scénario ?

Tout d'abord et de manière évidente, les espaces ruraux de l'Oise se réduisent. L'Oise a ici la figure d'un vaste tissu discontinu de champs, d'espaces naturels, de forêts, de logements pavillonnaires plus ou moins concentrés, d'infrastructures routières et de zones d'activités.

Le territoire vécu n'est pas celui fourni par le cadre institutionnel des communes, de leurs groupements ou des pays, mais celui dessiné par la mobilité « à la carte » des ménages, majoritairement bi-motorisés, et réalisant d'importants déplacements quotidiens entre les espaces disjoints de résidence, de travail, d'éducation des enfants, de commerces, de loisirs ou d'accès aux services.

Au plan économique, la croissance des échanges en Europe se traduit par une augmentation des déplacements longue distance, notamment sur les différents axes nord-sud qui traversent l'Oise (autoroute A1 et A16 ; Canal Seine Nord-Europe). Les plateformes logistiques se multiplient et se développent pour celles déjà existantes, contribuant à la disparition accélérée de surfaces agricoles. Cette activité est alors globalement fragilisée par la régression accélérée de terres à haut rendement, la fragmentation des exploitations et l'intensification des conflits d'usage.

Autre composante de ce scénario, l'attractivité des pôles de recherche qui émergent dans l'Oise, en particulier autour de l'Université de Technologie de Compiègne, l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) à Creil et les industries de la vallée de l'Oise est confirmée aspirant dans leur territoire d'influence les activités de pointe à forte qualification et à hauts revenus, tandis que les services aux personnes et les commerces liés à l'économie résidentielle constituent l'essentiel de l'emploi dans les communes périurbanisées.

Au plan écologique, en réponse aux impacts négatifs de la périurbanisation, des politiques de sanctuarisation de certains territoires se mettent en place -au prix parfois de conflits vifs cristallisant des oppositions entre acteurs de l'aménagement, associations de protection de l'environnement, particuliers, entreprises et agriculteurs-. Concrètement, elles conduisent à la protection dans l'Oise, sous forme de dispositifs réglementaires ou d'acquisitions foncières par la puissance publique, de biocorridors, de paysages emblématiques, de zones humides, de boisements ou de champs d'expansion naturelle des crues.

À côté de ce volontarisme affiché, mais jouant à la marge sur des espaces identifiés dans une logique descendante par l'État et la Région comme stratégiques, la gouvernance du territoire est faible en matière foncière, reposant sur deux orientations, non concertées entre elles mais au final cohérentes. Les communes proches des villes-centres denses de l'Oise -Beauvais, Creil, Compiègne, et secondairement Clermont, Noyon et le pôle Chambly/Méru- se ferment à l'urbanisation, établissant un glacis protecteur afin de préserver leur caractère recherché sur le marché immobilier.

Dans le même temps, les communes éloignées, affaiblies par le flux migratoire négatif des jeunes et des retraités, cherchent, elles, à s'ouvrir à l'urbanisation, approuvant à ce titre des documents d'urbanisme reposant sur une logique de « laisser-faire ».



**Deuxième scénario** possible, l'Oise s'intègre définitivement au système métropolitain de la région Ile-de-France en devenant au nord la banlieue « verte et bleue » de Paris. Ce scénario est cohérent avec celui qui verrait s'affirmer une forte gouvernance environnementale à l'échelle des régions, des nations et de l'Europe, tournée vers le développement d'une économie métropolitaine dynamique et développant une politique volontariste de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, impliquant la mise en oeuvre de péages urbains ou la taxation des usages du carbone.

Pour se réaliser, ce scénario implique dans l'Oise des investissements massifs dans le développement des réseaux de transports collectifs sûrs et de qualité, finement maillés, fortement cadencés et multipliant les connexions avec la métropole francilienne.

Dans le même temps, le réseau Ile-de-France, TER et RER en particulier, doit lui-même faire l'objet d'investissements majeurs visant à le moderniser d'une part et à développer de nouvelles liaisons et de nouvelles gares d'autre part. La voiture ne disparaît pas du paysage mais des nouveaux modes d'usage émergent. À l'instar du « velib » dans les zones de densité, des opérateurs de transports publics développent des parcs de location de voitures à motorisation hybride, d'une grande facilité d'accès et permettant dans les territoires périurbanisés de combiner la souplesse d'une mobilité individualisée à une offre de transports collectifs, rendue

ainsi encore plus attractive.

Les incertitudes pesant sur un tel scénario sont de deux ordres. La faible densité de l'Oise fait douter de la capacité à développer un réseau de transports collectifs comparable à celui pourtant tout proche de la région Ile-de-France. Surtout, l'intensité capitalistique devant être mobilisée pour financer sur une courte période la construction et l'exploitation d'un tel réseau oblige à recourir à l'emprunt à des niveaux tels qu'ils semblent peu envisageables et ce, de surcroît dans un contexte marqué par un ralentissement notable du crédit.

Plus raisonnablement, si le scénario décrit ci-dessous devait tendre à se réaliser, il faudrait l'imaginer comme un modèle imparfait aboutissant à une métropolisation de l'Oise incomplète et inachevée, pouvant par un effet pervers accélérer la périurbanisation diffuse des franges du territoire non intégrées au système métropolitain de la région Ile-de-France ou à l'inverse provoquer un exode important dans ces territoires non connectés.

Quelles sont les composantes dans l'Oise de ce scénario ?

Antidote à la ville dense, l'Oise est le poumon vert de la région Ile-de-France, proposant une diversité de territoires ruraux sur fond de villes et villages à vocation résidentielle, desservis en transports collectifs. De fortes disparités sociales caractérisent la population. Des individus, habitants indifféremment dans l'Oise ou le nord de l'Ile-de-France et hypermobiles, profitent pleinement du réseau de transports collectifs, alternant les usages complémentaires de la ville et de la campagne, partageant leur temps entre plusieurs lieux et jouant d'appartenances multiples.

Dans le même temps, d'autres populations, notamment par faute du capital social leur permettant d'utiliser le réseau de transports collectifs dans tout son potentiel ou du fait de la faiblesse de leurs revenus, sont exclues de cette mobilité, et cantonnées dans des quartiers de relégation en milieu urbain ou rural à la faible qualité du cadre de vie.

Au plan de l'activité, l'économie de l'Oise est en partie fondée sur la redistribution privée des richesses produites par l'économie métropolitaine. En clair, les flux urbains captés depuis les pôles d'emplois de la région Ile-de-France permettent d'attirer des revenus, créés ailleurs mais dépensés localement à travers les services aux populations, les commerces, l'agriculture, les secteurs du tourisme et de la construction.

Les pôles de recherche et d'innovation technologique déjà présents aujourd'hui dans l'Oise se renforcent, profitant de l'image du lieu pour attirer des cadres et de la connectivité de ces territoires à de vastes réseaux, en particulier les infrastructures numériques.

L'activité agricole dans l'Oise métropolisée est dynamique, fondée d'une part sur les grandes cultures préservées par le coût d'arrêt donné à l'étalement périurbain lointain diffus et d'autre part, sur une agriculture maraîchère en plein essor dans les poches rurales des aires urbaines de l'Oise ayant accueilli la

croissance de l'urbanisation.

Enfin, recoupant la fracture sociale déjà notée au niveau de la mobilité, un salariat d'un nouveau genre s'affirme dans l'Oise, fondé sur le travail à distance rendu possible grâce au développement du réseau numérique et réservé aux acteurs de l'économie métropolitaine résidant dans l'Oise.

Perçus comme des ressources rares, le sol et l'eau font l'objet dans ce scénario de « l'Oise, banlieue verte et bleue » d'une forte patrimonialisation. Celle-ci prend des formes variées suivant les espaces concernés mais la préservation des paysages fait l'objet partout d'un relatif consensus.

L'intensification des usages donne souvent lieu à des conflits pour la défense d'un site, opposant moins la population aux agriculteurs comme dans le scénario de l'étalement périurbain, que les résidents permanents et intermittents, à l'exemple des franciliens venus chercher le calme de la campagne pour vivre et s'opposant à des touristes venus pratiquer telle ou telle activité sportive.

Promouvant un mode de résolution des conflits valorisant la nature et l'agriculture pour son rôle de gestion des paysages et des écosystèmes, la gouvernance dans l'Oise est localement forte. Plusieurs parcs naturels régionaux, à l'instar du PNR Oise-Pays de France, voient le jour.

Le modèle de gouvernance mis en place est hybride, tendant à faire une large place à côté des acteurs institutionnels que sont l'État et les collectivités locales aux représentants du monde agricole et du monde associatif.



**Troisième scénario** imaginable, les territoires ruraux de l'Oise connaissent un exode massif. Aucune solution industrielle ou commerciale valide n'a été trouvée à la crise du pétrole. La société du tout-voiture entre en crise car son coût social, écologique et financier n'est plus supportable pour les sociétés et les individus. Le modèle de l'étalement pavillonnaire, devenu trop coûteux, est abandonné par les ménages qui migrent vers la ville.

Ce scénario peut se combiner avec une hypothèse de repli global, voire de déclin de la France, dans un monde où le centre de gravité de l'économie se déplacerait vers l'Asie.

Le facteur clé enclenchant la mécanique de ce scénario est un renversement de l'arbitrage entre le coût du logement et le coût des déplacements opéré jusqu'alors par les ménages composant les classes moyennes alimentant le phénomène d'étalement urbain. Pour acquérir un logement à un coût acceptable, les ménages ont longtemps accepté une augmentation de la part de leur budget déplacements.

Hausse du coût du pétrole et fiscalité carbone rendue nécessaire pour répondre à l'objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre se conjuguent dans les années futures pour porter le poste des déplacements à un niveau tel dans le budget des ménages qu'il oblige une part importante d'entre eux à reconsidérer leur arbitrage initial.

De même, les enfants de ces couples, instruits par les difficultés de leurs parents, privilégient la location ou l'acquisition d'un premier logement dans des secteurs denses accessibles en transports en commun.

Bien qu'en rupture franche avec le modèle qui a défini depuis plus de deux générations, bien au-delà des frontières de l'Oise, le mode de vie occidental, ce scénario apparaît plausible dans un contexte de crise énergétique majeure, dont il ne s'agit déjà plus aujourd'hui de savoir si elle va avoir lieu, mais quand elle va se produire en déclenchant tous ses effets.

Quelles en sont les incidences dans l'Oise ?

Ce scénario voit le territoire entrer dans une crise profonde.

Le solde migratoire négatif du département, déjà constaté aujourd'hui, est si grand que le solde naturel positif ne le compense plus. La population de l'Oise, qui avait doublé entre 1945 et 1999 atteignant près de 800 000 habitants, diminue de manière drastique en seulement quelques années.

L'augmentation de la demande en logements dans les agglomérations oblige les pouvoirs publics à prioriser leurs interventions. Considérant la faible densité du territoire, il est décidé de ne pas investir prioritairement dans le développement de réseaux de transports collectifs dans l'Oise connectés à l'Ile-de-France mais d'acheter massivement du foncier constructible et de financer la construction de grands programmes de logements dans le périmètre des aires urbaines soumises à une forte pression foncière créant des mécanismes spéculatifs de nature à accélérer encore l'exode des ménages et des jeunes de l'Oise.

La population qui ne compte plus que 600 000 habitants en 2050 se répartirait pour 400 000 d'entre elles dans les trois agglomérations de l'Oise Beauvais, Creil, Compiègne, les villes moyennes comme Clermont, Noyon, Crépy, Méru, Chambly accueillant toutes ensemble plus de 100.000 habitants.

La crise de l'économie résidentielle des territoires ruraux présente tous les traits d'un effondrement de l'activité. Fermetures de magasins, multiplications de friches commerciales dans les communes de l'Oise qualifiées de structurantes mais souvent incapables de prévenir cette crise majeure de la nouvelle ruralité, relocalisations dans les métropoles et leurs périphéries immédiates des dernières activités industrielles qui s'étaient maintenues dans les territoires ruraux, départs des professions libérales et des activités de services.

Seule l'agriculture échappe au marasme. Pour autant, elle doit faire face à la tentation des métropoles de fonctionnaliser les espaces ruraux qui se vident en les mettant à leur service. Ainsi, les territoires du plateau Picard, dont la population est en chute libre, voient se multiplier l'implantation de déchetteries, de projets éoliens, ou bien encore d'installations industrielles à risques.

Dans un territoire comme l'Oise où les villes denses et compactes s'affirment en même temps qu'est encore très présente dans les esprits et les coeurs la nostalgie d'un cadre de vie rural perdu, les espaces de nature protégés cristalliseraient des représentations largement fantasmées de la nature sauvage. Alors même que les

pressions qui les menaçaient hier s'atténuent, les espaces ruraux et forestiers font l'objet d'une politique de protection dans l'Oise permettant aux populations une réappropriation au moins symbolique de paysages emblématiques. Des parcs nationaux sont créés dans les territoires de l'Oise comme le Vexin Français et le Pays de Bray.

Sur fond de tensions sociales très vives, exprimées d'une part par des ruraux s'estimant abandonnés et d'autre part, dans les agglomérations, par des citoyens confrontés à une grave crise du logement, le modèle de gouvernance reposant sur la décentralisation et l'intercommunalité est remis en cause. Dans un monde en crise globale, la conduite des affaires locales n'apparaît plus comme l'échelle adaptée de gestion.

La demande d'État conduit à une gestion directe par celui-ci des espaces naturels et à des politiques partenariales renforcées avec les agglomérations de l'Oise.



**Quatrième scénario** retenu, celui de l'équilibre, les villes moyennes de l'Oise renouent avec la capacité des villes d'avant la périurbanisation à structurer dans leur zone d'influence, l'activité, l'emploi, le commerce, l'habitat, les loisirs, les services et le cadre de vie. Ce scénario est compatible avec une gouvernance européenne de l'économie affirmant des choix protectionnistes de ses activités industrielles, en particulier son réseau de PME et de son marché. Une place importante est alors apportée au maintien de l'emploi et aux valeurs environnementales.

Concrètement, les pays européens imposent des normes sociales et environnementales pour leurs importations afin de maintenir les activités productives, industrielles et agricoles, chez eux.

Pour réussir, ce scénario vertueux suppose une intervention concertée des acteurs locaux de l'aménagement dans un modèle de gouvernance réinventée et définissant à cinquante ans des projets de territoire proposant la gamme complète des aménités urbaines. Ces projets de territoire sont acceptés par tous comme l'instrument de régulation des conflits d'usage, en rupture avec une approche par la loi et le règlement ayant conduit à des logiques de gestion sectorielles des problèmes ou à la promotion d'un urbanisme dérogatoire exploitant au coup par des opportunités isolées sans vision d'ensemble.

Clairement, la compétition entre territoires laisse la place à une coordination des projets.

Les incertitudes qui pèsent sur ce scénario sont d'ordre comportementales. Les acteurs de la gouvernance à cinq -élus, services de l'État, entreprises, représentants des salariés, associations- sont-ils capables de faire évoluer en même temps leurs systèmes de représentations mentales, leurs valeurs, leurs croyances, leurs pratiques, leurs routines, leurs idéologies, leurs référentiels, pour converger dans



un même système de gouvernance par le projet ? Par ailleurs, les citoyens veulent-ils réellement d'une vie s'inscrivant dans un cadre territorial relativement fixe et borné ? Pour le dire autrement, les charmes de la mobilité, voire de l'hypermobilité, qui sont l'autre nom de la liberté d'aller et venir, peuvent-ils s'éousser et le désir d'une vie provinciale de nouveau prévaloir sur celui de l'ailleurs, du nouveau, de l'inattendu ?

Autant de questions auxquelles il n'est pas de réponse assurée, ce qui pour autant ne doit pas nous dissuader de nous poser cette autre interrogation : quelles sont les conséquences pour l'Oise d'un tel scénario ?

L'Oise se présente comme un territoire multipolarisé ayant réussi à s'arracher à l'influence dominante de Paris, Roissy et la Seine-Saint-Denis. Les villes et bourgs de l'Oise structurent désormais prioritairement les déplacements, qu'il s'agisse des liaisons domiciles-travail, de l'école, du commerce, des loisirs, de la santé. La périurbanisation a été relativement contenue, les logements et les activités étant regroupés dans les villes et les bourgs ruraux.

Socialement, l'Oise présente les caractéristiques d'un territoire à la fois d'émigration et d'immigration, dans les deux cas choisies et correspondant à des positions différentes dans les cycles de la vie. Jeunes étudiants et actifs sont en majorité amenés à quitter le département, lequel voit toutefois arriver des couples avec enfants et des retraités.

Les deux passés industriel et agricole de l'Oise, après les incertitudes de la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, se voient prolongés, dans une alliance de l'économie productive de biens manufacturés avec l'économie résidentielle tournée vers la prestation de services à la personne.

L'industrie dans l'Oise est innovante, s'appuyant sur des centres de recherche et développement publics ou privés implantés traditionnellement sur l'UTC à Compiègne, l'INERIS à Creil, les entreprises de la vallée de l'Oise et l'institut Lassale à Beauvais. Mais grâce au développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), des activités de pointe se sont aussi installées dans des espaces ruraux, et jouent un rôle emblématique du nouveau marketing territorial de l'Oise.

Quant à l'agriculture, sa pérennité dans l'Oise tient à la diversification réussie de ses filières : grandes cultures, agro-alimentaire, chimie verte mais aussi productions sous label de qualité passant par la vente directe et sur des marchés locaux ainsi que la commercialisation par internet.

Le consensus sur la protection des espaces agricoles, des milieux naturels, des paysages et du cadre de vie sert de fil conducteur aux procédures d'aménagement et d'urbanisme. L'outil privilégié est celui de la charte et du contrat. Ainsi, Parc Naturel Régional et sites NATURA 2000 définissent le nouveau paradigme dans l'Oise de la gestion publique des enjeux environnementaux.

En complément à ces procédures, les seize Schémas de Cohérence Territoriale approuvés dans l'Oise dessinent le cadre de gouvernance territoriale de l'Oise, dont

on a déjà dit à quel point elle était la condition même de réalisation de ce scénario ambitieux car basé sur des villes moyennes jouant vis-à-vis de Paris le rôle aujourd'hui dévolu aux grands métropoles d'équilibre.



**En conclusion** de ce tour d'horizon, notre ambition n'est évidemment pas de clore le débat en tentant de démontrer la plus ou moins grande probabilité de tel ou tel scénario. Tous sont possibles, tous peuvent se réclamer d'une tendance lourde déjà à l'oeuvre ou de signaux faibles déjà perçus, et tous restent incertains.

L'Oise de demain continue à nous offrir un visage largement dissimulé.

L'Oise périurbanisée trouvera-t-elle le principe d'une nouvelle jeunesse avec une révolution dans la motorisation des véhicules ? L'Oise, banlieue verte et bleue de la région nord de Paris inventera-t-elle les solutions de transports collectifs qui lui seraient nécessaires pour s'affirmer ? L'Oise des villes et villages désertés par leurs habitants ne pouvant plus assumer le coût de deux, voire simplement d'une voiture, est-elle si éloignée de nous ? L'Oise enfin, des villes moyennes recolonisant, comme au temps des premières cités romaines dont elles sont issues, leur territoire d'influence est-elle autre chose qu'une utopie d'urbanistes ?

Pour tous, services de l'État, collectivités territoriales, entreprises, salariés, particuliers, ménages, associations, techniciens, élus, il nous faut agir dans un territoire dont nous discernons mal le futur tout en le créant.

Pour autant, nous ne sommes pas aveugles. Certains points ressortent des différents scénarios comme des constantes qui donnent à l'action un point d'ancrage durable.

Il en va ainsi du développement des agglomérations Beauvais, Creil et Compiègne et des pôles urbains secondaires qui aujourd'hui déjà dépassent les 10.000 habitants dans l'Oise.

Quel que soit le scénario retenu, leur croissance, en particulier s'agissant de leur première couronne périurbaine qui est appelée à se densifier, est une priorité stratégique. Car le territoire de l'Oise, dans les crises qu'il connaîtra demain, sera fort de ses villes moyennes qui lui garantiront une plus grande adaptabilité aux différentes réponses qui seront mises en oeuvre, qu'il s'agisse de lutter contre l'étalement urbain, de permettre le développement d'un réseau de transports collectifs connecté à celui de l'Ile-de-France, de satisfaire les besoins en logements nés d'un nouvel exode rural ou d'offrir une alternative locale et équilibrée à la polarisation grandissante de la région francilienne.

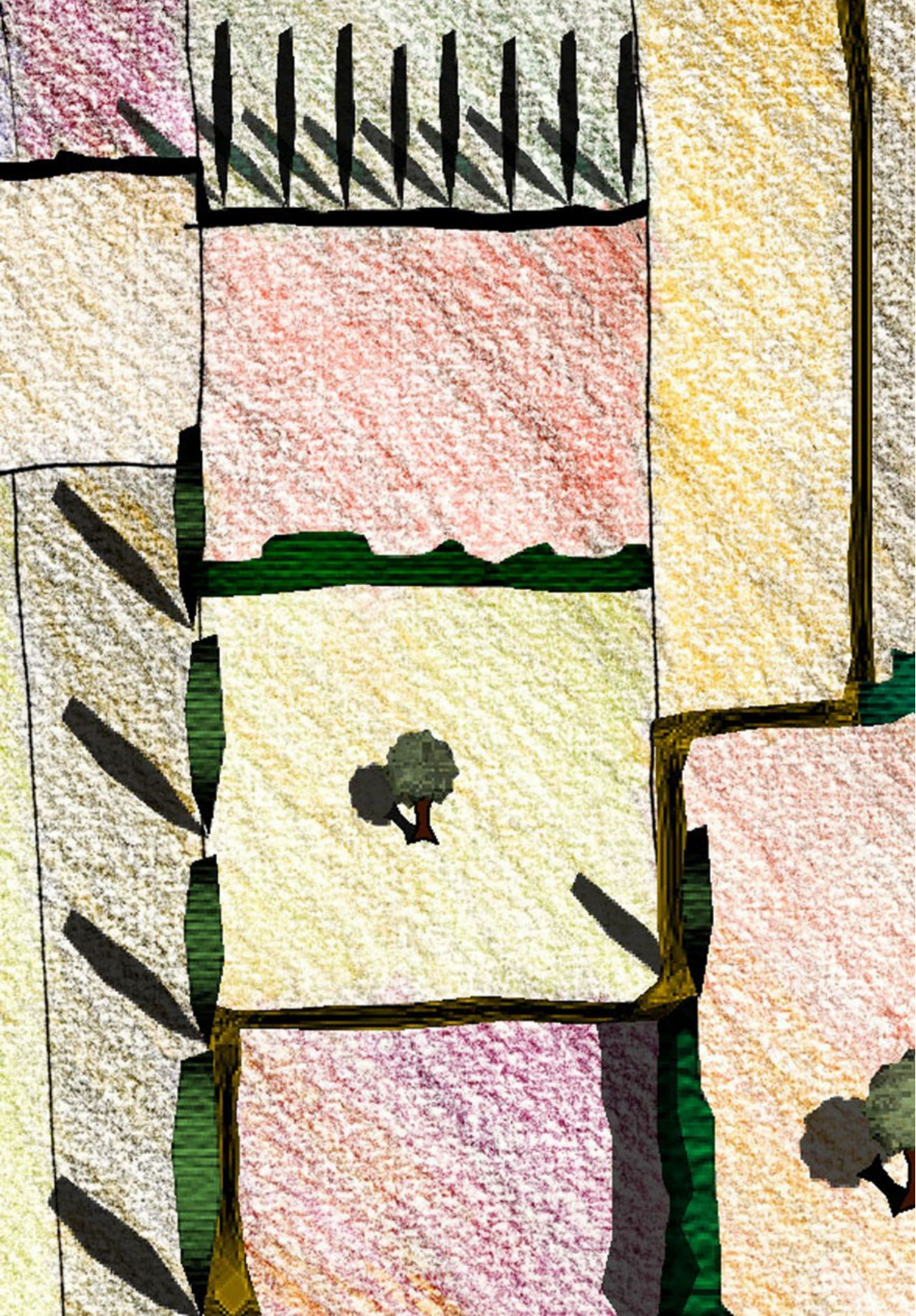
Autre élément commun aux différents scénarios, la gouvernance foncière des espaces agricoles et naturels ne peut être laissée à des stratégies de laisser-faire.

Dans toutes les hypothèses de développement que connaîtra l'Oise, la protection et la préservation des terres agricoles et des milieux naturels impliquent une intervention concertée et ferme des acteurs de la puissance publique, soit pour la mise en place de dispositions réglementaires, de chartes de gestion, ou des

opérations de maîtrise foncière publique.



Enfin, la prégnance de la nature, de la campagne, des paysages, bref pour le dire rapidement de la néo-ruralité dans l'identité de l'Oise telle qu'elle est vécue par nombre de ses résidents, ne doit pas faire obstacle à la conscience que l'Oise demain surmontera en partie les crises qui menacent sa cohérence sociale, son dynamisme économique et l'attractivité de son cadre de vie par la priorité donnée, y compris dans l'arbitrage de possibles conflits d'usage, à l'accueil et au développement d'activités de pointe en recherche et développement dans les domaines de la formation, de l'agro-industrie, de la chimie verte, des énergies, des nouvelles technologies ou de l'industrie. Seule la performance de cette économie de la compétence, en partie fondée sur un salariat hypermobile et à hauts revenus est de nature à assurer la permanence de l'économie résidentielle, c'est-à-dire des emplois locaux, moins rémunérés mais permettant l'accès de tous à des revenus du travail.



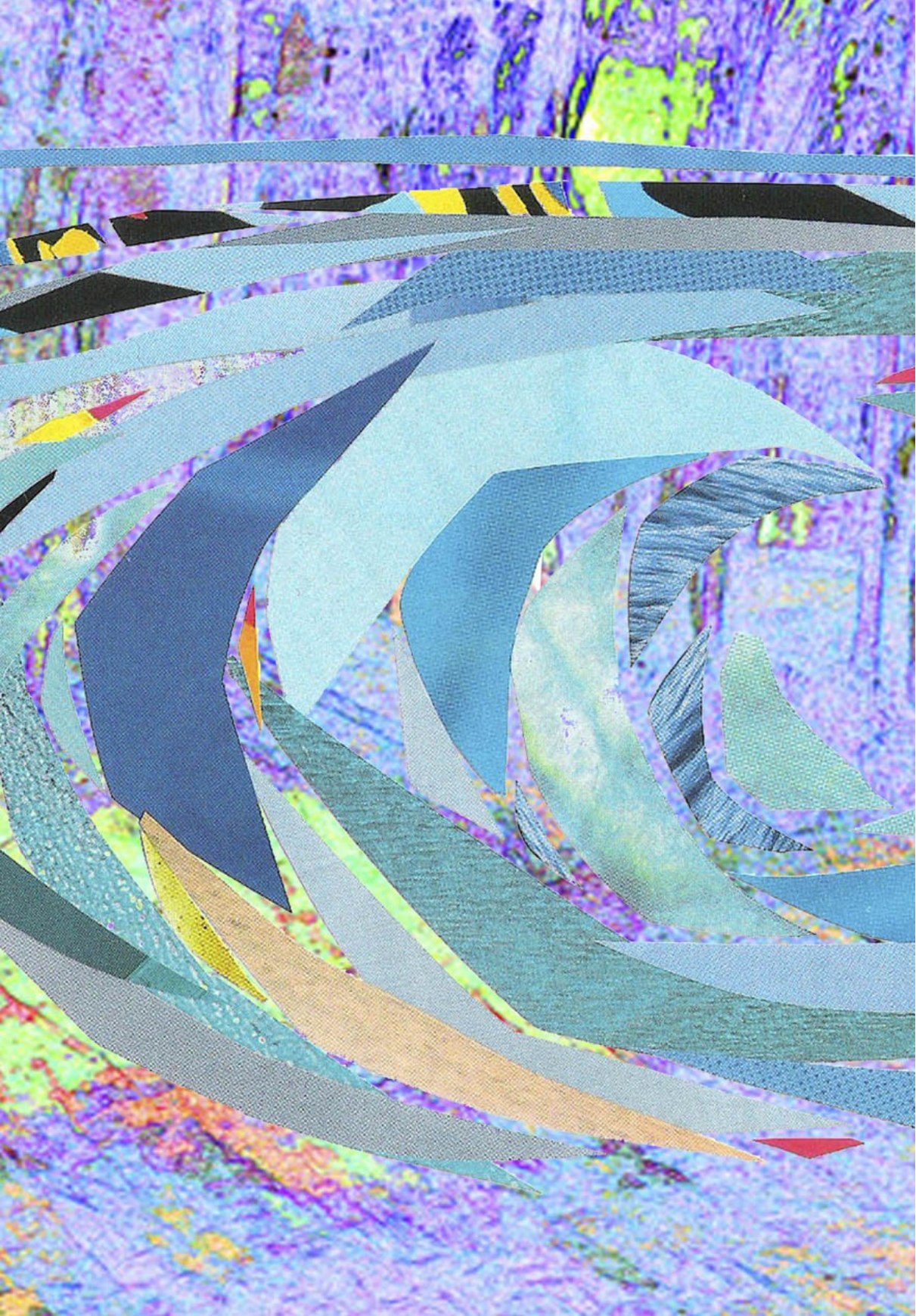


AU-DELÀ DU TOURISME,  
QUELS DÉVELOPPEMENTS  
POUR LA FORÊT  
ISARIENNE ?



COMMENT DÉVELOPPER LA  
GOUVERNANCE À 5 DANS LE  
CADRE DE LA PRÉSERVATION  
DE L'ENVIRONNEMENT ?









QUELLES ACTIONS POUR  
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE  
LA RESSOURCE EN EAU ?

The background is a dense, vibrant pattern of diagonal lines in various colors including red, yellow, green, blue, and purple. A white silhouette of a hand is positioned horizontally across the middle, with the index finger pointing towards the text.

UNE TRAME VERTE ET BLEUE  
DANS L'OISE, MAIS OÙ ?







COMMENT LES  
INFRASTRUCTURES  
RÉPONDRONT-ELLES AUX  
BESOINS DE LA  
MÉTROPOLISATION ?



QUELS IMPACTS D'UN PLAN  
CLIMAT POUR LE QUOTIDIEN  
DES ISARIENS ?









COMMENT RAVIVER D'UNE  
MANIÈRE CONSTRUCTIVE LA  
MÉMOIRE DES RISQUES ?

QUELS ATOUTS ET LEVIERS  
RECHERCHER POUR LE  
DÉVELOPPEMENT ISARIEN ?









Plan ma

**COMMENT RÉUTILISER LES  
FRICHES URBAINES POUR  
LIMITER LA CONSOMMATION  
DE L'ESPACE ?**



QUEL HABITAT  
DURABLE POUR  
DEMAIN ?





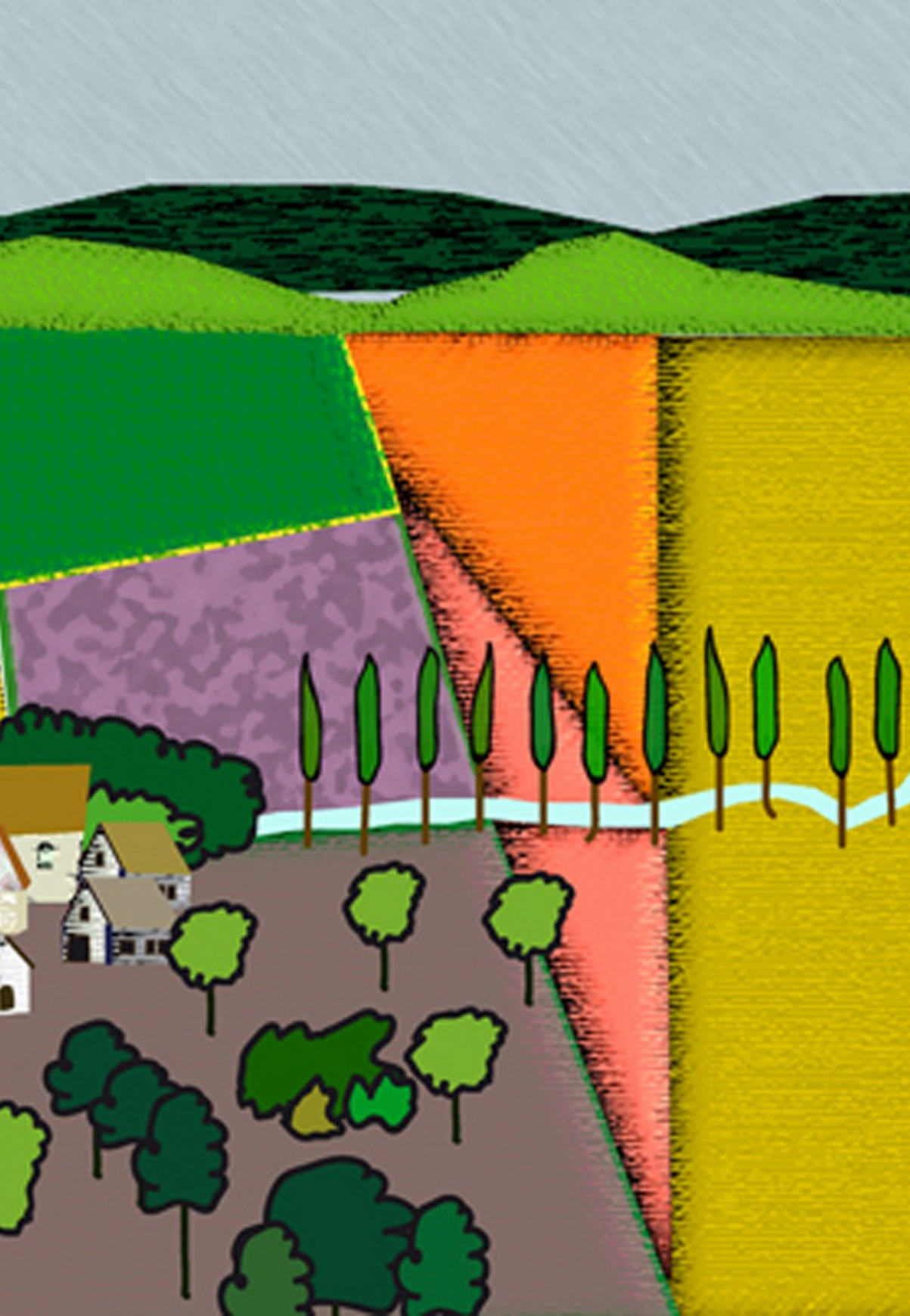




UNE ÉCOVILLE, OUI MAIS  
OÙ ? ICI ? OU LÀ ? OU  
PARTOUT ?



QUEL DIALOGUE INSTAURER  
POUR RÉSOUDRE LES  
CONFLITS D'USAGE DU SOL ?





## Conclusion

---

Le département de l'Oise est un territoire sous pressions multiples pour la plupart liées à la proximité de la métropole parisienne. Ainsi, contrairement au ralentissement noté au niveau national, le nombre de ménages disposant de deux véhicules continue à croître dans l'Oise tout comme les flux d'échanges entre villes et l'augmentation de la longueur des déplacements. Cela conduit à ce que la lisibilité en terme de fonctionnement métropolitain se fasse à trois échelles, celle de la métropole parisienne, celle des relations interurbaines tissées entre les trois principales agglomérations du département que sont Beauvais, Compiègne et Creil et celle des espaces périphériques ou intersticiels. Seul le croisement avec les deux premières permet de réellement déterminer des projets d'aménagement durable pour les communes concernées, car leur existence même est consubstantielle des autres.

En terme de projets, ils sont nombreux avec l'arrivée du Canal à grand gabarit Seine-Nord Europe, le projet de liaison Creil-Roissy permettant de joindre par le « barreau manquant » un pôle d'emploi majeur pour l'Oise et un lieu d'emploi extraordinaire pour la région francilienne ou bien encore la déclinaison des projets de renouvellement urbain sur sept villes de l'Oise avec Beauvais, Compiègne, Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire, Noyon et Méru.

En parallèle, l'Oise réussit à dégager une bonne réactivité des acteurs locaux face à ces pressions ou projets de tous ordres. La création d'un Établissement Public Foncier Local<sup>22</sup>, la reprise de la délégation de compétence des aides à la pierre<sup>23</sup> par l'Agglomération de la Région de Compiègne, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et le Conseil Général et les seize Schémas de Cohérence Territoriale en cours ou approuvés en sont la preuve.

L'armature en terme d'organisation du territoire se construit progressivement. La mise en place d'un cadre départemental pour l'aménagement durable des territoires durant l'année 2009 devrait par ailleurs offrir la possibilité de disposer d'une territorialisation des enjeux et surtout des politiques publiques portées par l'État et en particulier par la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture sur l'ensemble du territoire. Car, comme nous avons pu le voir au travers des pages qui précèdent, un territoire communal, intercommunal ou départemental ne peut être compris uniquement en regardant strictement à l'intérieur de ses limites affichées. Par exemple, les cartes des déplacements

---

22 L'EPFL a pour objet d'acquérir du foncier ou de l'immobilier dans le cadre de projets liés à l'habitat ou au développement économique.

23 Les délégations de compétences portent sur les aides à la pierre en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition de logements locatifs sociaux, sur les aides destinées à la rénovation de l'habitat privé, ainsi que celles en faveur de la location accession et de la création de places d'hébergement d'urgence.

domicile-travail ou même celles liées aux localisation des lieux de loisirs et de détente indiquent bien que le territoire vécu d'un ménage n'est ni localisé sur un seul plan spatial et temporel, ni immuable.

La connaissance du territoire se doit alors d'être à la fois réalisée sur la longue durée pour comprendre les phénomènes sous-jacents aux dynamiques à l'oeuvre et à la fois alimentée par des études ou des réflexions plus ponctuelles. Ce croisement permanent entre temps long et instantané ; entre phénomènes très localisés et grands mouvements généralisés comme par exemple la couverture en haut débit sur la quasi-totalité du département de l'Oise doit permettre d'adapter au mieux les politiques publiques sur le territoire.

Cette connaissance permet d'appréhender, d'accompagner voire de gérer les projets de développement oeuvrant pour un aménagement durable des territoires.

Et ceci est d'autant plus important à une période où la déclinaison et la portée territoriales du Grenelle de l'Environnement vont être au coeur de cet aménagement, avec par exemple une plus grande prise en compte de l'impact environnemental des projets. Concrètement, c'est toute la problématique de la maîtrise de la périurbanisation qui va être au coeur des projets développés dans les documents d'urbanisme visant à une planification harmonieuse du territoire.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que l'établissement d'un document local d'urbanisme se doit de répondre aux exigences du développement durable. Dans ce cadre, les services de l'Etat sont attentifs à ce que ce document préserve les espaces naturels et agricoles tout en faisant en sorte que cette gestion rationnelle et équilibrée des ressources prenne en compte les aspirations des populations et des acteurs économiques. Les objectifs sont de manière coordonnée :

- de mobiliser le foncier constructible en quantité suffisante pour répondre, sans discrimination, aux besoins en matière d'habitat, de services et d'activités économiques,
- de maîtriser l'urbanisation dans les zones à risques,
- de préserver les milieux nécessaires au maintien de la biodiversité, notamment les biocorridors et les zones humides,
- de lutter contre la régression accélérée des surfaces agricoles, notamment celles présentant les rendements les plus performants,
- de limiter la longueur des déplacements par une urbanisation plus compacte, cohérente, lorsqu'elle existe, avec l'offre de transports collectifs et favorisant à l'échelle du quartier les modes de circulation doux,
- d'améliorer la qualité du cadre de vie, en particulier par une action de mise en valeur des paysages quotidiens (entrées de ville, espaces publics) ou de réduction des nuisances sonores,
- et de fixer des règles d'urbanisme favorables à l'usage de techniques de construction permettant une meilleure performance énergétique des bâtiments.

# Sources

- ASCHER, F., *Metapolis ou l'avenir des villes*, éditions Odile Jacob, 1995, 345p.
- BESSE, J-P., BERNET, J., *L'Oise, deux siècles d'histoire*, éditions Encreage, 1998, 192 p.
- BESSE, J-P., MARIVAL, G., « Cent ans d'industrie sucrière dans l'Aisne et l'Oise ». *Annales historiques compiégnaises*, 1993. n°53-54. p. 21-32.
- CAMBRY, J., *Description du département de l'Oise*, 2 tomes et recueils de 44 planches, 1803, repr. Laffite 1982
- Conseil Général des Ponts et Chaussées, 2050, *démarche prospective transports – éléments de réflexion*, Ministère de l'Équipement, mars 2006, 64 p.
- « Crise agraire et révolution paysanne dans les campagnes de l'Oise , 1760 - An II », *Annales historiques compiégnaises*, 1993, n°55-56
- DE MEYÈRE, A. (sous la dir. de), *L'Oise, territoire 2008*, éditions de la direction départementale de l'Équipement de l'Oise, 2008, 127p.
- « Deux siècles d'agriculture dans l'Oise » *Annales historiques compiégnaises*, 1993, n°55-56
- Direction Régionale de l'Environnement de Picardie et Direction Départementale de l'Équipement de l'Oise, *l'Atlas des Paysages de l'Oise*, 2006, 380p.
- FAUQUEUX, Ch., LAUNAY, A., *Histoire régionale. Département de l'Oise et des pays qui l'ont formé*, 1925, rééd. Complétée 1976
- JEAN, G. JEAN, Ph., *Le Damier Stratégique, pour une nouvelle vision de l'entreprise*, Éditions d'Organisation, novembre 2005
- HAUMONT, N., (sous la dir. de), *L'habitat pavillonnaire*, éditions l'Harmattan, 2001, 114 p.
- HERVIEU, B., VIARD, J., *Au bonheur des campagnes*, éditions de l'Aube, 1996, 157p.
- Institut National de Recherche Agronomique, *Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*, INRA, 2008, 84p.
- LECLERE, M., (sous la dir. de), *L'Oise, de la préhistoire à nos jours*, éditions Bordessoules, 1990, 451 p.
- LEMAIRE, R., *Histoire du département de l'Oise et des pays qui l'ont constitué des origines à nos jours*, Beauvais, CDDP de l'Oise 1987 et sq.
- « L'Oise, histoire d'une vallée industrielle XIX<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècles », *Annales historiques compiégnaises*, 1997, n°69-70



- MANGIN, D., *La ville franchisée*, éditions de la Villette, 2004, 480p.
- MIQUEL, P., *Histoire*, éditions de la Cité, 1999, 576 p.
- MIROUX, L., *Un département sous la Restauration, l'Oise (1815-1830)*, GEMOB 1990
- MOURRE, M., *Le petit Mourre, dictionnaire de l'histoire*, éditions Larousse, 1998, 1233 p.
- PRÉFECTURE DE L'OISE, *Atlas des Risques Naturels Majeurs de l'Oise*, Rapport BRGM/RP- 54152 FR, 2007, 142 p.
- ROBLIN, M., *Le terroir de l'Oise aux époques gallo-romaine et franque*, Picard, 1978
- WIEL, M., *La transition urbaine ou le passage de la ville pédestre à la ville motorisée*, éditions Mardaga, 1999, 150 p.
- WOILLEZ, E., *Le département de l'Oise*, les éditions du livre d'histoire Lorissee, 1992, 176p.
- WOIMONT, G-P, (sous la dir. de), *L'Oise 60*, Fondation Maison des sciences de l'homme, 570 p.



## Pour aller plus loin

Les Feuillettes de l'Oise cherchent à dégager et à analyser des problématiques liées à l'évolution tant de la société dans son ensemble que des territoires qui la reçoivent.

Les Feuillettes traitent en parallèle de multiples thèmes actuels pour lesquels il n'est pas utile de lancer de grandes études. Un rapide travail de trois semaines en profondeur permet de produire un quatre pages avec toutes les informations nécessaires. L'objectif est de répondre en temps réel aux questionnements qui surgissent dans l'application des politiques publiques.

Le but clairement pédagogique de ces Feuillettes de quelques pages vise à faire émerger les questionnements, à croiser les regards et les expériences, à proposer des hypothèses et des scénarios d'évolution. Il s'agit là d'aller plus loin que la seule connaissance des territoires pour dégager ce qui peut survenir en terme de nouvelles tendances, de ruptures... et par-là même de se diriger vers une action et une réflexion collective sur les territoires.

Pour quelques thèmes, des études plus poussées sont nécessaires comme les diagnostics territoriaux ou les Atlas qui se multiplient dans les régions et les départements. Néanmoins, leur lecture est souvent complexe et le passage sous un format de huit pages avec cartes et photographies en permet une diffusion extrêmement vaste.

Les Cahiers de l'Oise visent à partager la connaissance de la manière la plus large qui soit. Proches des études les plus poussées sur le territoire, ils en sont également la quintessence puisqu'ils permettent, en quelques pages, de diffuser la connaissance. Ce partage tant des enjeux que des tendances en cours ou émergentes offre la possibilité de comprendre ce qui est en jeu sur le territoire et ainsi de faire face aux défis qui s'offrent à nous. C'est bien le rôle de la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de l'Oise que de faire en sorte de partager cette connaissance en faveur de l'aménagement durable des territoires.



**La métropolisation.** La métropolisation est l'ensemble des processus dynamiques de concentration générale des hommes et des activités. Elle transforme certaines villes aux caractéristiques spécifiques en pôles urbains majeurs et crée des inter-dépendances entre les différents territoires.

Feuillet n°9 - Aménager l'Oise, dix ans déjà

Feuillet n°15 - L'Oise, frontière(s) du royaume de France  
 Feuillet n°20 - Le développement des bourgs ruraux pour et par les retraités  
 Feuillet n°21 - Les grandes villes de l'Oise : attraction ou rejet  
 Feuillet n°27 - L'avenir des résidences secondaires dans l'Oise  
 Feuillet n°30 - Variété et répartition de l'offre commerciale isarienne  
 Feuillet n°31 - La périurbanisation dans l'Oise  
 Feuillet n°32 - La proximité de Paris et son influence sur le foncier  
 Feuillet n°33 - Les zones d'activités et/ou de logistique de qualité  
 Feuillet n°36 - Entre ville et campagne isariennes  
 Feuillet n°40 - La galaxie des documents d'urbanisme  
 Feuillet n°49 - La synthèse des diagnostics territoriaux  
 Feuillet n°50 - Le damier stratégique  
 Feuillet n°52 - Facteurs de la métropolisation  
 Feuillet n°56 - Les raisons d'habiter dans le Sud de l'Oise  
 Feuillet n°62 - L'emploi en 1999 et son évolution dans l'Oise  
 Feuillet n°63 - Les dynamiques métropolitaines à l'oeuvre en Picardie  
 Feuillet n°85 - Le SDRIF, synthèse et défis  
 Feuillet n°89 - Prolonger le SDRIF  
 Feuillet n°94 - Les études sur CD-ROM  
 Feuillet n°96 - Les facteurs de la métropolisation dans l'Oise  
 Feuillet n°97 - Articulation entre espace rural et métropolisation  
 Feuillet n°106 - Les lotissements dans l'Oise : Données statistiques  
 Feuillet n°121 - Le PAC dématérialisé  
 Feuillet n°123 - Publicité  
 Feuillet n°131 - Établir un procès-verbal  
 Feuillet n°150 - La situation des Pays  
 Feuillet n°151 - Le Pays du Sud de l'Oise  
 Feuillet n°152 - Le Pays du Clermontois - Plateau Picard  
 Feuillet n°153 - Le Pays du Compiègnais  
 Feuillet n°154 - Le Pays du Grand Beauvaisis  
 Cahier n°1 - Le Beauvaisis-Bray : vers un aménagement durable  
 Cahier n°2 - Le Centre Oise : un territoire singulier  
 Cahier n°3 - Le Noyonnais  
 Cahier n°4 - L'Oise verte, une ruralité à préserver  
 Cahier n°5 - Les vallées de l'Oise et de l'Aisne, un coeur à 4 voix  
 Cahier n°6 - Le Valois Multien, une double réalité  
 Cahier n°7 - Le Vexin - Sablons - Thelle, une planification en chantier  
 Cahier n°8 - La prospective territoriale  
 Cahier n°20 - Maîtriser l'urbanisation et accueillir de nouvelles populations  
 Cahier n°24 - Le SIG à la DDE de l'Oise  
 Cahier n°34 - Maîtriser les effets pervers de l'étalement urbain  
 Cahier n°38 - Résultats de l'enquête annuel  
 Cahier n°62 - Le vieillissement de la population dans l'Oise  
 Cahier n°65 - Roissy et les enjeux de l'État

Cahier n°72 - Le territoire vécu de Beauvais Grandvillers  
Cahier n°73 - Le territoire vécu de Méru  
Cahier n°78 - Principes d'aménagement pour des lotissements de qualité  
Cahier n°89 - La logistique - réflexion cadre  
Cahier n°92 - Les Pays  
Cahier n°106 - Ville durable, intensité et densité



**Le foncier.** La stratégie foncière doit prendre en compte l'ensemble des enjeux présents sur un espace donné. Sa cohérence passe nécessairement par l'intégration de toutes les politiques publiques qui aménagent et transforment le territoire.

Feuillet n°1 - De tout temps, un foncier attractif  
Feuillet n°2 - Foncier et Habitat  
Feuillet n°4 - Le bâti traditionnel isarien  
Feuillet n°7 - La circulaire de 2001 relative à la relance de la planification  
Feuillet n°8 - La réforme de l'ADS : consultations, délais et espaces protégés  
Feuillet n°12 - La réforme de l'ADS : décentralisation  
Feuillet n°14 - Taxe Redevance Archéologie Préventive  
Feuillet n°16 - Taxe exonération bailleurs sociaux  
Feuillet n°25 - Zones d'activités et Taxe Professionnelle Unique  
Feuillet n°35 - Les taxes d'urbanisme  
Feuillet n°42-2 - La consommation du foncier pour la construction en 2006  
Feuillet n°55 - La construction neuve en 2005 dans l'Oise  
Feuillet n°67 - Le volet paysager  
Feuillet n°69 - Réforme de l'ADS : consultations, délais et autres contraintes  
Feuillet n°72 - La réforme de l'ADS : l'esprit de la Loi  
Feuillet n°73 - La réforme de l'ADS : L'ABC du secrétaire de mairie  
Feuillet n°74 - La réforme de l'ADS : les délais  
Feuillet n°75 - L'art de l'ADS en 10 étapes  
Feuillet n°76 - La réforme de l'ADS : Le processus d'instruction  
Feuillet n°90 - Le suivi de la construction dans l'Oise  
Feuillet n°132 - Communes et finances  
Feuillet n°40 - La galaxie des documents d'urbanisme  
Feuillet n°143 - Le financement des SCoT  
Feuillet n°144 - EPLF de l'Oise  
Cahier n°12 - La démarche PLU : le diagnostic en question  
Cahier n°16 - 2002 : Le marché immobilier isarien  
Cahier n°17 - 2002 : Le marché foncier isarien  
Cahier n°30 - Foncier, logement : sortir de la crise  
Cahier n°31-2 - PLU, CC : coût moyen des documents d'urbanisme  
Cahier n°67 - Rôle de l'État et planification rapide

Cahier n°68 - Responsabilité et réforme de l'ADS  
Cahier n°69 - L'historique de la réforme ADS  
Cahier n°82 - La DGD  
Cahier n°98 - PLU, outils réglementaires et environnement  
Cahier n°102 - Le bilan des SCoT en 2008



**L'eau.** Face aux préoccupations environnementales toujours plus fortes et à la question des ressources naturelles, la thématique de l'eau tient une place très importante. Les études consacrées à la thématique de l'eau s'intéressent essentiellement à la gestion de cette ressource.

Feuillet n°166 - Le SAGE  
Feuillet n°179 - Arrêté cadre : sécheresse  
Feuillet n°180 - Assainissement et eaux usées  
Feuillet n°181 - Le cycle de l'eau  
Feuillet n°182 - Assainissement et eaux pluviales  
Feuillet n°183 - L'hydrogéomorphologie



**L'environnement.** L'environnement dans son ensemble, et plus spécifiquement les milieux naturels, se caractérisent par leur variété et leur grande richesse. La connaissance des diverses composantes de la nature permet de mieux appréhender l'aménagement du territoire et la planification territoriale.

Feuillet n°3 - La gestion des déchets du BTP  
Feuillet n°65 - Les déchets du BTP  
Feuillet n°122 - Évaluation environnementale  
Feuillet n°134-3 - Suivi des dossiers ISDI  
Feuillet n°148 - Les zones humides : un patrimoine à préserver  
Feuillet n°149 - Les conséquences du changement climatique  
Feuillet n°156 - Les ZSC dans l'Oise  
Feuillet n°157 - Les ZPS dans l'Oise  
Feuillet n°158 - L'ISDI d'Hardivillers-en-Vexin  
Feuillet n°159 - L'ISDI de Villeneuve-les-Sablons  
Feuillet n°160 - L'ISDI de Maignelay-Montigny  
Feuillet n°161 - L'ISDI de Lachelle  
Feuillet n°164 - L'Agenda 21 : un projet territorial de développement durable  
Feuillet n°165 - Le remblayage des carrières en activité par des déchets inertes du BTP

Feuillet n°185 - L'effet de serre  
Feuillet n°190 - Le peuplier : de l'arbre à la populiculture  
Feuillet n°191 - Le peuplier : du bois à la production industrielle  
Feuillet n°192 - La populiculture dans l'Oise  
Cahier n°14 - L'Atlas des paysages de l'Oise  
Cahier n°28-1 - L'Oise, un environnement naturel de qualité  
Cahier n°76 - Les déchets du BTP  
Cahier n°80 - La politique européenne en matière d'environnement  
Cahier n°81- Cartes bruit et plan de prévention du Bruit dans l'environnement  
Cahier n°94 - Le Plan Climat 2004  
Cahier n°95 - Le Grenelle : PLU, biodiversité et ressources naturelles  
Cahier n°96 - Le Grenelle de l'Environnement  
Cahier n°101 - Le Grenelle de l'environnement et la prise en compte des risques



**Les risques.** La prévention des risques est une politique correspondant à une attente prioritaire du public. Toutes les études menées sont faites pour diffuser la culture du risque. Il ne s'agit pas de tenir un discours alarmiste pour provoquer une modification des comportements mais bien d'apporter la connaissance suffisante pour que les personnes concernées par le risque puissent prendre part aux actions visant à diminuer la vulnérabilité des sites occupés par des activités humaines.

Feuillet n°5 - Le Plan de prévention des risques naturels  
Feuillet n°6 - Le Plan de prévention des risques technologiques  
Feuillet n°34 - L'IAL : Informations pour les Acquéreurs et Locataires  
Feuillet n°41 - Le Comité d'information et de concertation locale  
Feuillet n°43 - Le PPRMT de Clermont  
Feuillet n°44 - Le risque de mouvement de terrain  
Feuillet n°45 - Le risque inondation  
Feuillet n°57 - Le PPRI de l'Oise : Compiègne - Pont-Sainte-Maxence  
Feuillet n°58 - Le PPRI de l'Oise : Brenouille - Boran sur Oise  
Feuillet n°59 - Le PPRI de la Vallée du Thérain aval  
Feuillet n°61 - Le Transport de Matières Dangereuses  
Feuillet n°68 - Le PPRMT de Tricot Courcelles  
Feuillet n°78 - IAL : résultats et analyse de l'enquête réalisée en 2006  
Feuillet n°80 - Les risques dans les documents d'urbanisme  
Feuillet n°83-1 - Suivi des PPR  
Feuillet n°87 - Le Transport de Matières Dangereuses : identification et signalisation  
Feuillet n°93 - Le PPRI de Chevrières  
Feuillet n°103 - Le PPRI du Noyonnais

Feuillet n°141 - Les impacts du PPRI de Compiègne - Pont  
 Feuillet n°145 - PPRMT Esquennoy  
 Feuillet n°162 - Les principaux outils spécifiques à la prévention des risques  
 Feuillet n°163 - Les mouvements de terrain  
 Feuillet n°167 - Changement climatique et retrait du gonflement des sols argileux  
 Feuillet n°169 - Changement climatique et remontées de nappes  
 Feuillet n°171 - Changement climatique et inondation par débordement  
 Feuillet n°172 - Changement climatique et inondation par ruissellement  
 Feuillet n°173 - Le Grenelle de l'Environnement et la réduction des risques technologiques  
 Feuillet n°174 - Le Grenelle de l'Environnement et le TMD  
 Feuillet n°176 - 9 communes + 5 risques = 1 obligation d'agir  
 Feuillet n°188 - Les bassins versants de l'Oise  
 Cahier n°9 - La maîtrise de l'urbanisme dans les zones à risques  
 Cahier n°21 - Réduction de la vulnérabilité sur les biens existants  
 Cahier n°63 - Atlas des risques naturels majeurs  
 Cahier n°86 - Les impacts des PPRI  
 Cahier n°97 - La politique française et la maîtrise du risque industriel



**Les transports.** La question des transports, des déplacements et plus largement de la mobilité des biens et des personnes tient un rôle prépondérant dans le développement des villes. L'intérêt porté à ce thème concerne la gestion des flux, l'offre offerte en réseaux et les différentes activités à implanter.

Feuillet n°18 - La liaison autoroutière Lille Amiens Belgique  
 Feuillet n°19 - L'arrivée sur Paris par l'A16  
 Feuillet n°28 - Les éoliennes : la situation française face aux politiques européennes  
 Feuillet n°29 - Les impacts de la nouvelle RN31 sur le territoire  
 Feuillet n°48 - Un Plan de Déplacement à l'Équipement  
 Feuillet n°51 - Le bruit des transports terrestres  
 Feuillet n°54 - La liaison Creil - Roissy  
 Feuillet n°64 - Les offres de transport dans le département  
 Feuillet n°68 - Les déplacements domicile - travail  
 Feuillet n°77 - Paradoxe de la mixité sociale  
 Feuillet n°79 - L'Oise : un département traversé  
 Feuillet n°84 - L'accidentologie dans l'Oise en 2006  
 Feuillet n°91 - Bilan d'étape éolien  
 Feuillet 91-3 - Bilan d'étape éolien  
 Feuillet n°189 - Les infrastructures routières  
 Cahier n°9 - Réflexion-cadre sur l'éolien  
 Cahier n°11 - Quelques recommandations de sécurité routière en urbanisme

Cahier n°39 - Sécurité routière et document d'urbanisme

Cahier n°65 - Roissy et les enjeux de l'État

Cahier n°93 - Les transports collectifs



**L'habitat.** Face à une crise de l'immobilier que certains pensaient avoir définitivement éradiquée suite aux grandes vagues de construction de l'après-guerre, il est aujourd'hui plus qu'évident que nous nous trouvons dans une situation d'urgence. Le marché immobilier apparaît comme très contraint et de nouvelles pratiques se mettent en place.

Feuillet n°23 - Le rêve d'une maison individuelle

Feuillet n°24 - 100 000 euros pour une maison aujourd'hui

Feuillet n°26 - L'achat de parcelle par les gens du voyage

Feuillet n°92 - Le lotissement de la Commanderie à Nogent-sur-Oise

Feuillet n°99 - Le lotissement de Rochy-Condé

Feuillet n°116 - Le lotissement de Saint Just-en-Chaussée

Feuillet n°118 - Le lotissement de Lagny-le-Sec

Feuillet n°175 - Les maisons passives

Feuillet n°177 - Les pavillons isariens en statistiques

Feuillet n°178 - Les maisons en bois

Cahier n°8 - Le camping aujourd'hui en France

Cahier n°29 - L'habitat en caravane et assimilés dans l'Oise

Cahier n°36 - Le quartier de la Nacre : Zone Urbaine Sensible à Méru

Cahier n°61 - Zone Urbaine Sensible : Le quartier de Saint Jean à Beauvais

Cahier n°64 - L'habitat dans tous ses états

Cahier n°70 - Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) : Présentation des enjeux de l'État concernant le territoire de la CAB

Cahier n°77 - Le lotissement du Lys à Chantilly

Cahier n°87 - L'étude camping 2007

Cahier n°103 - Le choix de l'habitat pavillonnaire

Cahier n°104 - Les types de bâtis des formes pavillonnaires

Cahier n°105 - L'architecture des pavillons individuels

L'Oise est un territoire en mouvement permanent. Pour autant, les politiques publiques que porte la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture en matière d'aménagement, d'agriculture, d'urbanisme, d'environnement, d'habitat ou bien encore de transports nécessitent un travail constant et pugnace pour qu'elles irriguent et orientent au mieux ce qui est à l'œuvre sur le territoire isarien.

2009 sera l'année de l'aménagement durable des territoires car pas moins de dix schémas de cohérence territoriale sont en cours de réalisation par les établissements publics de coopération intercommunale dont notamment ceux des trois plus grandes agglomérations du département avec Beauvais, Compiègne et Creil.

Pour autant, si les moments à venir sont cruciaux, il apparaît pertinent de retracer l'histoire du département, de diffuser les actes de la Semaine de l'aménagement durable des territoires qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 5 septembre 2008 avec l'ensemble des partenaires du département et de poursuivre la réflexion par un travail prospectif ouvrant les pistes de quatre scénarios de développement du territoire.

Ouvrage écrit et réalisé  
sous la direction d'Alain DE MEYÈRE et sur  
une idée originale de France POULAIN avec les contributions  
d'Hélène GÉNAUX, Jérôme LASSERON, France POULAIN ainsi  
que les apports pour les actes de la Semaine de l'aménagement durable des territoires de Sylvain ACCART, Fabienne CLAIRVILLE, Nathalie DURIEUX, Mathilde GOUGEON, Michaël GOULARD, Christine FERAY, Jean-François LEJEUNE, Yves LÉGUILLIER, Ludovic PERRIN, Florian PERRON, Florence POZNANSKI et Carine RUDELLE.

ISBN : 978-2-11-097477-8



9 782110 974778

